

DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER

PROGRAMME D'APPUI INSTITUTIONNEL ET
OPERATIONNEL AU SECTEUR AGRICOLE
(PAIOSA):

AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DU
SECTEUR AGRICOLE

BURUNDI

CODE DGD : NN 3014022

CODE NAVISION : BDI 13 082 11



LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**

TABLE DES MATIERES

RESUME.....	8
FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION	11
1 ANALYSE DE LA SITUATION	12
1.1 CONTEXTE SECTORIEL	12
1.2 CADRE INSTITUTIONNEL DANS LE SECTEUR AGRICOLE	13
1.3 CADRE STRATEGIQUE GENERAL DU PAIOSA	16
1.4 CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	19
1.5 ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES DU PAIOSA	19
2 ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'INTERVENTION.....	30
2.1 ORIENTATIONS STRATEGIQUES AU NIVEAU DES VOLETS D'ACTIVITES	30
2.2 INSTRUMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	33
2.3 PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE.....	34
2.4 COHERENCE ET SYNERGIES AVEC LES AUTRES INTERVENTIONS DE LA COOPERATION BELGE	35
2.5 COHERENCES ET SYNERGIES AVEC LES AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	36
3 PLANIFICATION OPERATIONNELLE	39
3.1 VOLET 1 : APPUI INSTITUTIONNEL AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE ..	39
3.2 PLANIFICATION OPERATIONNELLE DU VOLET 2 : APPUI INSTITUTIONNEL A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SEMENCIER	46
3.3 PLANIFICATION OPERATIONNELLE POUR LE VOLET 4 : DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LES REGIONS DE L'IMBO, DU MOSO ET DU BUGESERA	52
3.4 INDICATEURS ET SOURCES DE VERIFICATION.....	73
3.5 ANALYSE DES RISQUES	74
4 RESSOURCES	78
4.1 RESSOURCES FINANCIERES.....	78
4.2 RESSOURCES HUMAINES.....	81
5 MODALITES D'EXECUTION.....	85
5.1 PAIOSA : CADRE DE REFERENCE	85
5.2 CADRE LEGAL.....	85
5.3 COORDINATION ET RESPONSABILITES TECHNIQUES.....	86

5.4	RESPONSABILITES DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	86
5.5	STRUCTURES DE PILOTAGE ET DE SUIVI	86
5.6	STRUCTURE DE COORDINATION ET D'EXECUTION	89
5.7	GESTION FINANCIERE	91
5.8	GESTION DES MARCHES PUBLICS	93
5.9	PLANIFICATION ET RAPPORTAGE	94
5.10	SUIVI, EVALUATION ET AUDIT	96
5.11	MECANISMES DE MODIFICATIONS AU DTF	97
5.12	CLOTURE DE LA PRESTATION	97
6	THEMES TRANSVERSAUX	98
6.1	ENVIRONNEMENT	98
6.2	GENRE ET VIH	98
6.3	ECONOMIE SOCIALE	100
6.4	DROIT DES ENFANTS	100
7	ANNEXES	101
7.1	CADRE LOGIQUE	102
7.2	DETAIL DES COUTS RELATIFS AUX TRAVAUX ANTENNE IMBO PAIOSA 3	119
7.3	TERMES DE REFERENCE DU PERSONNEL LONG TERME	133

ABREVIATIONS

ADISCO	Appui au Développement Intégral et à la Solidarité sur les Collines
ARCANE	Appui au renforcement des capacités des acteurs non étatiques
ATN	Assistant technique national
ATI	Assistant technique international
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Economique
BV	Bassins versants
CAI	Centre d'Appui aux Initiatives
CAPAD	Collectif des Associations Paysannes pour l'Auto Développement
CASOBU	Cadre associatif des solidaires du Burundi
CDC	Comités de Développement Collinaire
CCDC	Comités communaux de développement communautaire
CDMT	Cadre de dépense à moyen terme
CEP	Champs Ecole Paysans
CEPGL	Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
CPF	Centre pour les Femmes
CNCA	Comité National de Comité des Aides
CNFA	Comité National des Fertilisants et Amendements
CNS	Conseil national semencier
CNTA	Centre national des techniques agricoles
CTNHV	Comité Technique National d'Homologation et de Certification des variétés
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa
CPD	Comités Provinciaux de Développement
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CTB	Coopération Technique de Belgique
CTNVH	Comité technique national d'homologation et de certification des variétés
DAF	Direction Administrative et Financière

DELCO	Délégué à la cogestion
DGA	Direction Générale de l'Agriculture
DGD	Direction Générale pour la Coopération au développement et l'Aide humanitaire
DGMAVA	Direction Générale de la Mobilisation pour l'Auto Développement et la Vulgarisation Agricole.
DGE	Direction Générale de l'Elevage
DGR	Direction du génie rural
DGP AE	Direction Générale de la Planification Agricole et de l'Elevage
DI	Directeur d'intervention
DPAE	Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage
DSIA	Direction des Statistiques et Informations Agricoles
DPSP	Direction de la Promotion des Semences et Plants
ENAB	Enquête Nationale Agricole du Burundi
FACAGRO	Faculté des Sciences Agronomiques du Burundi
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FBSA	Fonds Belge de Sécurité Alimentaire
FED	Fonds Européen de Développement
FFS	Farmers Fields School
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FONIC	Fonds National d'Investissement Communal
FOPABU	Forum des organisations de producteurs agricoles du Burundi
GRH	Gestion des Ressources Humaines
GSADR	Groupe Sectoriel Agriculture et Développement Rural
HIMO	Haute intensité de main d'œuvre
IFDC	International center for soil fertility and agricultural development
IMF	Institution de Micro Finance
INADES	Institut Africain pour le Développement économique et Social
ISABU	Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
ISTEEBU	Institut des Statistiques et Etudes Economiques du Burundi

MARP	Méthode Accélérée de Recherche Participative
MINAGRIE	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
MINEEATU	Ministère de l'Environnement, de l'Eau, de l'Aménagement du Territoire du Tourisme
NEPAD	New Partnership For Africa's Development
ODM	Objectifs de Développement du Millénaire
ONCCS	Office National des Contrôle et de Certification des Semences
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisations Paysannes/ Organisation de Producteurs
PADAP	Projet d'Appui au Développement Agricole (de Kirundo, de Cibitoke)
PAI MINAGRIE	Projet d'Appui Institutionnel au MINAGRIE
PAI-ISABU	Projet d'appui institutionnel à l'ISABU
PAIOSA	Programme d'Appui Institutionnel et Opérationnel au Secteur Agricole
PAIVA-B	Programme d'Appui à l'Intensification et à la Valorisation Agricole
PAPV	Projet d'appui aux populations vulnérables de Ruyigi
PARFS	Projet d'appui et de relance de la filière semencière
PARSAD	Projet d'Appui à la Restauration de la Sécurité Alimentaire
PARSE	Programme d'Appui à la Reconstruction du Secteur Elevage
PASAN	Plan d'action de la stratégie agricole nationale
PCDC	Plan Communal de Développement Communautaire
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PIC	Programme Indicatif de Coopération.
PNIA	Plan national d'investissement agricole
PNRA	Programme Nationale de Réforme Administrative
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPCDR	Programme Post-Conflict de Développement Rural
PPIA	Plans Provinciaux de Développement Agricoles
PRASAB	Projet de Réhabilitation et d'Appui au Secteur Agricole du Burundi
PRDMR	Programme de Relance et de Développement du Monde Rural

PRODEFI	Programme de développement des filières
PRODEMA	Agro-pastoral productivity and markets Development Project
PROSANUT	Programme de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (UE)
PROFA-O	Projet pour accélérer l'atteinte de l'Objectif du Millénaire pour le développement (OMD) (UE-FIDA)
PTF	Partenaires techniques et financiers
PTRPC	Programme Transitoire de Reconstruction Post conflit
RAF	Responsable administratif et financier
RH	Ressources Humaines
RIM	Réseau des Institutions de Micro-finance au Burundi
SAN	Stratégie Agricole Nationale
SMCL	Structure mixte de concertation locale
SNS	Service national semencier
SPAT	Schéma provincial d'aménagement du territoire
TOT	Training of Trainers
STD	Services Techniques Déconcentrés
UCODE	Union des Coopératives pour le Développement
UE	Union européenne
UF	Unité Fonctionnelle (du PAIOSA)
UGP	Unité de Gestion du Projet
USAID	United States Agency for International Development
VDEVA	Volet de Développement Agricole du PAIOSA
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine/SIDA
VSEM	Volet Semence su PAIOSA
VRECH	Volet Recherche du PAIOSA

RESUME

La République du Burundi et le Royaume de Belgique ont signé des accords spécifiques relatifs à la mise en œuvre du **Programme d'Appui institutionnel et Opérationnel au Secteur Agricole (PAIOSA)**. Deux objectifs spécifiques ont été définis :

- ✍ OS1: Une augmentation et une meilleure valorisation des productions agricoles et d'élevage permet une réduction de la pauvreté dans les régions d'intervention,
- ✍ OS2: Un environnement institutionnel favorable au développement d'activités agricoles et para-agricoles est promu au niveau central, déconcentré et décentralisé.

Le programme a été structuré autour de quatre volets d'intervention :

- ✍ Le Volet « Appui institutionnel au Ministère de l'Agriculture et de l'élevage » (VAIM) vise à renforcer le ministère dans ses fonctions régaliennes de planification, de programmation, de coordination, de suivi évaluation et de communication.
- ✍ Le Volet « Appui institutionnel à la mise en œuvre du Système National Semencier » (VSEM) se propose d'améliorer les disponibilités en semences de qualité.
- ✍ Le Volet « Appui Institutionnel à l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi » (VRECH) se fixe pour objectif de renforcer la recherche agronomique de manière à produire des recommandations adaptées aux besoins du monde agricole.
- ✍ Le Volet « Développement agricole dans les régions de l'IMBO, du MOSO et du BUGESERA » (VDEVA) s'est fixé pour objectif d'améliorer les conditions de production et de mise en marché des produits agricoles dans ces trois régions.

La mise en œuvre du programme est faite au travers du dispositif organisationnel suivant :

- ✓ Une Unité d'Appui et de Coordination assure la cohérence et la coordination de l'ensemble du programme. Elle gère par ailleurs un pool d'assistance technique qui appuie les Unités Fonctionnelles et les Unités Responsables d'Antenne.
- ✓ Les activités sont mises en œuvre par les Unités Fonctionnelles pour les volets VAIM, VSEM et VRECH et par les Unités Responsables d'Antenne pour le volet VDEVA, qui sont responsables de l'atteinte des résultats de leur entité respective.

La contribution belge totale prévue pour le programme agricole est de 58 millions d'Euros. Les principes de mise en œuvre et les orientations ont été définis dans un cadre stratégique en 2010. La mise en œuvre des activités est programmée autour de différentes « interventions successives » :

- ✓ Une première intervention (Budget de 13 millions €) a été formulée en 2010, accordant une attention plus particulière au renforcement institutionnel du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et à la mise en œuvre du Plan National Semencier.
- ✓ Une seconde intervention (Budget de 23 millions €) a été formulée en 2011, en accordant une attention plus particulière au renforcement institutionnel de la Recherche Agronomique d'une part, et à des actions opérationnelles d'appui au développement agricole dans les régions du Moso, du Bugesera et de l'IMBO d'autre part.
- ✓ Une troisième et dernière intervention portant sur un budget de 22 millions €, objet du présent Document Technique et Financier.

En accord avec les orientations du Programme Indicatif de Coopération et de la fiche d'Identification, cette intervention s'inscrit dans la mise en œuvre du PAIOSA : elle prévoit des activités complémentaires qui contribueront à l'atteinte des résultats, des objectifs spécifiques et de l'objectif général. Les indicateurs ont été adaptés en conséquence.

Les grandes orientations de l'intervention sont :

 Volet « Appui institutionnel au Ministère de l'Agriculture et de l'élevage »

L'ancrage positif du VAIM au sein du MINAGRIE et la dynamique de réforme institutionnelle en cours offrent de réelles opportunités pour induire des changements durables. Les principaux axes qui seront développés seront les suivants :

Accompagnement de la mise en œuvre et du suivi du PNIA et PPIA : le programme appuiera la mise en œuvre opérationnelle du plan national et des Plans Provinciaux. Il appuiera le MINAGRIE dans la définition de sa vision institutionnelle et la mise en œuvre d'une feuille de route pour le programme IV (dont S/P 13 réforme du MINAGRIE). En collaboration avec le programme belge de renforcement des capacités, le VAIM apportera des appuis à la fonction GRH du MINAGRIE. Le renforcement des capacités des agents et services en charge du Génie Rural est un chantier entièrement nouveau, considéré comme prioritaire par le MINAGRIE et les partenaires financiers.

Appui à la mise en place d'un système harmonisé d'information agricole : un schéma directeur des informations agricoles sera mis en place. Il prévoit le développement de bases de données et la mise en place de systèmes d'information harmonisés. La Direction de Statistiques et Information Agricole (DSIA) sera accompagnée dans le processus de pérennisation de l'Enquête Nationale Agricole du Burundi (ENAP), en complémentarité avec le projet PROSANUT.

Appui à la communication interne et externe : Les chantiers d'interconnexion et de gestion documentaire et archivage seront élargis vers les services déconcentrés (16 DPAE). La communication interne et externe sera renforcée par la mise en place d'un site-web et un intranet, en lien avec le plan de communication.

 Volet « Appui institutionnel à la mise en œuvre du Système National Semencier »

Appui aux institutions partenaires (ONCCS et DPSPn, CNS) pour la mise en œuvre du Plan National Semencier : les nouvelles structures créées par la loi semencière d'avril 2012 seront appuyées techniquement et financièrement afin de les rendre opérationnelles.

Appuis au conditionnement des semences certifiées : La Direction de la Promotion des Semences et Plants sera appuyée dans son mandat de promotion de semences, au travers notamment de la mise en place de mécanismes permettant à l'offre et à la demande de se rencontrer. Pour permettre la différenciation entre les semences de qualité contrôlée et le tout-venant, des partenariats entre l'ONCCS, les centres semenciers publics, les multiplicateurs semenciers privés (individuels ou associatifs) seront mis en place. Ils auront pour objet d'assurer le conditionnement labellisé des semences de qualité issues de la production privée et publique.

Appui à la production semencière des cultures prioritaires : le VSEM appuiera les acteurs publics et privés dans leurs efforts destinés à augmenter la production de semences certifiées pour les aides prioritaires.

 Volet : Développement agricole dans les régions de l'IMBO, du MOSO et du BUGESERA

Investissements hydro-agricoles dans la zone de l'IMBO : Les travaux d'aménagements hydro-agricoles mobiliseront l'essentiel des ressources prévues pour la présente intervention. Il s'agira de réhabiliter une zone irriguée de 900 ha nets et de l'étendre de 3.270 ha nets, avec une réorganisation plus efficace de système d'irrigation (total de 4.170 ha). Le programme appuiera la mise en place et l'accompagnement des structures de gestion des infrastructures et de gestion de l'eau.

Des opérations d'aménagements des bassins versants et de protection des investissements hydro-agricoles seront réalisées afin de protéger les investissements.

Mise en valeur des surfaces aménagées/Réhabilitées : Le système de champs école (Farmers Fields School) sera développé afin de mettre en valeur les aménagements réalisés. Cette approche est nouvelle dans le programme et est développée à partir d'expériences positives menées au Rwanda. La mise en valeur des parcelles est basée sur une vision orientée sur l'exploitation familiale ainsi que sur la prise en compte des systèmes intégrés de production et de commercialisation.

Amélioration de la compétitivité des chaînes de valeur : le PAIOSA s'inscrit dans une optique de développement de chaînes de valeur. Il travaille sur l'amélioration des productions, sur les conditions d'approvisionnement en intrants et sur la mise en marché des productions. Les principales chaînes de valeur identifiées sont le riz, le lait, le maïs, la banane et la pomme de terre. Le VDEVA favorisera la mise en œuvre de mécanismes publics-privés de soutien aux opérateurs dans les filières, de manière à renforcer les maillons les moins performants. Un accent particulier sera mis sur la mise à disposition de services non financiers à ces opérateurs (conseils de gestion, informations sur les prix, ...).

Renforcement des capacités des acteurs : le soutien du programme sera élargi à deux nouvelles directions provinciales (Bubanza et Rutana) dans les zones d'intervention. La collaboration avec les organisations paysannes faitières est amenée à évoluer, de manière à favoriser un accroissement des réseaux, une participation accrue au dialogue politique et une amélioration des services à la base.

FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION

N° d'intervention DGD	NN 3014022
Code Navision CTB	BDI 13 082 11
Institutions partenaires	Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, le Ministère ayant le Développement communal dans ses attributions
Durée de l'intervention	48 mois pour la durée de l'intervention (72 mois à partir de la signature de la CS)
Date de l'intervention	2014
Contribution du pays partenaire	n.d.
Contribution belge	13.000.000 euros + 9.000.000 euros
Secteur (codes CAD)	31120, 31161
Brève description de l'intervention	Cette intervention se concentrera sur le développement de nouvelles activités complémentaires à celles menées ou identifiées par les volets du PAIOSA dans le cadre des 2 interventions formulées en 2010 et 2011 (développement des filières, renforcement des volets d'appui au MINAGRIE, SEMENCES et de l'unité de coordination)
Objectif global	Contribuer de manière durable à la réduction de la pauvreté et soutenir la croissance économique du Burundi à travers l'augmentation de la productivité des facteurs de production, la valorisation maximale des productions, la diversification des opportunités de revenus, la préservation et le maintien des ressources naturelles et environnementales
Objectifs spécifiques	✓ OS1: Une augmentation et une meilleure valorisation des productions agricoles et d'élevage permettent une réduction de la pauvreté dans les régions d'intervention, ✓ OS2: Un environnement institutionnel favorable au développement d'activités agricoles et para-agricoles est promu au niveau central, déconcentré et décentralisé.
Résultats	R1 : Les capacités du MINAGRIE à assurer ses fonctions régaliennes sont améliorées R2 : La production et l'utilisation des semences et plants de qualité sont augmentées R3 : Les conditions de production et de mise en marché des produits agricoles sont améliorées dans les régions de l'IMBO, du Moso et du Bugesera

1 ANALYSE DE LA SITUATION

1.1 Contexte sectoriel

1.1.1 Politiques sectorielles

La **Stratégie Agricole Nationale (SAN)** élaborée en juillet 2008 est le document de référence en matière de politique agricole au Burundi. Elle tient compte des orientations contenues dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, des Objectifs du Millénaire, du NEPAD et des autres initiatives sous régionales. La SAN se fixe comme objectif général de « Contribuer de manière durable à la réduction de la pauvreté et soutenir la croissance économique du Burundi à travers l'augmentation de la productivité des facteurs de production, la valorisation maximale des productions, la diversification des opportunités de revenus, la préservation et le maintien des ressources naturelles et environnementales ».

Dans le cadre du **New Partnership For Africa's Development (NEPAD)**, le Burundi a pris un certain nombre d'engagements en faveur de l'agriculture : (1) créer un environnement favorable à une meilleure compétitivité du secteur, agricole et rural (ii) atteindre des objectifs quantitatifs fixés et mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser des investissements correspondants (iii) allouer des ressources à hauteur de 10 % du budget national au secteur, (iv) créer un cadre de référence pour le financement bilatéral et multilatéral coordonné du secteur (v) assurer au moins un taux de croissance annuel du secteur de 6 %. Le pays s'est doté en 2010 d'une feuille de route pour la mise en place du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture et Afrique (PDDAA).

Le **Programme National d'Investissement Agricole (PNIA)** a été validé en juin 2011, au terme d'un processus participatif qui a réuni l'ensemble des acteurs du secteur agricole. Le programme est une synthèse opérationnelle des différentes stratégies du secteur (Stratégie Agricole Nationale et du PDDAA) vise à en opérationnaliser la mise en œuvre. Le cadre stratégique du PNIA prévoit quatre priorités, reprises dans le schéma ci-après.

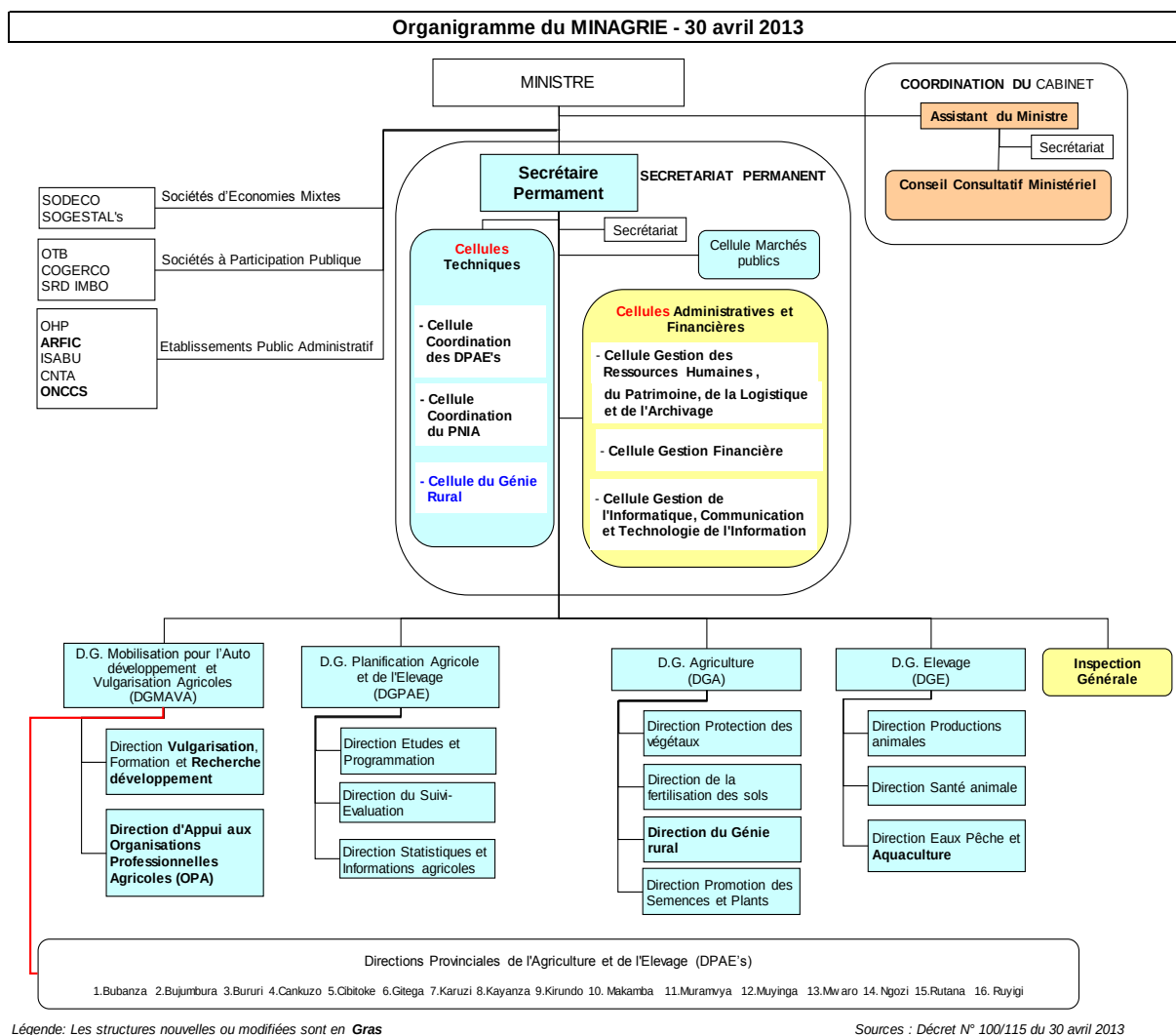
P1. Accroissement durable de la production et de la sécurité alimentaire	P2. Professionalisation des producteurs et promotion de l'innovation	P3. Développement des filières et de l'Agri - business	P4. Renforcement des institutions publiques
1. Protection du capital productif 2. Aménagement et réhabilitation des périmètres irrigués 3. Intensification des productions agricoles 4. Développement de la pêche et pisciculture 5. Sécurité alimentaire, nutrition et gestion de la vulnérabilité	1. Organisation des producteurs et renforcement de leurs capacités 2. Développement des services de proximité et de l'innovation 3. Financement rural 4. Recherche / Développement	1. Filières d'exportation 2. Filières vivrières et animales 3. Infrastructures rurales	1. Réforme du MINAGRIE 2. Amélioration du cadre et des conditions de travail 3. Appui à la mise en œuvre du PNIA

1.2 Cadre institutionnel dans le secteur agricole

1.2.1 Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage (MINAGRIE)

1.2.1.1 MINAGRIE CENTRAL

La structure organisationnelle du MINAGRIE a évolué profondément ces dernières années pour s'adapter aux évolutions du contexte. A la suite du dernier décret N°100/115 du 30 avril 2013, l'organigramme est le suivant :



Un Secrétariat Permanent a été créé entre le ministre et les quatre Directions Générales. Il est appuyé par trois cellules : la Cellule « Génie Rural », la Cellule « Coordination des DPAE's », la Cellule « Gestion du PNIA ». Un service administratif et financier a été créé au sein du Secrétariat Permanent. Il est destiné à assurer certaines fonctions transversales essentielles du Ministère telles que la gestion des ressources humaines, la gestion financière, la gestion du patrimoine, de la logistique et des archives et enfin la gestion informatique, Communication et technologies de l'information; En application de la nouvelle loi sur les marchés publics et de son ordonnance de mise en application, il est prévu également une « Cellule marchés publics ».

Les Directions Générales

- ✓ La Direction Générale de la Planification Agricole et de l'Elevage (DGPAE) et ses trois directions : la Direction des Etudes et de la Programmation, la Direction du Suivi-Evaluation, la Direction des Statistiques et des Informations Agricoles (DSIA).
- ✓ La Direction Générale de l'Agriculture (DGA) comprend quatre directions : La direction de la Protection des Végétaux, la Direction de la Fertilisation des Sols, la Direction de la Promotion des Semences et Plants et la « Direction du Génie Rural », récemment transférée du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme.
- ✓ La Direction Générale de l'Elevage (DGE) comprend trois directions : la Direction des Productions Animales, la Direction de la Santé Animale, la Direction des Eaux et de l'Aquaculture.
- ✓ La Direction Générale de la Mobilisation pour l'Auto-développement et la Vulgarisation Agricoles (DGMAVA) abrite la Direction d'Appui aux Organisations Professionnelles Agricoles Paysannes et de la Direction de la Vulgarisation Formation et Recherche Développement. La DGMAVA a l'autorité hiérarchique sur les 16 DPAEs.

D'une manière générale, les attributions des Directions Générales de l'Agriculture et de l'Elevage ont été actualisées en référence au processus de décentralisation, à la réorganisation du MINAGRIE, au PNIA et aux priorités du secteur, en particulier concernant la promotion des OPA, le développement des filières et la coordination des aménagements hydro-agricoles.

Les Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Elevage (DPAE)

Les DPAE's dépendent de la DGMAVA. La cellule spécifique placée au niveau du Secrétariat Permanent vise à assurer une meilleure coordination et communication entre les niveaux central et provincial du Ministère. Les relations entre les 4 Directions Générales et les Directions Provinciales seront coordonnées au sein du Secrétariat Permanent.

Les DPAEs sont structurées autour de six services : (1) le Service Planification et Suivi-Evaluation, (2) le Service Administratif et Financier, (3) le Service « Formation, Vulgarisation, Recherche-Développement et Appui aux Organisations Professionnelles Agricoles (4) le Service Génie Rural et (5) le Service « Production Végétale », (6) le Service de Développement de l'Elevage.

Au niveau communal, un agronome communal travaille sous l'autorité du service de Vulgarisation et Formation et un vétérinaire communal travaille sous l'autorité du service de l'Elevage. Les techniciens communaux du Génie Rural ont été plus récemment rattachés au DPAE. Le dispositif comprend des moniteurs de zones (ancien découpage administratif) et un moniteur agricole pour chaque colline.

1.2.1.2 Politique de décentralisation et autorités communales

La loi communale confère aux communes de larges prérogatives en matière de développement rural :

- La commune assure les services publics répondant aux besoins de sa population et qui ne relèvent pas, par leur nature, leur importance ou par détermination de la loi, de la responsabilité directe de l'Etat. L'Etat peut lui déléguer la gestion ou l'exécution, sur le plan local, de certaines des missions qui lui incombent. Dans ce cas, il met à sa disposition les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires.
- La commune constitue la base du développement économique et social de la population établie sur son territoire. Ses organes doivent veiller constamment à promouvoir le développement sur tous les plans de ses habitants. L'Etat a l'obligation de l'y aider, notamment en suppléant aux carences en ressources humaines et matérielles.

L'administrateur communal est le représentant légal de la commune et de la population de son ressort. En cette qualité, il gère le patrimoine communal, dirige et supervise tous les services communaux. Il

coordonne toutes les actions de développement socio-économique qui se mènent sur le territoire de la commune. Il exerce un pouvoir de surveillance et d'orientation sur les agents des services déconcentrés de l'Etat affectés dans sa commune. Il coordonne toutes les activités des services œuvrant dans sa commune et prend des mesures nécessaires pour la préservation de l'environnement. Pour les activités spécifiques de développement, le Gouverneur de province, l'Administrateur et le Conseil communal et le Conseil collinaire sont appuyés respectivement par un Comité Provincial de Développement (CPD), un Comité Communal de Développement Communautaire (CCDC) et un Comité de Développement Collinaire (CDC).

- ✓ Les **Comités Provinciaux de Développement** sont prévus par le texte de loi mais ne sont pas encore fonctionnels. Ils ont pour mission d'assurer le suivi-évaluation des CCDC, de mobiliser la population pour le développement et de donner des avis sur les projets communaux de développement. Il est composé de représentants des CCDC élus par leurs pairs, des représentants des STD et des représentants des associations et confessions religieuses engagées dans le développement.
- ✓ Le **Comité Communal de Développement Communautaire** a pour mission de consolider les plans de développement collinaire en plans communaux de développement communautaire (PCDC), élaborer sur base participative le programme annuel et triennal de développement de la Commune, prioriser les besoins de la Commune, coordonner les interventions des acteurs de développement de la Commune et appuyer le Conseil communal dans tout autre travail nécessaire au développement de la Commune. Il est composé des STD œuvrant dans le développement dans la Commune, du responsable communal de la sécurité, de dix membres issus des CDC élus par l'assemblée générale des CDC, de trois membres du Conseil communal élus par leurs pairs et du CT communal chargé du développement.
- ✓ Le **Comité de Développement Collinaire** a pour mission d'élaborer, sur base communautaire et participative, un plan collinaire de développement communautaire, de prioriser les besoins de la Colline, servir de modèle à la communauté et de tout autre travail de développement et de lutte contre la pauvreté qui lui est demandé par le Conseil de colline. Il est composé des cinq membres du Conseil collinaire et de sept personnes choisies par l'assemblée générale de la communauté pour leur implication dans les actions de développement. Le CDC est la « porte d'entrée » pour de nombreux programmes de développement, le FIDA et l'UE notamment.

1.2.1.3 Le secteur privé et les organisations paysannes

Chambre Sectorielle de l'agri business

La Chambre Sectorielle de l'Agri-Business fait partie de la Chambre Fédérale de Commerce et de l'Industrie du Burundi (CFCIB). Il s'agit d'une asbl ayant l'ambition de promouvoir les professionnels de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Elle a notamment organisé des rencontres régionales des professionnels du secteur de l'agri-business dans le cadre de la CEPGL.

Les principales organisations paysannes faîtières

Les principales organisations paysannes et organisations non gouvernementales burundaises se sont fédérées au sein de la FOPABU. L'organisation n'est pas encore reconnue par les autorités burundaises. La CAPAD est la principale organisation faîtière d'envergure nationale pour les organisations paysannes pratiquant l'agriculture d'autosubsistance.

Elle a pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté par la professionnalisation de l'agriculture et de l'élevage. Elle est appuyée par différents partenaires ONG ou multi latéraux dans ses efforts de mobilisation du monde paysan. Elle est par ailleurs particulièrement active dans le dialogue sectoriel.

1.3 Cadre stratégique général du PAIOSA

1.3.1 Vision et objectifs

L'intervention s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du « Programme d'Appui Institutionnel et Opérationnel au secteur agricole du Burundi (PAIOSA) ». Une note de cadrage stratégique reprenant les orientations et les principes de mise en œuvre a été validée en 2010, à savoir :

(1) Le PAIOSA entend promouvoir une agriculture familiale durable contribuant à la croissance économique du Burundi et à la réduction de la pauvreté en zones rurales. Il accompagnera les producteurs ruraux dans un processus de professionnalisation destiné à produire en tenant compte des besoins du marché, que ce soit au niveau de la qualité, des quantités et de la régularité des approvisionnements. Le programme accompagnera les efforts du MINAGRIE visant à promouvoir une régionalisation de l'agriculture permettant de tirer davantage parti des avantages comparatifs des différentes zones agro-écologiques.

(2) L'objectif global du programme est identique à celui de la Stratégie Agricole Nationale (SAN) du Burundi, formulé comme suit : « Contribuer de manière durable à la réduction de la pauvreté et soutenir la croissance économique du Burundi à travers l'augmentation de la productivité des facteurs de production, la valorisation maximale des productions, la diversification des opportunités de revenus, la préservation et le maintien des ressources naturelles et environnementales ».

(3) Deux objectifs spécifiques sont définis :

- OS1: Une augmentation et une meilleure valorisation des productions agricoles et d'élevage permettent une réduction de la pauvreté dans les régions d'intervention,
- OS2: Un environnement institutionnel favorable au développement d'activités agricoles et para-agricoles est promu au niveau central, déconcentré et décentralisé.

1.3.2 Axes d'intervention

Le programme est structuré autour de deux composantes et de quatre volets d'intervention.

1.3.2.1 Composante d'Appui Institutionnel

- Le Volet « Appui institutionnel au Ministère de l'Agriculture et de l'élevage » vise à renforcer le ministère dans ses fonctions régaliennes de planification, de programmation, de coordination, de suivi évaluation et de communication.
- Le Volet « Appui institutionnel à la mise en œuvre du Système National Semencier » se propose d'améliorer les disponibilités en semences de qualité. Les activités prévues concernent (1) la mise en place des structures publiques de coordination et de contrôle du secteur semencier, (2) la mise en place de mesures d'accompagnement permettant l'émergence d'un secteur privé professionnel et (3) la structuration du secteur privé professionnel au sein d'organisations spécifiques .
- Le Volet « Appui Institutionnel à l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi » se fixe pour objectif de renforcer la recherche agronomique de manière à produire des recommandations adaptées aux besoins du monde agricole.

1.3.2.2 Composante d'Appui Opérationnel

- Le Volet « Développement agricole dans les régions de l'IMBO, du MOSO et du BUGESERA s'est fixé pour objectif d'améliorer les conditions de production et de mise en marché des produits agricoles dans ces trois régions.

1.3.3 Zones d'intervention

Pour ce qui concerne la composante institutionnelle, la délimitation géographique n'est pas pertinente puisqu'il s'agit d'institutions publiques intervenant au niveau national. Le choix des priorités est cependant défini de manière à rechercher un maximum de cohérence entre les différents volets du programme.

Pour sa composante opérationnelle, le programme intervient dans les provinces de Kirundo, Ruyigi, Rutana et Cibitoke et plus spécifiquement dans les communes dont la majeure partie du territoire se trouve dans les régions agro-écologiques du Bugesera, de l'Imbo et du Moso, respectivement. Plus particulièrement, il s'agit des communes suivantes :

- ✓ Région du Bugesera, en province de Kirundo : Communes de Bugabira, Busoni, Kirundo et Ntega + communes avoisinantes pour aménagements anti-érosifs et mise en valeur agricole.
- ✓ Région de l'IMBO, en province de Cibitoke : Communes de Rugombo et Buganda + communes avoisinantes pour aménagements antiérosifs et mise en valeur agricole. Une extension des activités vers la province de Bubanza se fera à partir de 2014.
- ✓ Région du Moso, en province de Ruyigi au niveau des communes de Gisuru, Kinyinya, Nyabitsinda et en province de Rutana au niveau de la commune de Mbinga, de Kayove en plus des communes avoisinantes pour aménagements antiérosifs et appui à l'investissement agricole.

1.3.4 Bénéficiaires finaux

Les petits producteurs vivant de l'agriculture familiale, marginalisés des circuits économiques et financiers seront les bénéficiaires finaux du programme, grâce à une amélioration de la qualité des services publics et privés qui leur sont délivrés. Les retombées sont attendues grâce à une augmentation de la production agricole dans les filières concernées, la génération de revenus via les recettes de commercialisation et de transformation et le développement économique local.

1.3.5 Dispositif organisationnel

Une Unité d'Appui et de Coordination a été mise en place au démarrage du programme, sous le pilotage du Secrétaire Permanent du MINAGRIE. Elle est structurée en quatre départements : (1) La cellule de coordination proprement dite (2) le Département d'Administration et Finances (3) Le Département de Monitoring et Evaluation (4) Le Pool d'Expertise Technique.

Le pool d'expertise est lui-même composé de trois pôles de compétences (1) Appui aux Infrastructures, (2) Appui aux Filières et (3) Appui aux Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Elevage. Trois unités Fonctionnelles sont en place pour la mise en œuvre des activités liées aux trois volets d'appui institutionnel.

La responsabilité des Unités Fonctionnelles est assurée par les mandataires ayant en charge de mettre en œuvre les réformes institutionnelles appuyées, réformes s'inscrivant elles-mêmes dans des stratégies portées par le gouvernement burundais.

Trois antennes régionales sont en place pour la mise en œuvre des activités liées au volet d'appui opérationnel (VDEVA). Les antennes travaillent en étroite concertation avec les Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Elevage.

La mise en place du dispositif organisationnel du programme respecte les principes suivants :

- ✓ La structure organisationnelle est construite avec comme finalité d'atteindre les résultats de développement et les résultats déterminés ; elle s'inscrit dans une logique de déconcentration,

encourage l'autonomie et assure une réactivité efficace dans le respect d'un cadre et de normes définis.

- ✓ Les décisions sont prises et les actions sont menées au niveau adéquat, selon la délimitation générale des champs d'actions/aires de responsabilités arrêtés. Les fonctions d'appui, de monitoring et de contrôle qualité sont exercées au niveau le plus proche possible de celui où prend place l'exécution.
- ✓ La superposition de niveaux de contrôle est limitée autant que possible. Une attention particulière est portée au fait que les niveaux de contrôle internes ne se superposent pas aux contrôles réalisés par les structures partenaires.
- ✓ Les acteurs à tous niveaux sont responsabilisés et redevables par rapport à leur mandat. La culture institutionnelle fait le pari de la confiance : les contrôles ex post sont privilégiés sur les contrôles ex ante.

1.3.6 Principes de mise en oeuvre du PAIOSA

Un ensemble de principes ont été définis dans la note de cadrage stratégique, dont nous rappelons ici les principaux éléments :

Une étape vers l'approche programme :

Le PAIOSA s'inscrit comme une étape dans un processus devant conduire à la mise en œuvre d'une approche programme, à savoir un appui à la mise en œuvre de politiques sectorielles et sous sectorielles dans un processus de programmation, de coordination et de suivi-évaluation entièrement piloté par le pays partenaire. Cette étape se matérialise par (1) l'intégration des différents projets en cours au sein d'un programme sectoriel (2) des appuis institutionnels destinés à mettre en place les conditions nécessaires pour franchir des étapes supplémentaires en matière d'alignement. L'approche programme se matérialise dans la continuité des financements belges antérieurs, notamment le projet d'Appui aux Populations Vulnérables dans le MOSO (financement FBSA et UE).

Alignement sur les politiques nationales :

Le programme s'inscrit résolument en appui à la mise en œuvre des stratégies nationales, en particulier la Stratégie Agricole Nationale et le Plan National d'Investissement Agricole. Ces stratégies sont orientées vers un processus de professionnalisation destiné à produire en tenant compte des besoins du marché. Cette transition impliquera une amélioration de la compétitivité des productions agricoles offrant un potentiel de commercialisation. Cette amélioration de la compétitivité est basée sur une vision orientée sur l'exploitation familiale ainsi que la prise en compte des systèmes intégrés de production et de commercialisation. Le système de suivi évaluation mis en place dans le cadre du PAIOSA permet de mesurer sa contribution effective aux différents programmes du PNIA.

Alignement institutionnel

Le développement agricole implique l'intervention coordonnée d'acteurs publics, parapublics et non étatiques. L'approche mise en œuvre par le PAIOSA est basée sur le « faire-faire », processus selon lequel l'exécution des activités est, dans toute la mesure du possible, confiée à ces acteurs locaux au travers d'accord d'exécution, d'accords de financement et de contrats de prestations

Une prise en compte de l'ensemble des acteurs du développement agricole :

Dans le secteur agricole, l'essentiel des services est délivré par des acteurs privés. Les effets des politiques agricoles sont le fruit d'une interaction complexe entre les investissements consentis par les services publics et les activités du secteur privé. Les différents fora internationaux portant sur la mise en œuvre des principes de la déclaration de Paris/Accra mettent en évidence un manque de prise en

compte de cette multiplicité des acteurs, en particulier pour ce qui concerne les Organisations paysannes. Le PAIOSA portera en conséquence une attention particulière au renforcement des organisations et confédérations paysannes, qui doit se faire en parallèle avec le renforcement des institutions publiques.

Flexibilité dans la mise en œuvre

Le contexte institutionnel du Burundi est en évolution rapide et constante, en particulier dans le secteur agricole : le MINAGRIE est en pleine restructuration de ses services, tandis que le Plan National d'Investissement Agricole et les stratégies sous sectorielles sont en cours d'élaboration. Les stratégies de mise en œuvre du PAIOSA devront s'adapter à ces évolutions de manière à s'aligner sur les stratégies nationales et locales.

Gestion axée sur les résultats et la redevabilité

Le mode de mise en œuvre est orienté vers la production de développement, avec des changements attendus aux différents niveaux. Il appartient à l'Unité de Coordination de vérifier que les Outputs obtenus au niveau des volets contribuent effectivement à des Outcomes.

1.4 Chronogramme de mise en œuvre du programme

La contribution belge totale prévue pour le PAIOSA est de 58 millions d'Euros. Elle est mise en œuvre au travers de différentes « interventions successives » :

- ✓ Une première intervention (Budget de 13 millions €) a été formulée en 2010, accordant une attention plus particulière au renforcement institutionnel du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et à la mise en œuvre du Plan National Semencier.
- ✓ Une seconde intervention (Budget de 23 millions €) a été formulée en 2011, en accordant une attention plus particulière au renforcement institutionnel de la Recherche Agronomique d'une part, et à des actions opérationnelles d'appui au développement agricole dans les régions du Moso, du Bugesera et de l'IMBO.
- ✓ Une troisième et dernière intervention portant sur un budget de 22 millions €, objet du présent Document Technique et Financier.

1.5 Etat d'avancement des activités du PAIOSA

1.5.1 Volet Appui Institutionnel au MINAGRIE (VAIM)

Ce volet a été formulé en 2010 dans le cadre de l'intervention PAIOSA I et a démarré en 2011. Il contribue et appuie la mise en œuvre du programme 4 du PNIA, ayant pour objet le renforcement des capacités des acteurs publics dans le secteur agricole, notamment le MINAGRIE (Sous-programme 13). L'équipe en place a acquis une forte légitimité au sein du ministère et vis à vis des bailleurs de fonds pour ses contributions à la mise en œuvre des réformes. La situation et les principales réalisations après 2 ans de mise en œuvre sont présentées ci-dessous.

1.5.1.1 Réalisations en matière de capacités de planification, de programmation et de mise en œuvre des stratégies agricoles

Appui à la planification sectorielle (PNIA, PPIA) et sous sectorielle

Le VAIM a appuyé le processus d'élaboration du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) et des Programmes Provinciaux d'Investissement Agricole (PPIA), qui ont également été validés. Des groupes sectoriels provinciaux ont été mis en place pour en assurer le suivi.

Les différents partenaires peuvent estimer leurs contributions effectives à l'atteinte des résultats des différents sous programmes. En termes d'appui à l'élaboration des stratégies sous-sectorielles, la stratégie « Bassins Versants » a été élaborée et diffusée. La stratégie d'appui aux organisations paysannes agricoles est en cours de finalisation.

Appui à la programmation sectorielle

Une base de données des financements du secteur agricole a été élaborée en assurant leur présentation selon les nomenclatures liées au cadrage stratégique du PNIA et au cadrage géographique par province. La base de données est mise à jour régulièrement.

Un rapport de synthèse sur les financements du PNIA a été produit : il précise les ressources (par bailleur, par secteur prioritaire, par unité géographique...) et les besoins en financement, ainsi qu'un répertoire des projets et intervenants sur le secteur agricole et l'élevage.

Amélioration du cadre légal en accord avec les stratégies sous-sectorielles

De manière ponctuelle, des initiatives visant à améliorer le cadre légal sont appuyées, notamment en ce qui concerne les Organisations de Producteurs.

1.5.1.2 Réalisations en matière d'amélioration des capacités de suivi-évaluation et de capitalisation

Mise en place et appui au dispositif de suivi évaluation sectoriel

Le VAIM joue un rôle de facilitation et d'appui-conseil auprès de la Direction du Suivi Evaluation pour la mise en place d'un système dynamique et participatif de Suivi/Evaluation du PNIA. Dans un premier temps, le cadre de référence (matrice des indicateurs) a été révisé puis validé en comité de suivi du PNIA. Les outils et procédures de collecte des données ont été identifiés. Les attributions du personnel (incluant DPAE) ont été définies. Le travail de renforcement des capacités s'effectue par un accompagnement technique et méthodologique continu du niveau central. Au niveau périphérique, deux cycles d'ateliers participatifs ont été administrés pour la formation du personnel des DPAE. Les premiers rapports de S/E (financiers et techniques) commencent à être produits, mais restent caractérisés par des données fiables encore très fragmentaires.

Actualisation des enquêtes agricoles et information agricole

Une enquête agricole d'envergure nationale a été réalisée et l'actualisation des données est en cours pour la campagne agricole 2012-2013. Les capacités de la DSIA et de l'ISTEEBU ont été renforcées au travers de la formation des enquêteurs, des contrôleurs et des superviseurs, ainsi que du personnel de traitement statistique des données et de rédaction des rapports. Le gouvernement a confirmé son engagement à inscrire les actualisations annuelles de l'enquête nationale dans son budget.

Le VAIM a contribué à la mise en place d'un système d'information sur le secteur agricole, avec la conception initiale d'une base de données (infrastructures et intervenants agricoles) et la collecte des premières données au niveau des zones administratives de l'ensemble du pays. L'objectif futur est de développer des outils cartographiques, dans une optique de suivi et coordination et d'aide à la décision stratégique.

La mise en place d'un système d'information harmonisé (entre gouvernement et PTF) sur le secteur agricole a été identifiée comme un axe de développement d'activités. Il s'agit d'un chantier ambitieux dans la mesure où il existe actuellement une multitude de systèmes parallèles et non harmonisés, sans intégration des données au sein d'une même base

1.5.1.3 Réalisations en matière d'amélioration des capacités du MINAGRIE à assurer

son rôle de coordination des interventions dans le secteur agricole

Un des aspects les plus importants de la mise en œuvre du PNIA et des PPIA est la coordination des interventions, notamment au niveau provincial. Des groupes sectoriels provinciaux ont ainsi été mis en place. La cellule DPAE du Secrétariat Permanent est renforcée dans son rôle de suivi et de secrétariat de ces groupes sectoriels.

1.5.1.4 Réalisations en matière d'amélioration des capacités organisationnelles et humaines au sein du MINAGRIE

Appui à la restructuration du MINAGRIE et à la réorganisation des services

Le VAIM a contribué aux réflexions portant sur la restructuration du MINAGRIE : le décret portant organisation du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a été signé le 25 novembre 2011. Un nouvel organigramme a été mis en application (Voir Paragraphe 1.2.1). Le programme a également appuyé la maintenance d'une base de données du personnel MINAGRIE.

Un appui au déménagement des bureaux a été donné en vue du regroupement des services techniques basés à Bujumbura au sein d'un bâtiment unique, et des appuis ponctuels en matière de réhabilitation des bâtiments et équipements suite à la réorganisation des services.

Appui à la Gestion des Ressources Humaines du MINAGRIE

Une Cellule de « Gestion des Ressources Humaines, du Patrimoine, de la Logistique et de l'Archivage » a récemment été créée au sein du Service Administratif et Financier du Secrétariat Permanent. Elle bénéficie d'appuis du VAIM en matière de renforcement des capacités.

Au niveau sectoriel, plusieurs changements sont envisagés avec un impact sur les ressources humaines et sur ce que l'on attend d'elles. Une réforme sectorielle est prévue à travers la mise en œuvre du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA – 2012-17), en particulier de son Programme IV « Renforcement des Institutions Publiques ». Le Sous-Programme 13 prévoit une réforme de l'institution, à commencer par la promotion d'une vision institutionnelle et d'une stratégie de réforme.

Amélioration du cadre et des conditions de travail du personnel

Concernant l'amélioration du cadre et des conditions de travail du personnel (Sous-programme 14), et compte tenu notamment du niveau de rémunération très faible, une action pilote de contractualisation à la performance a été initiée en 2011. Elle s'articule autour du travail réalisé dans la conduite des chantiers mis en œuvre avec l'appui du PAIOSA pour améliorer l'exercice des fonctions régaliennes. Elle vise surtout à instaurer un système sain et transparent pour l'octroi des primes et per diem aux agents de l'état, en lieu et place de la multitude de systèmes mis en place par les bailleurs. L'évaluation de ce mécanisme d'incitation est prévue en 2014. Elle permettra une réorientation éventuelle et surtout un partage de cette expérience avec les autres partenaires techniques et financiers du secteur.

Une feuille de route a été établie par le Minagri pour institutionnaliser cette expérience pilote, en concertation avec le Ministère de la Fonction Publique. Ce ministère accompagne le processus de réforme de la fonction publique, qui inclut la politique de gestion de la performance du Gouvernement Burundais.

L'harmonisation des pratiques et l'élargissement du système d'incitation à la performance à l'ensemble de l'institution sont envisagés dans le cadre du programme IV multi bailleurs. Ceci implique un accompagnement important à la mise en place de la Direction de la Gestion des Ressources Humaines.

1.5.1.5 Réalisations en matière d'amélioration des capacités de communication et fonctionnement des systèmes d'information

Appui à la mise en place d'une cellule TIC au sein du Secrétariat Permanent

Conformément au nouvel organigramme, la cellule TIC, composée initialement d'un seul informaticien, a été renforcée et comprend aujourd'hui 3 cadres informaticiens et un technicien en maintenance. L'appui porte sur la formation des cadres et l'établissement de leurs cahiers des charges.

Amélioration des supports de communication

Des ordinateurs et des unités de stockage ont été acquis et mis à la disposition du Minagrie à Bujumbura. Un investissement important en ce qui concerne l'interconnexion des directions et services du ministère est déjà en exécution et/ou programmé dans le cadre du PAIOSA I. La pertinence de cette activité est renforcée par l'arrivée prochaine d'un réseau de fibre optique.

Elaboration du système d'archivage

La mise en place de plans et procédures de classement, de gestion documentaire papier, de tri et de stockage physique des documents est appuyée dans le cadre du PAIOSA I. Ce système devrait être étendu aux 16 DPAEs, inclus le démarrage de la numérisation des documents.

1.5.1.6 Prise en compte des recommandations des évaluations

La dernière évaluation des activités d'appui au MINAGRIE a été clôturée en 2011. La prochaine évaluation est programmée au début de l'année 2014. Les recommandations issues de cette évaluation figurent ci-dessous.

Recommandations	Modalités de prise en compte
Volet d'appui institutionnel au MINAGRIE (VAIM)	
Rec 1 - Préciser les approches de développement institutionnel progressif du MINAGRIE et de gestion du changement à utiliser	Le degré de priorité du volet sur l'appui au développement de la vision est réaffirmé afin de programmer les appuis institutionnels en conséquence, en assurant une concertation avec les autres PTF et acteurs sectoriels pour l'accompagnement à la mise en œuvre des réformes
Rec 2 – Privilégier l'utilisation des cadres du MINAGRIE et apporter des solutions durables aux problèmes de leur motivation (à travers le développement de la contractualisation à la performance) dans le cadre d'un processus de longue haleine à construire graduellement et nécessitant la possibilité de faire des expérimentations, d'apprendre et d'évoluer	Institutionnalisation du système de contractualisation à la performance réaffirmé avec une feuille de route pour l'harmonisation des pratiques des partenaires du MINAGRIE au travers la mise en place d'un système de fond commun permettant d'évoluer vers des services publics significativement plus petits mais performants, convenablement financés, avec du personnel qualifié et convenablement payé Transfert de la fonction d'« expert international en suivi évaluation » en « expert international en Planning, Stratégies, Programmation, Budgétisation, Suivi et Evaluation)

Recommandations	Modalités de prise en compte
Rec 3 - Le MINAGRIE doit engager la déclinaison au niveau provincial du PNIA en utilisant le volet VDEVA du PAIOSA à titre pilote (5 provinces). Avec cet instrument, il sera possible d'avoir des améliorations des interventions en matière d'harmonisation et d'alignement.	Développement d'activités structurantes à l'échelle provinciale pour faciliter la mise en œuvre des PPIA tout en capitalisant les expériences menées au niveau national (interconnexion – mandats des structures – stratégies d'intervention – capacités)

1.5.2 Volet d'Appui à la mise en oeuvre du Plan Semencier (VSEM)

1.5.2.1 Réalisations en matière de renforcement des capacités des institutions étatiques de coordination et de contrôle du secteur semencier

Finalisation des dispositions légales du nouveau cadre juridico-financier

La loi semencière a été promulguée le 23 avril 2012. Le processus de promulgation des textes d'application suit son cours, avec comme avancée notable la création de l'ONCCS.

Renforcement de la Commission Nationale Semencière et la DPSP

Le décret portant création, missions, compositions et fonctionnement de la CNS fut promulgué le 24 septembre 2012. Le secteur privé et l'Etat se partagent chacun 50 % des sièges. L'arrêté portant nomination des membres de la CNS a été promulgué le 17 septembre 2013.

Les fonctions de la CNS ont été assurées dans l'intervalle par un comité ad hoc mis en place par la Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage.

La DPSP bénéficie de l'appui d'une expertise en gestion administrative et financière. Outre les manuels de gestion proprement dits, deux mécanismes ont été développés, l'un visant à prédire la demande en semences et l'autre à fixer les prix. Ayant perdu son personnel technique de contrôle de la qualité semencière en faveur de l'ONCCS (voir ci-dessous), la DPSP a inscrit à la loi budgétaire 2014 les besoins financiers nécessaires au recrutement du personnel qui lui permettra d'assumer ses nouvelles missions. D'autre part des critères d'adhésion à la profession de multiplicateurs professionnels de riz, de maïs et de rejets de bananier ont été développés avec l'assistance d'un expert en certification semencière.

Renforcement de l'Office National de Contrôle et de Certification de Semences (ONCCS)

Le décret portant création de l'ONCCS a été promulgué le 19 novembre 2012. Les directeurs ont été nommés, à l'exception d'un directeur pour le laboratoire des analyses semencières. Le laboratoire réalise localement des analyses de dépistage du BXW et *Ralstonia* par tests rapides et assure le suivi des analyses du « Banana Bunchy Top Disease » (BBTD), réalisées pour le moment par la FACAGRO. Un photomètre a été commandé afin de doter le laboratoire d'une capacité de détection des virus, notamment le « Banana Bunchy Top Disease » (BBTD) et les virus de la pomme de terre. Parallèlement, une expertise en phytopathologie assure la formation du personnel aux techniques ELISA de détection des virus et à l'utilisation du photomètre.

L'ONCCS a démarré officiellement le 30 juillet 2013. Le recrutement du personnel technique est en voie de finalisation. Les moyens de fonctionnement de l'ONCCS sont en cours d'inscription à la loi budgétaire de 2014. Comme pour la DPSP, la direction de l'ONCCS bénéficie de l'appui d'un expert en gestion administrative et financière pour l'opérationnalisation des procédures de fonctionnement. Le barème salarial de l'ONCCS est aligné sur celui de l'ISABU et est, par conséquent, plus élevé que

celui des autres services du MINAGRIE. Les directions techniques et le personnel scientifique bénéficient aussi de l'appui d'un expert en certification semencière recruté dans le cadre de missions perlees. Les premiers jalons ont été posés pour que l'ONCCS mette en pratique la certification des semences. La création d'une unité mobile de conditionnement et d'étiquetage des semences de pomme de terre est à l'étude. Un essai pilote de conditionnement de la production de la CAPAD est en cours.

Renforcement du Comité Technique National d'Homologation et de Certification des variétés (CTNHV)

Le décret portant création du CTNHV n'ayant pas encore été promulgué, ses fonctions sont assurées par un comité désigné par la MAE. Différentes variétés ont été retenues pour inscription au catalogue national des variétés agricoles du Burundi, suite aux essais préparatoires menés en 2012 et 2013. La direction de l'homologation variétale de l'ONCCS sera appuyée à mener des essais à postériori pour décrire les variétés en diffusion au Burundi et les inscrire au catalogue national.

Une étude portant sur l'identification et la description des variétés (locales et importées) de bananier est en cours de réalisation dans les zones d'intervention du PAIOSA. Elle permettra de cataloguer une vingtaine de variétés de bananier. L'acquisition de matériel assaini sera le point de départ pour le démarrer une filière de production de rejets sains. Ils permettront la réhabilitation des bananeraies actuellement infestées par les maladies qui déciment actuellement les cultures.

1.5.2.2 Réalisations/changements en matière d'implication du secteur privé dans le secteur semencier

Etudes des chaînes de valeur pour les spéculations ciblées

Un comité ad hoc (Taskforce) a été mis en place par le MINAGRIE pour analyser les différents maillons des chaînes de production semencières et faciliter l'implication du secteur privé. Les conclusions des travaux relatifs aux cultures de pommes de terre, de maïs et de riz. ont été prises en considération lors de l'élaboration du budget 2014 du MINAGRIE,.

Facilitation de l'accès aux crédits de campagne

Un fonds de garantie de 12 000 euros a été placé sur un compte à double signature pour assurer l'ouverture d'une ligne de crédits de campagne pour les multiplicateurs semenciers auprès de Twitezimbere, une institution financière. Des négociations ont aussi eu lieu avec la Banque Nationale de Développement Rural (BNDR) et un projet de convention a été formulé.

Aides à l'investissement et diffusion des innovations

Cinq hangars de stockage de semences de pommes de terre ont été cofinancés en 2013 au travers du Fonds d'Investissements Filières. Des essais multi locaux ont été réalisés en collaboration avec la FACAGRO et l'ISABU. Ils portaient sur la valeur agronomique et technologique (VAT) de variétés hybrides de maïs, dans le cadre d'une demande d'homologation variétale effectuée par deux sociétés semencières. Les travaux de la taskforce ont identifié les besoins en investissements privés et publics nécessaires à l'amélioration de l'offre de semences de maïs, bananes, riz et de pomme de terre.

Formations et encadrement des multiplicateurs privés

Une expertise en encadrement des organisations de multiplicateurs semenciers est déployée depuis octobre 2011. Elle a permis un rapprochement avec l'organisation paysanne CAPAD, avec qui des essais de purification et de production de semences de riz conformes aux normes de pureté variétale ont été menés. La diffusion de ces semences à des OP en plaines de l'Imbo et du Moso a permis d'engager le dialogue avec l'organisation CAPRI. Cette association de producteurs de riz de l'Imbo et

est intéressée à développer une activité de production de semences de riz et capable de maintenir la pureté des semences de souche produites au terme des essais de purification.

D'autre part cette consultance a contribué à l'intérêt porté par des sociétés semencières internationales à implanter une structure de production semencière au Burundi.

1.5.2.3 Réalisations en matière d'appui à l'émergence/renforcement d'organisations professionnelles dans le secteur semencier

Appui à la promotion et à la gouvernance du secteur semencier

Le VSEM a appuyé la mise en place d'un cadre juridique incitatif qui favorisera l'organisation des multiplicateurs de semences au sein d'une filière structurée de l'aval à l'amont. Une campagne de promotion de semences de pommes de terre sélectionnées et labellisées est en cours au sein des ménages de la CAPAD. A l'initiative de la Seconde Vice-Présidence, une Task Force a été mise en place pour discuter les défis et contraintes du secteur semencier. Elle est composée des acteurs institutionnels actifs dans le secteur semencier (Public, privé, PTF). Une note synthétisant le rôle des acteurs étatiques et privés a été élaborée, ainsi que des propositions de plans d'actions à court et à moyen terme pour les cultures de la pomme de terre, du riz et du maïs.

Appui aux organisations en matière de marketing et de commercialisation

Le VSEM, en collaboration avec l'ONCCS, co finance une campagne de vulgarisation des variétés de maïs nouvellement inscrites au catalogue. Un total de 560 essais de démonstrations dans 10 provinces ont été menés. Les essais seront complétés par des distributions individuelles de semences conditionnées en sachets de 50 grammes. La CAPAD a mis en place un essai pilote de conditionnement de semences de pomme de terre produites par leurs coopératives. Le VSEM fournit les filets, les étiquettes et la machine à sceller. Le contrôle de la conformité des semences aux normes de qualité est réalisé par l'ONCCS qui supervise ensuite les opérations de conditionnement.

La « Taskforce semences » a identifié des besoins en développement d'actions de marketing et de facilitation qu'il faudra soutenir pour améliorer l'accès aux semences de qualité différenciées de maïs, banane, riz et pommes de terre. Les enjeux sont importants et visent à favoriser un meilleur lien entre l'offre et la demande ainsi que l'identification des semences de qualité.

1.5.2.4 Conclusions et leçons tirées en matière d'appui à la mise en œuvre du plan semencier

Recommandations	Modalités de prise en compte
Volet semences (VSEM)	
Rec 1 - Préciser l'organisation et la planification de la filière semencière et élargissement à d'autres cultures que la pomme de terre	Les données de l'enquête agricole ont permis de planifier les besoins en semences des filières semencières maïs, pomme de terre, banane et riz a été établi. Les planifications ont servi de base aux nouvelles actions d'appui public et privé
Rec 2 - Appuyer les processus de production et de commercialisation des différents maillons des filières semencières et initiation d'un dialogue pour le financement d'un basket fund	Des nouvelles actions d'appui public et privé permettant de favoriser un meilleur taux de satisfaction de la demande, de favoriser le lien entre l'offre et la demande et de faciliter la commercialisation des semences de qualité sont développées

Recommandations	Modalités de prise en compte
Rec 3 - Développer les activités de certification en vue de valoriser la qualité différenciée	Des nouvelles actions favorisant l'emballage et l'identification des semences certifiées sont développées

1.5.3 Etat des lieux du Volet d'Appui au Développement Agricole dans les régions de l'IMBO, du MOSO et du BUGESERA

1.5.3.1 Cadrage du volet d'appui au développement agricole

Ce volet d'intervention comprend trois axes:

Amélioration du capital productif et de la productivité agricole :

Réhabilitation/aménagements de marais et périmètres hydro-agricoles : le programme envisage la réhabilitation de périmètres dans la région de l'Imbo et de marais dans la région du MOSO, avec des actions d'accompagnement pour la mise en valeur.

L'approche prend en compte le bassin versant dans son ensemble, avec des aménagements anti-érosifs représentant 7 à 10 fois les surfaces aménagées. Une attention particulière sera apportée au travail d'ingénierie sociale et à la mise en place de systèmes permettant une gestion durable des infrastructures, dans le cadre de partenariats entre les Associations d'Usagers, les services techniques de l'Etat et les autorités décentralisées.

Amélioration de la compétitivité et de l'articulation des chaînes de valeur au niveau des régions d'intervention :

Des appuis financiers et non financiers sont programmés en soutien à des sous projets productifs portés par des opérateurs privés au sein des chaînes de valeur agricoles jugées prioritaires dans les différentes zones agro-écologiques. Des soutiens aux communes pour la construction de pistes et d'infrastructures publiques pouvant contribuer au développement agricole sont également au programme.

Renforcement des capacités des acteurs locaux :

Renforcement des capacités des acteurs locaux à assumer leurs missions et mandats pour la mise en œuvre des activités du programme et à en assurer la continuité au terme de l'intervention. Il s'agit notamment des Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Elevage, des Organisations Professionnelles Agricoles et des Comités de Développement Communautaires.

1.5.3.2 Analyse des réalisations transversales du volet d'appui au développement agricole

Le passage à l'approche programme a permis d'améliorer la cohérence et l'efficacité des interventions antérieures par la mise en œuvre de stratégies et de mécanismes adaptés aux contextes locaux, issus des processus de capitalisation des expériences.

Un pool d'expertise technique a été mis en place. Parmi les principales réalisations, nous citerons :

- ✓ La mise en place du Fonds d'Investissement Filières, qui octroie des aides à l'investissement pour des projets structurants et porteurs de valeur ajoutée pour les filières. L'instruction et l'analyse des dossiers se font en partie au niveau communal et en partie au niveau provincial. Sont notamment représentés dans ces instances les représentants des collectivités, les Organisations Professionnelles Agricoles, les ONG actives dans la province, les DPAE,...

- ✓ Des rapprochements ont été opérés avec les structures faitières paysannes afin de développer des appuis structurants et structurés aux Organisations Paysannes de base. Le but n'est effectivement plus de mettre en place ou de renforcer des OPA relativement dispersées mais bien de contribuer au développement de réseaux structurés et durables, représentatifs des populations rurales et capables de leur apporter des services.
- ✓ La réalisation de différentes études destinées à orienter les actions, notamment analyses filières, stratégies spécifiques en matière de micro-finance rurale et de genre,....
- ✓ Les 5 DPAE de Kirundo, Bubanza, Cibitoke, Rutana et Ruyigi bénéficient d'appuis en matériels de déplacement, équipements et réhabilitation des locaux.

1.5.3.3 Etat d'avancement des activités dans la région de l'IMBO

Des études préparatoires ont été réalisées afin d'identifier les aménagements et réhabilitations envisageables sur la plaine de l'IMBO Nord. Ces études se sont intéressées d'emblée à l'ensemble du périmètre, afin d'avoir une vision globale des besoins et des priorités. Elles proposent différents scénari de mises en valeur, ainsi que des modalités de gestion de l'eau et des infrastructures.

Entretemps, des opérations d'appui à l'organisation des producteurs et de concertation sociale des acteurs et de caractérisation foncière ont démarré pour la mise en place des conditions de gestion de l'eau et des terres. Différents travaux d'entretien ponctuel ou de réparation d'urgence du réseau hydrique ont également été effectués. Des activités de plantation ont été initiées pour la lutte antiérosive.

1.5.3.4 Etat d'avancement des activités dans la région du MOSO

Les marais de NTANGA (commune de Kinyinya) et Nyamabuye (Communes de Kinyinya et de Giharo en province de Rutana) ont été réhabilités, pour une superficie de 378 hectares. Des termes de référence ont été préparés et les marchés lancés pour l'aménagement d'approximativement 680 Ha sur 3 marais (Nyabigozi / Gisuru, Nyamabuye / Nyabitsinda, Ntanga / Nyabitsinda et Kinyibya).

Il en est de même pour la construction de nouveaux bureaux pour la DPAE de Ruyigi ainsi que d'interventions ponctuelles de réparations d'urgence ou d'entretiens ponctuels de pistes, ponts ou réseaux hydriques. Des travaux de protection des bassins versants ont été réalisés par la mise en place de 800 kilomètres de fossés antiérosifs. L'approche HIMO a été utilisée. Des travaux complémentaires seront nécessaires pour protéger les aménagements. Des parties importantes et sensibles des bassins versants (hauteurs, pentes des chaînes Muge) n'ont pas pu être aménagées. L'intervention a également appuyé la plantation de plantes fixatrices et de bananiers.

Parachèvement de 33 km de pistes rurales dans les trois communes concernées (Nyabitsinda, Kinyinya et Gisuru), construction de deux ponts de 7 mètres dans les communes de Kinyinya et Gisuru, travaux de consolidation du marais aménagé de Ntanga (remblais, rehaussement canaux, maçonnerie sur 80 Ha), construction de 7 aires de séchage (une par hangar construit), travaux de correction de deux ravines dans le bassin versant de Nyamabuye (Nyabitsinda).

Sept unités de Production Agricole (UPA) sont appuyées et ont été équipées de bâtiments de stockage. La mission d'évaluation épingle différentes faiblesses : a) manque de représentativité des populations, manque de cohérence des statuts, confusion des rôles entre les agents en charge de la gestion et les membres élus. Le rôle attribué aux UPAs intègre des fonctions sociales et économiques qui ne sont pas toujours siennes (gestion des marais, suivis des bassins versants).

1.5.3.5 Etat d'avancement des activités dans la région du BUGESERA

La protection des berges des lacs Cohoha et Rweru sur 4 sites en commune Kirundo est en cours de réalisation. Actuellement, elle concerne 22 km de rivage (146.000 plants) sur le lac Cohoha en commune Bugabira, 25 km de rivage (166.000 plants) du lac Rweru en commune Busoni et la

végétalisation de 295 km de fossés antiérosifs creusés avec l'appui du PAM. Les zones de plantation et les sites de pépinières ont été cartographiés en SIG. Les populations concernées ont été sensibilisées et formées.

Dix-sept micro-projets ont été mis en œuvre et huit autres nouveaux projets de transformation (décortiqueuse, moulin,...) et stockage/conservation (hangar) sont en attente de signature.

L'état des infrastructures publiques de stockage et de collecte de la province est en amélioration à travers la construction de hangars et de centres de collecte de lait. Dix nouveaux hangars de stockage seront construits, ainsi qu'un centre de collecte de lait à Ntega. Au niveau de la filière piscicole, la construction de 4 aires de débarquement des pêches et de conditionnement des poissons est prévue.

1.5.3.6 Recommandations des Evaluations Mi-Parcours

Une évaluation externe a été réalisée dans les trois zones d'intervention au début de l'année 2013. Le tableau suivant reprend les principales recommandations.

Recommandations	Prise en compte opérationnelle
Volet développement agricole (VDEVA)	
Rec 1 - Améliorer le système de suivi évaluation pour mieux orienter les actions sur les résultats	Le système de suivi-évaluation a été développé et les actions proposées sont le fruit d'une réflexion liée aux cibles à atteindre pour les différentes filières (nbre de producteurs, revenus attendus, superficie,...)
Rec 2 - Promouvoir des structures de gouvernance des ressources naturelles des bassins versants et des aménagements hydroagricoles	Une ingénierie sociale appliquée aux utilisateurs (et allant au-delà de la simple sensibilisation) accompagnera la réalisation des ouvrages, des aménagements et la fourniture des équipements afin de faire des usagers des ressources leurs véritables gestionnaires collectifs. Des partenariats stratégiques sont développés pour la sécurisation foncière des usagers.
Rec 3 - Il est primordial pour le VDEVA de ne pas pratiquer le « saupoudrage » en ne sélectionnant pas de façon suffisante les filières réellement porteuses pour le développement économique des provinces d'intervention	Le VDEVA supportera des filières porteuses en nombre limité et dans une optique de chaînes de valeur et de pôles de développement économique. Dans ces approches, le rôle des femmes devra être développé et le renforcement des capacités des acteurs en matière de chaîne de valeur sera une priorité.
Rec 4 - Les activités d'appui aux OP doivent être reconsidérées par le PAIOSA dans le cadre d'une vision stratégique à partir des axes stratégiques du PNIA sur la place des organisations professionnelles agricoles.	Des services non financiers en support aux OP et aux autres acteurs des filières sont développés selon 3 axes : - Appui à la mise en valeur économique des investissements publics et privés - Appui à l'organisation et à la structuration - Appui au développement des affaires dans le cadre des filières Des services financiers en support aux OP et aux

Recommandations	Prise en compte opérationnelle
	autres acteurs des filières sont développés selon 2 axes : - Appui à l'investissement privé à travers un mécanisme de partenariat public privé (PPP) - Capitalisation et développement des activités de warrantages - Facilitation du développement de l'offre de produits financiers adaptés par les IMF
Rec 5 - Poursuivre les synergies entre les volets	Les appuis (services et moyens financiers) des volets semences et recherche seront mobilisés pour améliorer la mise en valeur des zones aménagées et la compétitivité des chaînes de valeurs Les appuis (services et moyens financiers) du volet VAIM seront mobilisés pour le développement d'activités structurantes à l'échelle provinciale (5 DPAEs - Communes) pour faciliter la mise en œuvre des PPIA tout en capitalisant les expériences menées au niveau national (voir rec 3 du VAIM)

2 ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'INTERVENTION

En accord avec les orientations du Programme Indicatif de Coopération et la Fiche d'Identification, l'intervention s'inscrit dans la mise en œuvre du Programme d'Appui Institutionnel et Opérationnel au Secteur Agricole. Elle prévoit des activités complémentaires qui contribueront à l'atteinte des résultats, des objectifs spécifiques et de l'objectif général. Les indicateurs ont été adaptés en conséquence. En utilisant les mécanismes en place et en maintenant les coûts de fonctionnement à des niveaux similaires, ces nouveaux moyens permettent de dégager une plus-value en termes d'efficacité.

2.1 Orientations stratégiques au niveau des volets d'activités

2.1.1 Volet «Appui institutionnel au Ministère de l'Agriculture et de l'élevage»

L'ancrage positif du VAIM au sein du MINAGRIE et la dynamique de réforme institutionnelle en cours offrent de réelles opportunités pour induire des changements durables. L'approche adoptée dans le cadre du PAIOSA I de « formation par l'action » (faire-faire et non substitution) s'est avérée complexe à mettre en œuvre au démarrage mais produit aujourd'hui des résultats positifs et probablement de long terme. Le maintien d'un accompagnement technique est nécessaire pour confirmer la portée des investissements déjà réalisés dans ces domaines.

Accompagnement de la mise en œuvre et du suivi du PNIA et PPIA :

- ✓ Après avoir contribué à l'élaboration du PNIA et des Programmes Provinciaux, le PAIOSA accompagnera leurs mises en œuvre opérationnelles, notamment au travers de la promotion des partenariats publics-privés. Il contribuera à l'évaluation du PNIA (2015) et ensuite à son actualisation.
- ✓ Appuis à la définition de la vision institutionnelle et à la mise en œuvre d'une feuille de route pour la mise en œuvre du programme IV (dont le sous programme 13 : réforme du MINAGRIE). Ces instruments permettront aux différents bailleurs de mieux cibler leurs appuis institutionnels dans un cadre commun piloté par le partenaire.
- ✓ Le programme apportera des appuis à la fonction GRH du MINAGRIE, y inclus la capitalisation de l'expérience « contractualisation à la performance », son évolution dans le cadre du Programme Nationale de Réforme Administrative et l'harmonisation / extension avec les autres PTF.
- ✓ Le développement des capacités des agents et services en charge du Génie Rural est également une priorité d'action.

Appui à la mise en place d'un système harmonisé d'information agricole :

- ✓ Un schéma directeur des informations agricoles sera mis en place. Il prévoit le développement et/ou la mise en commun des bases de données ainsi que la mise en place de systèmes d'information harmonisés : Système d'Information Géographique sectoriel cartographie Génie Rural, coordination des interventions, cartographie des réalisations, etc... Les directions pertinentes du Minagrie seront formées et appuyées pour la manipulation et l'exploitation de ces outils, dans une optique de coordination de l'aide à la décision stratégique.
- ✓ La Direction de Statistiques et Information Agricole (DSIA) sera accompagnée dans le processus de pérennisation de l'Enquête Nationale Agricole du Burundi (ENAP), en complémentarité avec le projet PROSANUT.

Appui à la communication interne et externe :

- ✓ Les chantiers d'interconnexion et de gestion documentaire et archivage, déjà en cours, seront élargis vers les services déconcentrés (16 DPAE).
- ✓ La communication interne et externe sera renforcée par la mise en place d'un site-web et un intranet, en lien avec le plan de communication qui est en cours de formulation

2.1.2 Orientations pour le volet « Appui institutionnel à la mise en œuvre du Système National Semencier »

Le focus du PAIOSA III sera porté aux actions suivantes, en complémentarité avec les activités en cours :

Appui aux institutions partenaires (ONCCS et DPSP, CNS) de mise en œuvre du Plan National Semencier.

Les nouvelles structures créées par la loi semencière d'avril 2012 seront appuyées techniquement et financièrement afin de les rendre opérationnelles.

La DPSP sera appuyée dans son mandat de promotion de semences, à travers des campagnes de média et des parcelles de démonstration, et dans l'amélioration de l'accès aux semences de qualité. Le PAIOSA appuiera la mise en place des mécanismes qui favorisent l'utilisation des semences de qualité grâce à un prix moins élevé (intérêt économique à investir dans la qualité) et qui stimulent et canalisent la demande de semences certifiées, en adéquation avec l'offre. Ces mécanismes (par exemple des systèmes de vouchers/coupons, ...) seront discutés avec les PTFs pour trouver des financements additionnels à ceux de l'Etat.

Pour permettre la différenciation entre les semences de qualité contrôlée et le tout-venant, des partenariats entre l'ONCCS, les centres semenciers publics, les multiplicateurs semenciers privés (individuels ou associatifs) seront mis en place. Ils auront pour objet d'assurer le conditionnement labellisé des semences de qualité issues de la production privée et publique.

Appui à la production semencière des cultures prioritaires

Sur base des besoins annuels en semences certifiées pour les cultures prioritaires (riz, maïs, pommes de terre, bananes), estimés par le Task Force semences (voir point 1.4.2.), des investissements publics et privés sont nécessaires pour produire les quantités adéquates en terme de semences de pré base, de base et commerciales. L'intervention financera une partie des besoins en investissements, en complémentarité avec les fonds publics

2.1.3 Orientations pour le volet 4 : Développement agricole dans les régions de l'IMBO, du MOSO et du BUGESERA

Investissements hydro-agricoles dans la zone de l'IMBO :

Les travaux d'aménagements hydro-agricoles mobiliseront l'essentiel des ressources prévues pour la présente intervention. Il s'agira de réhabiliter une zone irriguée de 900 ha nets et de l'étendre de 3.270 ha nets, avec une réorganisation plus efficace de système d'irrigation (total de 4.170 ha). Un diagnostic complet du réseau a été réalisé en 2012 par le cabinet d'ingénierie SHER.

Le rapport propose différents scénarii d'aménagements et émet des propositions sur la manière de mettre en œuvre le travail d'ingénierie sociale destiné à aboutir à un dispositif organisationnel durable pour la gestion des infrastructures. Ce scénario propose des phases d'aménagement, modulables selon les moyens disponibles. Une attention particulière sera apportée à la mise en place de systèmes

de gestion durables des infrastructures, dans le cadre de partenariats bien compris entre les Associations d'Usagers, les services techniques de l'Etat et les autorités décentralisées.

Développement des services de gestion de l'eau et des terres en appui aux investissements hydro-agricoles ;

Il s'agira de mettre en place et d'accompagner les structures de gestion des infrastructures. Une vaste enquête a démarré afin de définir le parcellaire, identifier les différents propriétaires et vérifier que les travaux profiteront bien à des petits agriculteurs. Le scénario actuellement favorisé par les acteurs locaux envisage le partage des tâches d'entretien entre une structure de gestion et des associations d'usagers.

Opérations d'aménagements des bassins versants et de protection des investissements hydro-agricoles :

La mise en place de mesures de protection est indispensable à la protection des investissements. Les surfaces à réhabiliter sont très importantes, ce qui nécessitera un ciblage des interventions sur des zones vulnérables.

Mise en valeur des surfaces aménagées/réhabilitées :

Le système de champs école (Farmers Fields School) sera développé afin de mettre en valeur les aménagements réalisés. La mise en valeur des parcelles est basée sur une vision orientée sur l'exploitation familiale ainsi que sur la prise en compte des systèmes intégrés de production et de commercialisation. Les modalités pratiques de mise en oeuvre sont reprises au paragraphe 3.1.4. Le choix de cette approche se justifie par plusieurs facteurs :

- ✓ Le MINAGRIE souhaite développer cette approche sur l'ensemble du pays, sur base des premières expériences menées par la FAO et le FIDA.
- ✓ La coopération belge a développé avec succès cette approche au Rwanda et y a accumulé de l'expérience. Les résultats obtenus dans les régions d'intervention ont été suffisamment convaincants pour amener le gouvernement rwandais à l'étendre à tout le pays. A côté des résultats probants en terme d'amélioration de la productivité et de la qualité de production, d'autres résultats intéressants comme la conservation des variétés génétiques et une utilisation rationnelle de divers types d'intrants ont été obtenus et contribuent à une agriculture plus durable.
- ✓ L'approche permet d'avoir des agriculteurs organisés et motivés qui deviennent des interlocuteurs accessibles pour d'autres messages de vulgarisation. Les groupes pourront participer également aux activités de recherche participative, afin d'augmenter le niveau d'appropriation des innovations proposées par les acteurs de la recherche et du développement.
- ✓ Cette approche permettra de développer davantage de synergies entre les équipes opérationnelles dans les zones d'intervention, le volet semences et le volet recherche.

2.2 Instruments pour la mise en œuvre du programme

2.2.1 Appels à projets et fonds compétitif

Fonds d'Investissement Filières

Un Fonds d'Investissement Filières a été mis en place dans le cadre du PAIOSA. Il s'agit d'appuyer des individus ou des organisations souhaitant mettre en place ou développer des micro-entreprises offrant une valeur ajoutée économique, sociale, ou environnementale. Inauguré au cours de l'année 2013, il a permis d'appuyer la mise en place de projets structurants pour les filières prioritaires d'intervention. Le nombre de projets actuellement financés est de 17 à Kirundo et 3 à Cibitoke.

Fonds d'Investissement pour la Recherche

Un « Fonds de la Recherche » a été mis en place afin d'appuyer la mise en œuvre des projets de recherche contribuant à la réalisation des objectifs des programmes prioritaires élaborés dans les différentes zones d'intervention. Les décisions de financement sont liées à différents critères d'évaluation, notamment :

- La pertinence du projet/protocole pour le développement agricole (suite à une élaboration de manière participative des protocoles) et les besoins des utilisateurs;
- Le caractère interdisciplinaire, l'objectif étant de favoriser les approches proposant des regards croisés et complémentaires sur une problématique particulière (Sociologue, agronome, économiste, ..).
- Le caractère inter-institutionnel du projet, l'objectif étant de favoriser les collaborations entre institutions burundaises selon leurs spécificités et valeurs ajoutées,
- Le caractère international du projet, l'objectif étant de favoriser de plus grandes interactions entre les chercheurs burundais impliqués et les réseaux de recherche internationaux,
- La pertinence du projet pour l'obtention de nouvelles connaissances scientifiques, la qualité de la méthodologie proposée et le rapport coûts-bénéfices.

Fonds d'Investissement Local

Le projet d'appui au Développement Local mis en œuvre par la coopération belgo burundaise a appuyé la mise en place d'un Fonds de Développement Local destiné à soutenir le financement d'infrastructures publiques en maîtrise d'ouvrage communale. La qualité du manuel de procédures a été soulignée à différents niveaux, notamment à l'occasion de la récente évaluation mi-parcours. Il servira selon toute probabilité de base à l'élaboration du manuel de procédures du Fonds National d'Investissement Communal (FONIC). Dans toute la mesure du possible, le PAIOSA utilisera ce mécanisme pour appuyer la réalisation d'investissements publics dans le secteur agricole sous Maîtrise d'Ouvrage Communale.

2.2.2 Accords dans le cadre de maîtrise d'ouvrage déléguée

Les accords d'exécution

Les accords d'exécution sont établis avec les partenaires institutionnels tels que les DPAEs. Ils portent sur la mise en œuvre des activités correspondant effectivement aux missions régaliennes et de services publics.

Les accords de financement

Les accords de financement sont établis avec des organisations d'économie sociale dont la mission principale est de délivrer des services aux populations rurales. Il s'agit pour l'essentiel des Organisations Professionnelles Agricoles, des Organisations Non Gouvernementales et des Coopératives d'épargne et de crédit.

2.3 Partenaires de mise en œuvre

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAGRIE)

Les bénéficiaires directs de l'appui institutionnel au MINAGRIE sont les niveaux centraux du ministère, à savoir le Ministre de l'agriculture et de l'élevage lui-même, le Cabinet, et les Directions Générales du ministère. Les directions provinciales de l'agriculture et de l'élevage seront également des bénéficiaires directs des appuis institutionnels, plus particulièrement en ce qui concerne l'archivage, la coordination et l'interconnexion. Les DPAEs des 5 provinces d'intervention sont également les partenaires privilégiés de la mise en œuvre des interventions opérationnelles.

Office National de Contrôle et de Certification Semencière et Direction pour la Promotion des Semences et Plants :

L'ONCCS est de création récente et le personnel technique est en cours de recrutement. La DPSP a vu ses mandats profondément modifiés vers des missions de coordination et de promotion. Ils sont à la fois bénéficiaires et acteurs de la mise en œuvre dans le volet Semences.

Institut des Sciences Agronomiques du Burundi

L'ensemble des services de l'institut bénéficie des appuis du programme. L'ISABU n'est pas un interlocuteur direct des bénéficiaires finaux mais travaille avec des « utilisateurs de la recherche », en premier lieu le MINAGRIE.

Les collectivités territoriales

Les appuis sont destinés à améliorer la qualité de l'offre de services publics destinés aux bénéficiaires finaux. Les communes bénéficieront d'infrastructures nouvelles. Elles devraient à terme augmenter leurs recettes fiscales au travers du développement de l'activité économique locale et de la mise en gestion d'une partie des infrastructures réalisées.

Les services techniques des communes bénéficieront en outre d'un appui en matière de planification, de maîtrise d'ouvrage et de gestion de finances publiques.

Prestataires de services privés au secteur agricole

- ✓ Les organisations de producteurs et de multiplicateurs, ainsi que leurs fédérations : les appuis sont destinés à améliorer l'offre de services rendus par les organisations paysannes à leurs membres. Une discrimination positive est portée (1) aux organisations d'économie sociale constituées avec une finalité de services aux membres (2) aux activités susceptibles de soulager le travail des femmes ou d'améliorer leurs revenus.
- ✓ Les différents multiplicateurs producteurs privés de semences (privés individuels, associations de producteurs, laboratoires in vitro) qui bénéficieront d'accompagnements/appuis techniques, d'aide à la commercialisation, de financement d'équipement, de facilités de crédit et surtout de la mise en place d'un environnement favorable à leur essor. Il faut souligner ici qu'il ne s'agit pas de « petits » producteurs. Le métier de multiplicateur semencier exige de disposer de surfaces relativement conséquentes et de capacités d'investissement non négligeables. Il

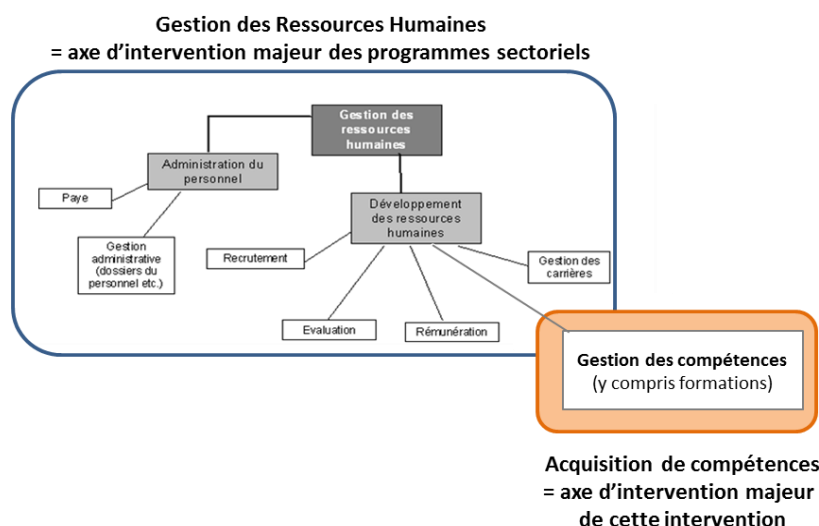
s'agit d'un maillon indispensable dans la filière, qui permet d'améliorer l'accessibilité des semences pour les bénéficiaires finaux.

- ✓ Les opérateurs privés dans les filières bénéficiaires sont les opérateurs agricoles (les producteurs, les transformateurs, les transporteurs, les commerçants...), ainsi que les prestataires de services à même de développer des services non-financiers en appui aux acteurs du secteur agricole.

2.4 Cohérence et synergies avec les autres interventions de la coopération belge

Avec le programme bourse « Renforcement des Compétences »:

Ce programme a considérablement évolué dans ses approches et se veut davantage complémentaire aux programmes sectoriels. La collaboration permettra un accompagnement davantage personnalisé des agents, avec la définition de parcours de formation continue pour différents postes clés. Ce parcours associe des formations qualifiantes, des stages, un tutorat par un senior,... Ces accompagnements s'inscrivent dans des durées qui ne sont pas liées au temps de mise en œuvre du programme sectoriel. Le schéma suivant présente les aspects complémentaires des programmes :



Des collaborations explicites et des complémentarités sont attendues sur les aspects suivants :

- ✓ Renforcement du Génie Rural : appuis individuels pour l'acquisition de compétences.
- ✓ Soutien aux chercheurs de l'ISABU pour l'obtention de doctorats, condition nécessaire pour l'obtention de budgets au niveau de l'ASARECA. (Association for strengthening Agricultural Research in Eastern and Central Africa).
- ✓ Une complémentarité dans la mise à disposition de l'assistance technique : le projet de renforcement des compétences mettra en place une équipe technique spécialisée en renforcement des compétences et partagera ces expertises avec les deux programmes sectoriels.
- ✓ Complémentarités entre les diagnostics et outils institutionnels réalisés avec l'appui du volet d'appui institutionnel (Plan de Renforcement des Capacités, cadre organique) et l'élaboration des Parcours d'Acquisition de Compétences.
- ✓ Complémentarités en matière de **Monitoring et Evaluation des changements au niveau**

des capacités : le programme de Renforcement des Compétences est redevable sur le niveau de qualité des outputs (et de la satisfaction des apprenants). Le programme sectoriel évalue quant à lui les autres 'impacts' possibles du renforcement des capacités individuelles (liés au changement de comportement, au transfert de connaissances, à la performance d'une équipe à l'intérieur d'une organisation etc.).

- ✓ Optimisation des opportunités d'apprentissage autour des approches et outils de renforcement des capacités. Ce **processus de réflexion** pourra être conduit à travers les groupes techniques. Il permettra l'adaptation continue des stratégies de renforcement des capacités individuelles avec les programmes sectoriels, ainsi que le partage **des outils et des concepts** développés.

Avec le Fonds Belge de Sécurité Alimentaire

Un programme composé de plusieurs interventions et financé par le Fonds Belge de Sécurité Alimentaire (FBSA) va démarrer ses activités en 2014. Il sera développé dans la commune de Cendajuru en province de Cankuzo, et dans les communes de Kinyinya et Gisuru en province de Ruyigi .

Les complémentarités potentielles présentées ci-dessous ont été identifiées lors des premiers échanges. Elles seront formalisées avec la mise en œuvre concrète du programme et complétées en fonction des besoins et constats identifiés :

- ✓ Concentration de l'intervention du programme FBSA dans les communes de Gisuru et Kinyinya sur les zones prises en compte par le PAIOSA.
- ✓ Intervention sur les bassins versants : interventions infrastructures/investissements anti-érosifs sur points critiques pour le PAIOSA (protection de l'aménagement) + terrains communaux ; intervention auprès des exploitations familiales occupant le Bassin Versant (exploitations familiales intégrées) pour FBSA (avec CARITAS).
- ✓ Opportunités de valoriser les unions professionnelles agricoles avec lesquelles nous travaillons pour contribuer au support fait à l'installation de boutiques d'intrants par le FBSA (volet d'intervention du FBSA avec Louvain Coopération).
- ✓ Opportunités de partenariat fortes en matière de diffusion de semences de maïs et de bananier (+ contrôle des multiplicateurs) (volet d'intervention du FBSA avec Louvain Coopération)
- ✓ Opportunités de partenariat fortes en matière d'équipement au regard du fonds d'investissement filière (FIF) pour l'acquisition d'équipement et infrastructures.
- ✓ Le programme FBSA possède également une composante en charge d'apporter des appuis aux communes. Le FENU est le partenaire de mise en œuvre pour cette composante.
- ✓ D'autres sont encore à approfondir notamment en matière d'appui aux OP et structuration – organisation du monde paysan (Unions, faïtières, concertation, ...).

2.5 Cohérences et synergies avec les autres Partenaires Techniques et Financiers

Le projet PAIOSA travaille en étroite concertation avec les principaux partenaires techniques et financiers du Burundi. Citons notamment :

- Le Groupe Sectoriel Agriculture, piloté par le MINAGRIE avec l'appui du volet d'Appui Institutionnel. Des commissions thématiques ont été mises en place.

- Les Groupes Sectoriels Provinciaux : ces groupes de travail sont relativement récents et leur fonctionnement est compliqué par le fait que les représentants locaux des bailleurs ont des mandats relativement limités.

Le programme a établi ou prévoit des complémentarités opérationnelles avec différents programmes. Il ne s'agit pas ici de faire une revue exhaustive des Partenaires Techniques et Financiers mais de citer les intervenants avec lesquels des complémentarités sont en place ou en voie d'aboutir.

Union Européenne

Le processus de conception du 11° FED est en cours d'élaboration. Les ressources qui seront allouées au Développement Rural seront essentiellement concentrées sur un appui au développement rural durable pour la nutrition. Les discussions préparatoires à la mise en place du 11° FED sont marquées par une volonté commune d'améliorer la cohérence des interventions.

Différentes idées ont été abordées comme la création d'une même coupole pour l'ensemble des fonds communs destinés à soutenir le développement du secteur agricole ou la mise en place d'une cellule commune d'appui au programme V du PNIA. (Réformes institutionnelles MINAGRIE).

⇒ Synergies et complémentarités : parmi les différents projets mis en œuvre par l'Union Européenne (UE), nous évoquerons plus particulièrement le Programme de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRO-SA-NUT) au Burundi pour la période 2012-2017 et sa première composante, qui vise à appuyer le MINAGRIE pour la mise en place d'un dispositif d'information, au niveau national, sur le secteur agricole afin de faciliter le processus décisionnel des acteurs de la sécurité alimentaire durable. Cette composante est menée en lien étroit avec les activités d'appui du PAIOSA.

International Development Association (IDA) - Projet de Productivité et de Développement des Marchés Agricoles (PRODEMA)

Le PRODEMA s'inscrit dans la continuité du projet de Réhabilitation Agricole et de Gestion Durable des Terres au Burundi (PRASAB). Il couvre 10 provinces du Burundi. Dans le Nord, il s'agit des provinces de Kirundo, Muyinga et Kankuzo. Dans le centre, il s'agit des provinces de Mwaro, Muramvya, Bubanza ; Dans le Sud, les provinces de Bururi, Makamba et Rutana. La composante 1 appuiera la productivité agricole et l'accès aux marchés. La Composante 2 concerne le développement de l'irrigation (Marais et bassins versants) et la réhabilitation des routes d'accès.

⇒ Synergies et complémentarités : le PAIOSA et le PRODEMA ont établi un dialogue permanent afin d'harmoniser leurs stratégies d'intervention et se répartir les tâches dans les provinces d'intervention communes.

International Fund for Agricultural Development (FIDA)

Le FIDA est actif au Burundi au travers de différents projets. Citons notamment les projets suivants :

(1) Le Projet pour accélérer l'atteinte de l'Objectif du Millénaire pour le développement (OMD) (PROPA-O) 2013-2017 est mis en œuvre sur financement de l'Union Européenne : Il est articulé autour de 3 composantes : (i) Augmentation de la production et de la productivité agricoles ; (ii) Valorisation des produits agricoles et accès au marché ; et (iii) Amélioration de la situation nutritionnelle des populations. Il est mis en œuvre dans les zones de l'Imbo et du Mosso (Cibitoke, Bubanza, Bujumbura rural, Bururi, Makamba, Rutana, Ruyigi et Kankuzo).

(2) Le Projet d'Appui à l'Intensification et à la Valorisation Agricole au Burundi (PAIVA-B) et le Programme de Développement des Filières (PRODEFI – FIDA) ont des objectifs et des approches relativement similaires. Le PRODEFI couvrira sept provinces du pays d'une manière progressive. Il opère en 2011 dans les provinces de Bubanza, Muramvya et Ngozi. Il passera aux autres provinces Kayanza et Cibitoke en 2012 et s'étendra finalement à 2 autres provinces (Gitega et Karusi) en 2013.

Trois composantes ont été retenues : Composante 1 : Valorisation et renforcement des filières. Composante 2. Renforcement et protection du capital productif. Composante 3: Accompagnement des structures gestion du savoir et facilitation.

⇒ Synergies et complémentarités : le PAIOSA et le FIDA ont établi un dialogue permanent afin d'harmoniser leurs stratégies d'intervention et se répartir les tâches dans les provinces.

Terrafina

Terrafina est un consortium particulièrement actif dans le secteur de la Micro-Finance Rurale. Il travaille depuis 2008 avec le Réseau des Institutions de Micro-Finance (RIM) et les principaux réseaux du pays. Le partenariat avec l'ambassade des Pays Bas et Terra Fina vise à améliorer l'accès des plus agriculteurs des services financiers accessibles.

Un nouveau programme de développement des services financiers destinés au secteur agricole va être initié dans le cadre du partenariat Terrafina ; Ambassade des Pays au Burundi et le RIM. A cet effet, Terrafina a établi des partenariats avec douze institutions de Micro-Finance.

⇒ Synergies et complémentarités : le PAIOSA et Terrafina travaillent de concert pour améliorer l'accès à la finance rurale à travers le développement du warrantage et du crédit-groupe solidaire.

FAO

La FAO est un acteur majeur pour la coopération agricole au Burundi. Nous évoquerons notamment les collaborations en cours ou envisagées en matière de politique semencière, pour la promotion des champs école, sans oublier le rôle de coordination de la FAO pour la mise en œuvre du Fonds Belge de Sécurité Alimentaire dans le MOSO.

⇒ Synergies et complémentarités : synergies et partage d'expériences en matière de champs école, en matière de politique semencière, sans oublier le rôle de coordination de la FAO pour la mise en œuvre du Fonds Belge de Sécurité Alimentaire dans le MOSO.

PAYS BAS

Les Pays Bas ont un rôle majeur à travers son soutien à la sécurité alimentaire qui se matérialise par :

- La co-présidence du groupe sectoriel agriculture et développement rural (GSADR)
- Des contributions notables à la recherche agricole, au foncier et à la finance rurale à travers différents mécanismes d'exécution mais une concentration dans les Provinces de Bubanza, Cibitoke et Bujumbura Rural
- Une contribution notable au Programme National de Financement des Engrais au Burundi (PNSEB)

⇒ Synergies et complémentarités : le PAIOSA et les Pays Bas harmonisent leurs modes d'intervention pour l'appui à la recherche participative, assument ensemble des responsabilités sur la coordination du secteur (GSADR) et souhaitent favoriser des systèmes de fonds communs en complémentarité avec l'UE (11ème FED).

3 PLANIFICATION OPERATIONNELLE

3.1 Volet 1 : Appui institutionnel au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

Résultat attendu : Les capacités du MINAGRIE à assurer ses fonctions régaliennes sont améliorées

3.1.1 Activité 01.01. Appui à la mise en œuvre et à l'évaluation du PNIA, ainsi qu'à l'actualisation de la Stratégie Agricole Nationale

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le PAIOSA a contribué à l'élaboration du Programme National d'Investissements Agricoles (PNIA), à la définition de différentes stratégies sous-sectorielles et à l'élaboration des Programmes Provinciaux d'Investissement Agricole (PPIA). Il s'agit désormais d'appuyer la mise en œuvre opérationnelle de ces stratégies par les structures habilitées.

Cette activité s'inscrit dans la mise en œuvre du programme 4 du PNIA, portant sur le renforcement des capacités des acteurs publics dans le secteur agricole, notamment le MINAGRIE. Dans le cadre d'une évolution souhaitée vers une approche « programme sectoriel » de type SWAP, les principaux bailleurs de fonds ont émis le souhait de mettre l'accent sur le renforcement de ces acteurs.

TYPE D'ACTIONS ENVISAGEES

- Renforcement des capacités des acteurs en charge de la mise en œuvre du PNIA et de ses différents sous programmes, à savoir la cellule PNIA.
- Appuis à la mise en œuvre des PPIA au travers d'actions de renforcement des capacités des Groupes Provinciaux et de la cellule DPAE.
- Appuis à la mise en œuvre de la feuille de route (en cours d'élaboration) portant sur le processus de réforme du Minagrie, en regard de la vision institutionnelle du secteur : l'idée est d'initier et de contribuer à une démarche concertée entre PTF pour appuyer ce processus de réforme.
- Appui à la mise en place d'un système structurel de motivation des ressources humaines du MINAGRIE : en cohérence avec les efforts entrepris au niveau national dans le cadre du Programme National de Réforme Administrative, le dossier délicat de la motivation des cadres du MINAGRIE sera abordé. Une évaluation permettra au début de l'année 2014 de tirer les leçons de l'expérience pilote de contractualisation avec évaluation des performances. Elle proposera des pistes pour institutionaliser un système harmonisé d'incitation pour le MINAGRIE et piloté par les services compétents, système sur lequel les différents PTF devraient s'aligner progressivement. Le PROSANUT (UE) a déjà commencé à implémenter le même système et l'UE a exprimé sa volonté d'entrer dans un système harmonisé dans le cadre du 11ième FED.
- Appui à la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités en ressources humaines, en synergie avec le projet « PARRH » de la Coopération belge.
- Contribution à l'évaluation conjointe du PNIA (2015) et à l'actualisation de la Stratégie Agricole Nationale et de son Plan d'Investissement. Il s'agit ici d'une contribution, les autres PTF, le COMESA et bien sûr le MINAGRIE devant aussi participer financièrement et techniquement, le VAIM /PAIOSA pouvant jouer un rôle moteur notamment en termes de mobilisation, coordination et facilitation, mais aussi de contribution technique.

STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

- En étroite collaboration avec le Secrétariat Permanent, le VAIM facilitera l'élaboration d'une vision institutionnelle. Il est attendu que les autres PTFs mobilisent des ressources pour la mise en œuvre de la feuille de route.
- Evaluation du PNIA et actualisation de la SAN : les cellules PNIA /DPAE seront appuyées techniquement pour coordonner le travail avec les différents acteurs concernés et mobiliser les ressources auprès des différentes parties (MINAGRIE,PTFs, ..).
- Renforcement des GRH : une synergie sera recherchée avec le projet « PARRH », qui appuiera la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités en ressources humaines du MINAGRIE.

RESSOURCES ET BUDGETS

Ligne budgétaire A 01 01

Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
Ateliers et expertises "Vision"	3	2.000	6.000
Deux experts nationaux "Construction de la vision": 2 * 40 J	80	300	24.000
Experts internationaux "Vision"	42	700	29.400
Deux experts internationaux pour l'évaluation du PNIA et l'actualisation SAN pendant 120 jours	120	700	84.000
Expertises nationales évaluation PNIA : 3 experts * 60 J	180	300	54.000
Ateliers pour évaluation PNIA	6	2.000	12.000
Fonctionnement de la cellule PNIA	3	11.000	33.000
Appui à la mise en œuvre du plan de Gestion			20.100
Appuis en fonctionnement GRH et services déconcentrés			40.000
Budget de formation			60.000
			362.500

3.1.2 Activité 01.02. Développement d'un système d'information agricole adapté aux besoins des utilisateurs

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

A la suite de l'ENAB 2011/12, il est important d'actualiser annuellement les données liées aux variables de conjoncture (superficies, productions, rendements, intrants, cheptel, etc.) de l'enquête agricole. Ces actualisations régulières doivent fournir les données statistiques à partir desquelles peut être évaluée l'efficacité des engagements ou des politiques en cours. Elles alimentent la réflexion pour les prises de décisions en matière de commercialisation, investissement ou planification d'un développement agricole durable. Elles sont indispensables pour alimenter les analyses dynamiques des facteurs de production, le suivi de la politique de financement des engrais, et en particulier le dispositif de suivi-évaluation du PNIA.

Compte tenu de l'importance de maintenir la collecte régulière des données conjoncturelles liées à la situation agricole au Burundi, un appui doit être maintenu pour assurer la pérennisation de l'enquête

agricole, avec les seules ressources (humaines, matérielles et financières) que la partie nationale peut mobiliser. Les engagements récents pris par l'Etat (dont l'inscription d'un montant de 500 Mo FBu sur le budget 2014 du MINAGRIE pour l'ENAB) marquent l'importance que celui-ci attache à l'exercice.

En complémentarité avec les appuis du PRO-SA-NUT, il est essentiel que l'ensemble des informations agricoles ainsi produites soient rendues accessibles, de manière simple et adaptée aux différents publics cibles.

TYPE D' ACTIONS ENVISAGEES

- Développement d'un système d'informations agricoles au Minagrie, avec le développement des bases de données et des systèmes d'informations, notamment les outils cartographiques / SIG géo référencé. Des cartes géo-référencées par intervenants et thèmes de réalisation sectoriels (20 jeux) devraient être disponibles au niveau de chaque province rurale, avec la possibilité d'utilisation pour toutes autres informations agricoles (dont Aménagements Hydro-agricoles, Suivi-évaluation, risques agricoles, etc.).
- Formation des cadres à la manipulation de ces outils et à leur exploitation dans une optique de coordination et d'aide à la décision stratégique (p.ex. suivi des risques climatiques, phytosanitaires et zoo sanitaires).
- Appui technique au processus de pérennisation de l'Enquête Nationale Agricole du Burundi et au traitement, à l'analyse et à l'exploitation thématique des données.

STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

Les bases de données et le système d'information agricole seront pilotés par la Direction des Statistiques et des Informations Agricoles, en coordination avec la Direction du Suivi Evaluation, et les Services de planification et suivi évaluation des DPAE. Les appuis seront faits en étroite collaboration avec le PROSANUT, qui prévoit également des appuis importants pour le développement de bases de données et des systèmes d'information agricole.

Le défi sera d'harmoniser les différentes bases de données parallèles qui existent au niveau des différentes directions, mais aussi au niveau des différents projets et PTFs. L'ATI SE coordonnera le travail, et travaillera en coordination avec l'ATI en appui à la direction de génie rural pour les aspects de base de données et de systèmes d'information liés à des infrastructures rurales.

RESSOURCES ET BUDGETS

Ligne budgétaire A 01 02 : Capacités de suivi évaluation et de capitalisation

Nature des coûts	Prix unitaire	Total (Euros)
Mise en place d'un système d'information Geo référence		100.000
Frais de formation des cadres à la manipulation des outils		36.000
Assistance technique à l'ENAB		82.000
		218.000

3.1.3 Activité 01.03 : Appui à la communication interne et externe

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La communication interne au Minagrie, notamment entre le siège et les DPAEs, est défailante. Elle souffre notamment d'un véritable problème de supports. Le système de rapportage, même après

uniformisation (cf. Canevas rapport s DPAEs et Canevas Rapports DG), est resté sur support papier avec tout ce que cela comporte d'inconvénients (faible taux de diffusion, difficulté d'archivage suite aux multiples sollicitations, rapide détérioration,...).

L'amélioration de la communication est une priorité du PNIA, tant pour le S/P 14 en termes de conditions de travail que pour le S/P 15 en termes de support de communication pour le suivi-évaluation et l'information agricole.

L'Interconnexion des services améliorera la communication interne et palliera à la faible couverture nationale par les opérateurs Internet nationaux. Elle constituera, à terme, un véritable support de la communication interne du Minagrie tout en assurant une meilleure visibilité des activités du ministère. L'archivage et la mise à disposition des informations agricoles est un chantier tout aussi important. Il permettra d'éviter la mise en œuvre d'études redondantes et permettra une amélioration de la gouvernance du secteur.

DOMAINES D'ACTIVITES

- Réalisation de l'interconnexion des 16 Directions Provinciales de l'agriculture
- Renforcement des capacités des Cellules TIC et Communication pour la maintenance des infrastructures hardware et software : comme pour l'ensemble des activités mises en œuvre, il s'agit pour l'essentiel d'un apprentissage par l'action. Ces cellules portent le dossier et bénéficient des appuis adéquats pour le mener à bien
- Extension du Système d'Archivage et Gestion Documentaire aux 16 DPAEs et passage à la numérisation des documents, avec l'appui d'un consultant international. Cette extension est une étape additionnelle indispensable pour une pérennisation des efforts engagés depuis 2011, qui commencent à porter leur fruit (plan de classement, gestion documentaire papier) et une synergie avec les dossiers support de communication
- Contribution à la communication et à la diffusion des informations agricoles. Il s'agira de favoriser des solutions et des outils techniques simples, adaptés aux ressources du MINAGRIE, tout en favorisant l'adoption des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. La mise en place du site web constituera un support privilégié de diffusion de l'information agricole. Une stratégie de communication pour MINAGRIE est actuellement en cours de formulation. Les informations agricoles utiles aux producteurs, au secteur privé (agro-business), aux planificateurs et investisseurs publics (Ministères, PTF) sont accessibles et largement diffusées.

STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

Les activités seront mises en œuvre en appuyant la cellule « TIC et Communication » et la cellule « archivage et secrétariats ». L'interconnexion concerne le siège du Cabinet Minagrie, les Directions générales de Gitega et les 16 DPAEs. Parmi ces DPAEs, 5 sont des antennes et extensions d'antennes du VDEVA. Des synergies seront développées à ce niveau. Une mise en réseau des stations de l'ISABU au réseau Minagrie sera recherchée au travers du Volet Recherche.

RESSOURCES ET BUDGETS

Ligne budgétaire A 01 03 Supports de communication et systèmes d'information

Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
Interconnexion des services MINAGRIE central et DPAE : cablage, routeurs et connexion fibre optique de 11 Directions Provinciales	11	21.818	240.000
Extension du système d'archivage aux DPAEs	11	8.454	93.000
Frais de fonctionnement de la cellule d'archivage et secrétariats			53.000
Expertises d'appui par DPAE et par an	33	8.787	290.000
			676.000

Ligne budgétaire A 01 05 pour les investissements

Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
Ordinateurs et équipements de bureau pour la cellule archivage et la cellule TIC			22.000
			22.000

3.1.4 Activité 01.04. Appui Institutionnel aux Services du Génie Rural

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le département du génie rural a été transféré en 2011 du ministère de l'environnement au ministère de l'agriculture. Le secteur des aménagements hydro-agricoles est caractérisé par les difficultés suivantes :

- ✓ Une certaine anarchie dans la coordination des interventions, tant au niveau local que central. Il est difficile pour un intervenant de savoir qui fait quoi en matière d'aménagements.
- ✓ Une difficulté pour les services du génie rural à assumer leurs rôles de maître d'ouvrage ou d'assistance à la maîtrise d'ouvrage des différents investissements.
- ✓ Des résultats en termes d'augmentation de production insuffisants vis-à-vis des attentes, notamment en lien avec la qualité des études ainsi que les mesures d'accompagnement (foncier, organisation des usagers, mise en valeur, aménagement des bassins versants). [Rapport Atelier GR 2013]

Ces constats préoccupent le MINAGRIE. Les prévisions de développement des interventions de génie rural sont ambitieuses et il est peu probable que le département puisse les réaliser effectivement dans l'état actuel de ses moyens.

Les services du génie rural se composent d'un Département sis à Gitega, de techniciens provinciaux (~16) et de techniciens communaux. Les techniciens communaux jouent un rôle essentiel dans l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale, ces derniers étant souvent les seuls à disposer des connaissances requises en matière construction et de génie civil.

La remise à niveau de ce département vise les objectifs suivants :

- Rassembler les informations sectorielles et d'améliorer les politiques de développement, d'améliorer la coordination et la programmation des interventions, d'argumenter la recherche de financements ;
- Constituer la base d'un suivi sectoriel (irrigation, aménagements antiérosifs, capacités de stockages, voiries et transports,...) et de permettre des évaluations quantitatives des interventions ;
- Encadrer les expertises nationales et nationales en centralisant les données et rapports disponibles, en produisant des notes de synthèse de base qui permettront des économies (et limiteront les risques d'erreurs) lors des études et des interventions ;
- Mobiliser les personnels déployés aux niveaux provinciaux et communaux, sur les programmes propres au MINAGRIE.

En restaurant une certaine capacité de maîtrise d'ouvrage (d'assistance aux maîtres d'ouvrages) à ce département et à ses structures déconcentrées (provinces, communes), le pays bénéficiera de l'outil attendu pour améliorer la gestion de ses investissements publics agricoles.

DOMAINES D'ACTIVITES ENVISAGES

- ✓ Elaboration et mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités des agents du Département de Génie Rural.
- ✓ Actualisation du schéma directeur des marais, qui concerne environ 1000 sites, mise en œuvre en deux phases :
 - une phase d'inventaire physique, d'expertise de terrain sur chaque site : relevé au GPS des limites du marais (et/ou exploitation des images 'satellite' récentes si ces images sont utilisables), relevé des dimensions, caractéristiques, position et état des ouvrages, relevé d'information sur les propriétaires fonciers ;
 - La réalisation des études de base, notamment en hydrologie, permettant de cadrer et orienter les études détaillées d'aménagement et de réaliser des économies d'échelle lors de ces études. Ce point comporte la caractérisation des bassins versants, un programme de calcul et de mesure des débits d'étiage, ... ;
- ✓ Production de documents types, de plans types, de documents de référence, devant constituer les annexes techniques des dossiers d'appels d'offres.
- ✓ Renforcement des capacités des communes dans leurs rôles de maître d'ouvrage :

STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

Cette activité est transversale dans le programme dans le sens où elle implique des interventions au niveau national et des interventions au niveau du terrain. Les différentes actions seront coordonnées par un expert international qui apportera des appuis techniques aux différents niveaux. Les études techniques d'hydrologie, de synthèse de la pédologie, de rédaction de modèles de chapitres de dossiers d'appels d'offres (spécifications techniques, plans types, ..) seront confiées à des consultants (nationaux / internationaux) et pilotées par une assistance technique et d'appui à la DGR.

La collecte des données sur le terrain sera confiée à des ONG locales (si des ONG sont déjà présentes pour l'encadrement technique, cas de l'ONG CACERISE à Cibitoke) et/ou des bureaux nationaux, en associant les DPAE.

RESSOURCES ET BUDGETS

Ligne budgétaire A 01 06 : Appuis à la DGR

Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
Expertise internationale pour appuyer la DGR dans la mise en place d'un SIG sectoriel (Administrateur SIG)	200	700	140.000
Expertise nationale pour appuyer la DGR à la mise en place d'un SIG sectoriel (Géomatique et SIG)	200	300	60.000
Investissements en matériel géomatique		34.000	34.000
Appuis au fonctionnement des Services GR et S/E pour performance SIG et lien S/E MINAGRIE	3	12.000	36.000
Fonctionnement et consommables géomatique	3	10.000	30.000
Contribution à la mise en œuvre du plan de formation du MINAGRIE pour développement capacités GR (40 agents)	40	5.000	200.000
			500.000

Ligne budgétaire E 01 03 : Appui à la DGR

Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
Expertise internationale pour appui DGR à la révision SDM	200	700	140.000
Expertise nationale pour appui DGR à la révision SDM (GR et hydro agricole)	200	300	60.000
Investissements en matériel de collecte de données		15.500	15.500
Fonctionnement des services GR pour qualité et supervision collecte données	1	12.000	12.000
Frais de terrain pour collectes de données hydrologiques et surfaces/utilisations marais (200.000 ha de marais + piedmont estimés)	200.000	0,5	100.000
Etudes de bas-étiage (MP et/ou collaboration IGEBU)	1	86.000	86.000
Fonds assistance mobilisable par DGR sur dossiers prioritaires (équivalent 400 H:j expertise internat)	500	700	350.000
Mobilisation d'expertises pour l'élaboration des documents types liés à la maîtrise d'ouvrage	325	300	97.500
			861.000

Ligne budgétaire A 01 07 : Frais de fonctionnement

Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
Appui au fonctionnement (électricité, consommables,...)	3	5.666	17.000
			17.000

3.2 Planification opérationnelle du Volet 2 : Appui Institutionnel à la mise en œuvre du Plan Semencier

Résultat attendu : La production et l'utilisation des semences et plants de qualité sont augmentées

3.2.1 Activité 02.01. Renforcement des capacités de l'ONCCS, de la DPSP et du CNS

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'ONCCS est une administration à fonctionnement autonome, amenée à générer des recettes propres pour compléter les allocations de l'état. Le développement de cette capacité prendra un certain temps à mettre en œuvre. Compte tenu de la jeunesse de l'institution, dont, par exemple, les recrutements en ressources humaines ne furent achevés qu'en septembre 2013, il y a lieu de prévoir un appui pour assurer le fonctionnement et l'incitation à la performance du personnel de la structure.

Il en va de même i) pour la DPSP dont le recrutement des nouveaux membres de son personnel nécessaire pour assurer ces nouvelles missions ne sera complété qu'en 2014 et ii) pour la CNS, dont la composition des membres n'a été décrétée qu'en septembre 2013.

Le décret portant création du Comité Technique National d'Homologation et de Certification des Variétés (CTNHV) n'a pas encore été promulgué. Néanmoins les fonctions du CTNHV sont assurées par un comité ad hoc désigné par la MAE.

TYPE D'ACTIONS ENVISAGEES

- Un appui technique et au fonctionnement de l'ONCCS, y inclus le laboratoire.
- Un appui technique et au fonctionnement du DPSPs
- Un appui technique et au fonctionnement du CNS et futur CTNHV
- Un appui technique à la direction de l'homologation variétale de l'ONCCS à mener des essais à postériori pour décrire les variétés déjà en diffusion au Burundi et ainsi compléter leur inscription au catalogue national des variétés agricoles

STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

Ces activités seront principalement mises en œuvre à travers une assistance technique aux différentes services /organes (l'ONCCS, le DPSP, la CNS, le CNTHV) et par un appui à leur fonctionnement.

RESSOURCES ET BUDGETS

Les tableaux ci-après reprennent les budgets alloués aux différents partenaires de mises en œuvre, en spécifiant dans la colonne de gauche l'allocation de la ressource pour la mise en œuvre des activités décrites en A 02 02, A 02 03 ou A 02 04.

Ligne budgétaire B 01 01 Renforcement CNS et DPSP

Activité	Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
A 02 01	Accord de mise en œuvre DPSP			27.000
A 02 04	Fonds de roulement pour achat semences			90.000
A 02 03	Mise en place et démarrage d'un dispositif d'appui à la production de semences certifiées - 2 saisons sur le maïs et le riz	4	25.000	100.000
A 02 03	Expertises et frais d'homologation pour la certification	2	30.000	60.000
A 02 03	Promotion des semences de qualité (3 campagnes par filière Riz, Pomme de Terre et Maïs)	9	9.444	85.000
				362.000

Ligne budgétaire B 01 02 Renforcement ONCSS

Activité	Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
A 02 01	Appuis en fonctionnement pour mise en œuvre des activités			90.000
A 02 01	Consommables de laboratoire			27.000
A 02 02	Aménagement du hangar de Kajondi et achat de matériel de calibrage + emballage			80.000
A 02 02	Unités mobiles de conditionnement des semences	9	20.000	180.000
				377.000

Ligne budgétaire B 01 03 Renforcement CTNVH

Activité	Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
A 02 01	Essais pour homologation (Par année)	3	6.000	18.000
				18.000

3.2.2 Activité 02.02 : Appui au conditionnement des semences certifiées

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'une des plus grandes contraintes de la filière semencière est l'absence d'un système de certification qui permettrait de différencier les semences de qualité des semences « tout venant ». Il y a lieu de mettre en place un système de partenariat favorisant le développement de la certification à travers une stratégie de marketing qui comprenne l'apposition de certificats (étiquette officielle), l'élaboration d'un logo et nom de marque assortis d'un conditionnement professionnel des semences (emballage en sacs ou filets bien caractérisés), comme aussi des stratégies de vente au détail.

L'instauration physique de la certification sous tutelle de l'ONCCS contribuera à la mise en application de la loi semencière pour le bien des utilisateurs. Elle dotera l'ONCCS d'une plus grande visibilité et forcera les multiplicateurs semenciers étatiques et privés, individuels ou associatifs, à se professionnaliser car les forces de marché opèreront, à travers la différenciation du prix basée sur la qualité, à une sélection naturelle. La mise en place de la certification et la professionnalisation du secteur semencier qui en découlera créera un climat propice à l'investissement orienté sur la production de semences de qualité.

DOMAINES D'ACTIVITES

- ✓ **Appui à l'ONCCS pour le conditionnement des semences certifiées.** L'ONCCS sera doté d'unités mobiles de conditionnement ou contractualisera des entrepreneurs privés qui se chargeront, sous sa tutelle, de la mise en sac et de l'étiquetage des semences produites par les multiplicateurs ayant satisfait aux normes physiques et phytosanitaires de qualité semencière après validation par les services analytiques de l'ONCCS. Pour la livraison de ce service de certification, l'ONCCS percevra une redevance rémunératrice payable par les producteurs semenciers, qui contribuera à la génération de revenus pour l'organisation.
- ✓ Facilitation des partenariats avec des organisations de producteurs de consommables telles, par exemple, la CAPAD ou CAPRI, pour assurer la durabilité.

STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

L'ONCCS sera appuyé techniquement et financièrement dans sa facilitation auprès des multiplicateurs privés d'un conditionnement professionnel des semences certifiées. Une coordination et collaboration étroite avec les organisations de producteurs sera recherchée.

RESSOURCES ET BUDGETS

Les ressources nécessaires au niveau de la ligne budgétaire B 01 02, qui comprend le budget alloué à l'ONCCS.

3.2.3 Activité 02.03 Appui à la sensibilisation et à la promotion des semences certifiées

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le développement d'une offre suffisante de semences certifiées au niveau du Burundi est depuis plusieurs années freiné par l'existence de dons de semences (pour la plupart importées) aux paysans. En concertation avec les bailleurs de fonds concernés, le gouvernement burundais a décidé de suspendre ces dons pour promouvoir un réseau de producteurs de semences certifiées.

Les semences certifiées ont logiquement un coût supérieur aux semences tout venant. Il ne sera pas évident de convaincre les producteurs de payer ce surcoût sans qu'ils aient pu constater par eux-

mêmes les avantages de ces semences. Cette activité est en lien direct avec l'activité 3.1.4. visant à développer l'approche « Champs Ecole Paysans ».

A l'issue d'un processus de concertation avec les parties prenantes, le MINAGRIE a pris pour option de mettre en place un système de coupons (vouchers) pour promouvoir la semence de qualité. Un tel système a été mis en place pour rendre les engrais accessibles aux paysans. Il est appuyé par différents PTF et son fonctionnement devrait être évalué prochainement. Un des avantages d'un système de vouchers est de mieux chiffrer la demande réelle en semences certifiées, ce qui permet aux producteurs d'adapter leurs offres en limitant les risques.

Le tableau 1 ci-dessous définit les montants nécessaires par campagne saisonnière pour un système de vouchers semences qui conférerait aux bénéficiaires une remise sur le prix de vente des semences de catégorie « commerciale » de 15 ou 30 % pour les cultures ciblées par PAIOSA. La colonne 3 reprend les estimations de volumes de semences.

Tableau 1 : Simulation des besoins pour le financement de campagnes saisonnières de voucher-semences pour les cultures cibles du PAIOSA

Culture	Saison	Quantité semences/rejets saisonnière catégorie « commerciales »	Montant (€) voucher-semence par saison	
			Si 15 % remise	Si 30 % remise
Pdt	A	7 500 T	506 000	1 012 000
	B	7 500 T	506 000	1 012 000
Riz	A	1 800 T	243 000	486 000
	B	450 T	60 750	121 500
Maïs	A	1 440 T	250 000	500 000
Bananier	A	1 500 000 Rejets	112 000	224 000

TYPES D'ACTIONS ENVISAGEES

- ✓ Appui durant 2 à 3 saisons à la DPSP pour l'exécution de campagnes de médiatisation et de sensibilisation pour la diffusion des semences certifiées et conditionnées professionnellement,
- ✓ Appui durant 2 à 3 saisons à la DPSP pour l'installation de parcelles de démonstration pour les semences certifiées des cultures prioritaires (riz, maïs, bananiers, pommes de terre). Un lien avec les champs écoles (voir act 3.1.4) sera mis en place pour la promotion des semences de qualité.
- ✓ Appui à la DPSP pour la définition et la mise en place de mécanismes qui permettront de stimuler la demande en semences de qualité tout en améliorant l'accès. Ces mécanismes permettront d'identifier la demande réelle de manière à assurer l'adéquation de l'offre : Il s'agit par exemple de développer un mécanisme national pour le financement d'un accès à un prix bonifié aux semences certifiées, liées ou pas au système de voucher- engrais. D'autres options et systèmes de financement seront analysées L'objectif est de développer des propositions pour les futurs investissements du Gouvernement et des PTFs dans le cadre de la mise en œuvre du PNIA.

STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

Le DPSP a pour mandat de promouvoir les semences certifiées. Il sera appuyé techniquement et financièrement pour mener les campagnes de sensibilisation et de promotion et les démonstrations des semences de qualité.

La mise en place du mécanisme de vouchers sera réalisée en étroite collaboration avec les autres PTFs, qui seront sollicités pour son financement. Comme pour le fonds engrais, le rôle du PAIOSA sera principalement d'appuyer la conception du mécanisme et le plaidoyer pour le financement.

RESSOURCES ET BUDGETS

Voir budgets prévus au niveau du Centre National Semencier.

3.2.4 Activité 02.04 Appui à la chaîne de production de semences commerciales de Pommes de terre, de bananes, de riz et de maïs

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

- L'analyse des filières semencières réalisée par la Task Force « semences » démontre que l'essor du secteur privé pour la production de semences de pomme de terre et de riz implique le concours de l'Etat au niveau des maillons pré bases et de bases, les privés se focalisant sur la production de semences commerciales.
- Les besoins annuels en semences certifiées de pommes de terre « catégorie commerciale » sont estimés à 15000 T/an (7500 T par saison A et B), cette quantité permettant d'emblaver 7500 ha pour la production de consommables (soit 50 % de la superficie annuelle sous production de consommables). L'atteinte de cet objectif suppose une augmentation des niveaux de production des différentes catégories de semences par l'ISABU (pré bases) et par les centres semenciers étatiques du PASS Kajondi, voire des DPAE (bases). L'implication de l'Etat dans la mise en place d'une filière semencière pommes de terre est incontournable du fait des saisonnalités et des disponibilités en eau. Pour éviter les ruptures grevant la mise en œuvre du calendrier cultural qui, par suite, causent des décalages importants entre le moment de l'offre et de la demande des semences de pomme de terre, il est impératif d'assurer l'irrigation. Or, l'investissement pour assurer l'irrigation sur les superficies nécessaires tout en respectant les rotations est élevé et nécessite des disponibilités foncières que seul l'Etat est en mesure de fournir. En matière d'investissements privés et compte tenu de la pression foncière qui limite fortement la disponibilité des terres, la stratégie consiste à favoriser la production de mini-tubercules par des privés en serres équipées de systèmes de culture hydroponique ou aéroponique.
- Les besoins annuels en semences certifiées de catégorie « commerciale » de riz sont de 2250 T/an permettant d'emblaver 37500 ha pour la production de consommables (soit 50 % de la superficie annuelle sous production de consommables). Le niveau actuel de production de l'ISABU subvient déjà aux besoins en semences de pré base et base de la filière et ne nécessite pas d'injonction supplémentaire de fonds de roulement pour augmenter la production. Le défi pour l'ISABU est plutôt d'améliorer la pureté variétale des semences produites ainsi que de produire les variétés souhaitées par les exploitants (production informée par la demande réelle).
- Compte tenu i) que les superficies sous la culture du bananier au Burundi sont estimées à environ 400 000 ha ii) de la dissémination de maladies infectieuses telles le BXW, le BBTD, la Fusariose à travers tout le pays, iii) de la densité moyenne de 650 bananiers par ha, il apparaît qu'il faudrait 260 millions de rejets pour régénérer complètement toutes les plantations du pays. Clairement la filière banane ouvre des perspectives énormes pour les entrepreneurs désireux de se positionner sur le maillon de production de rejets indemnes de maladies infectieuses. En effet,

l'Etat à lui seul ne dispose pas des ressources suffisantes pour produire la quantité de rejets nécessaires pour faire une différence.

DOMAINES D'ACTIVITES

Pour les semences de pommes de terre :

- Appui à un investissement public pour la mise en irrigation, au niveau de l'ISABU (40 ha) et au niveau du PASS Kajondi (200 ha), en complément aux initiatives du Gouvernement.
- Appui à la capacité publique de stockage par la construction de hangars de stockage de semences de pommes de terre au niveau du PASS Kajondi.
- Appui à l'investissement privé dans des infrastructures d'aide à la production de semences
- Accompagnement des producteurs privés de mini-tubercules, notamment pour prodiguer des formations dans l'utilisation des techniques de production par hydroponie ou aéroponie.

Pour les semences de riz : appui à un accompagnement des multiplicateurs privés de semences commerciales de riz, à travers des formations en sélection positive et appuis à la promotion des semences auprès d'environ 7500 ménages.

Pour les rejets de bananiers : introduire du germoplasme sain de variétés issues de collections internationales, après avoir interrogé les populations sur leur préférence et décrit formellement ces variétés avec un système de référence international. A partir de ce germoplasme, des vitro plants acclimatés seront produits dans les labos *in vitro puis multipliés par des producteurs privés* dans des pépinières de bananiers mères.

L'ONCCS assurera la formation des producteurs en techniques de micro-propagation et le contrôle sanitaire des productions.

STRATEGIE DE MIS EN ŒUVRE

- Les investissements seront faits en complément des investissements de l'Etat prévus sur base de fonds publics issus de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (IPTE). Le besoin total en investissements et les contributions de chaque partenaire ont été définies dans le cadre du Task force semences.
- Les aides à l'investissement pour le privé seront délivrées au travers du Fonds d'investissement Filières.
- Les principaux partenaires impliqués sont l'ISABU, les DPAE/ Pass Kajondi et les multiplicateurs privés.

RESSOURCES ET BUDGETS

En sus des ressources affectées à l'ONCCS sur la ligné budgétaire B 01 02 et des ressources humaines du programme (B 01 06), les ressources prévues sont les suivantes :

Ligne budgétaire B 01 04 : équipement MINAGRIE

Activité	Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
A 02 02	Irrigation 200 ha au PASS de Kajondi*			200.000
*Les études en cours estiment le coût des travaux d'adduction d'eau (450,000 eur) à d'aménagement de canaux secondaires et tertiaires (350,000 eur pour 200 ha) -> les 200.000 eur sont une contribution à un pot commun de différents PTF et du gouvernement burundais (orientation de la taskforce)				200.000

Ligne budgétaire B 01 05 : implication du secteur privé dans la filière semences

Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
Serres pour production de pommes de terre : aide à l'investissement pour une unité de 100 m2	20	10.000	200.000
Serres de production de micro-plants de bananes : aide à l'investissement pour une unité de 100 m2	40	5.000	200.000
Formations des multiplicateurs			98.000
			498.000

3.3 Planification opérationnelle pour le volet 4 : Développement agricole dans les régions de l'Imbo, du Moso et du Bugesera

Résultat attendu : les conditions de production et de mise en marché des produits agricoles sont améliorées dans les régions de l'Imbo, du Moso et du Bugesera ».

Trois sous résultats sont définis :

- ✓ Sous résultat : Le capital productif et la productivité agricole sont améliorés dans les zones retenues.
- ✓ Sous résultat : La compétitivité des chaînes de valeur prioritaires est améliorée dans les communes d'intervention.
- ✓ Sous résultat : Les capacités des acteurs locaux à assumer leurs rôles et mandats pour la mise en œuvre des stratégies de développement agricole sont améliorées

3.3.1 Sous résultat 03 01 : Le capital productif et la productivité agricoles sont améliorés dans les zones retenues.

La réalisation de ce résultat s'inscrit dans le premier programme du PNIA, qui a pour objectifs le rétablissement de la sécurité alimentaire, l'amélioration de la couverture nutritionnelle de la population et la réduction de la vulnérabilité des ménages à travers une amélioration durable du capital productif.

L'approche proposée est directement en phase avec la stratégie sous sectorielle d'aménagements des marais et de protection des bassins versants.

3.3.1.1 Activité 3.1.1 : Investissements hydro-agricoles dans la zone de l'IMBO

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le programme concentrera ses investissements dans la région de l'IMBO NORD, qui offre un important potentiel de production agricole et se trouve à proximité de marchés importants. La réhabilitation du réseau est une priorité du gouvernement burundais afin de consolider sa souveraineté alimentaire. Un diagnostic complet du réseau a été réalisé en 2012 par le cabinet d'ingénierie SHER. Il offre une vue très claire de la situation et des besoins en aménagements.

Alimentées par 50.000 hectares de bassins versants d'altitude, les rivières Nyamagana et Muhira permettraient d'irriguer environ 6.100 hectares dans la plaine de la Ruzizi. Le dispositif actuel est constitué de cinq prises en rivière alimentant cinq réseaux de canaux primaires. En raison du délabrement général de tous les ouvrages et canaux, seulement 2.400 ha (40 %) sont actuellement irrigués en saison sèche. Le potentiel de réincorporation aux bénéfices de l'eau des terres dominées

mais non irriguées est donc de 3.700 ha (soit 60 % du potentiel).

Le diagnostic de 2012 proposait plusieurs scénarii. Le scénario retenu propose la réhabilitation progressive de l'ensemble du réseau, avec une réorganisation plus efficace de système d'irrigation (total de 4.170 ha). Le système est constitué de deux périmètres :

- Un périmètre A de 3.000 hectares, irrigués actuellement par la Nyamangana (Canal C5 et Canal C7), découpés en trois zones (Zones 1, 2 et 3). La construction d'une prise d'eau a été entamée en 2013.
- Un périmètre B de 1.000 ha, irrigués par la Muhira, découpé en deux zones (Zone 4/ 5).

L'aménagement inclut la construction d'un canal de transfert de la rivière Muhira vers la rivière Nyanamaga, le débit de Nyamangana ne permettant pas d'assurer à elle seule l'irrigation de la totalité des 3.000 hectares du périmètre A. Les budgets actuellement prévus dans le PAIOSA II permettent la réhabilitation de la prise d'eau sur la Nyamangana. Ils permettent également de finaliser les études techniques, qui devraient être disponibles au démarrage de la présente intervention.

DOMAINES D'ACTIVITES ENVISAGES

- La construction de la prise d'eau sur la Muhira et la construction du canal de transfert.
- Les aménagements des réseaux dans la zone 1, 2, 3, 4 et 5.
- Les travaux de protection des investissements à travers des actions sur les zones sensibles.

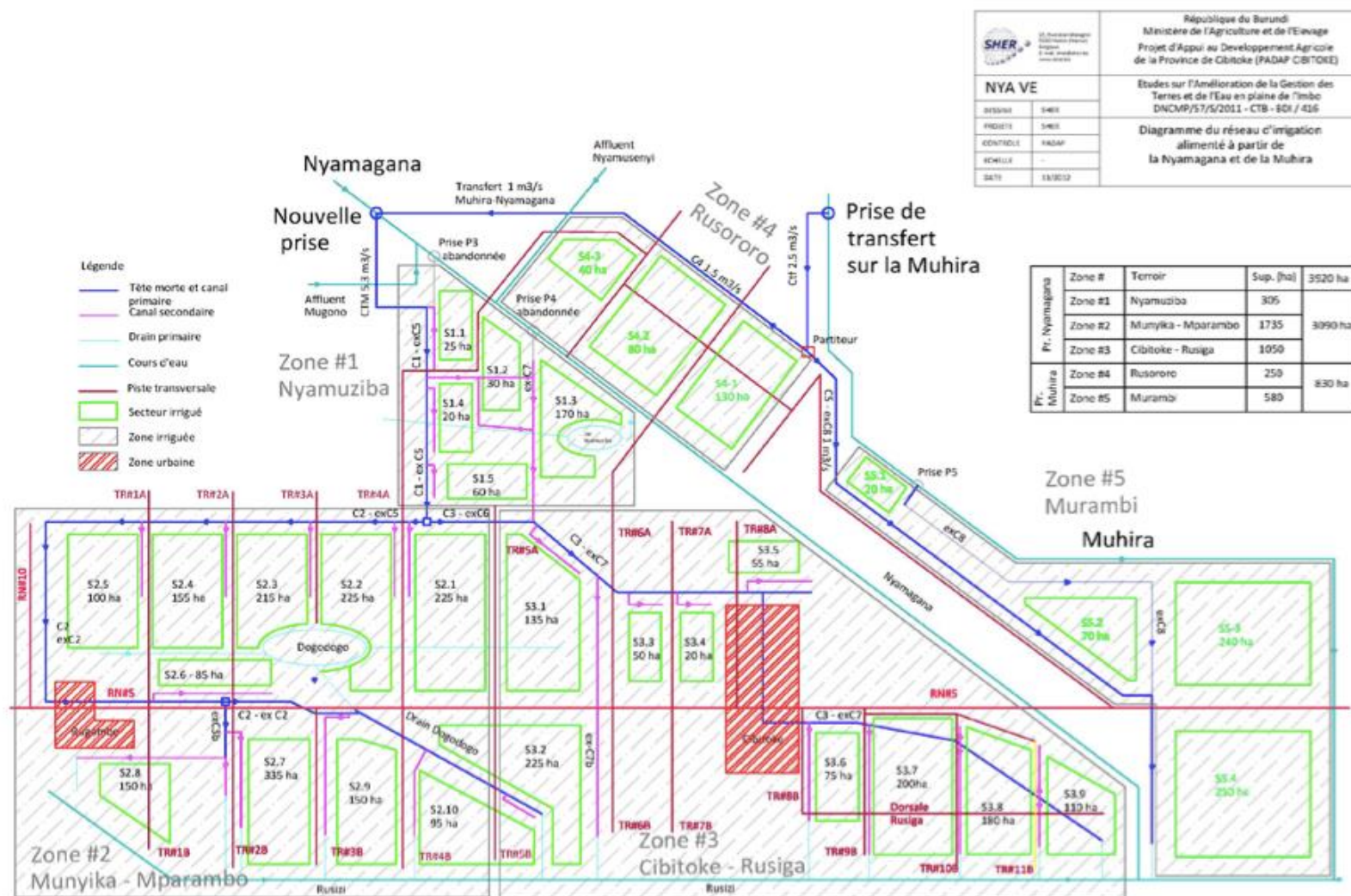
RESSOURCES ET BUDGETS

Ligne budgétaire C 01 03 et suivantes : Aménagements hydro-agricoles

Nature des coûts	Total (Euros)
Etudes et contrôle des travaux	1.225.000
Travaux d'aménagements Zone 1 de Nyamagana	927.180
Travaux d'aménagements Zone 2 de Nyamagana	2.113.641
Travaux d'aménagements Zone 3 de Nyamagana	1.464.100
Travaux d'aménagements du périmètre de Muhira (Zones 4 et 5)	1.163.798
Travaux pour prises Muhira et canal de transfert	1.606.281
	8.500.000

Les détails du budget sont présentés en annexe 7.2, page 122.

Figure 8: Réseaux d'irrigation - Schéma de principe



Les activités envisagées sont celles communément retrouvées dans ce genre de programme :

- ✓ **Réalisation des Dossiers d'Appel d'Offres** et recrutement des entreprises pour l'exécution des travaux d'aménagement des marais ou de périmètres irrigués et des enrochements en gabions de protection. Ces travaux doivent être réalisés par des entrepreneurs expérimentés, équipés et réputés. Les conditions administratives sont imposées par le Maître d'Ouvrage et par le bailleur de fonds.
- ✓ **Surveillance des travaux** : un bureau de surveillance sera recruté pour veiller au respect des prescriptions techniques et surveiller la tenue des cahiers de chantier. La durée de surveillance des travaux est égale à la durée du chantier majorée d'un mois pour clore les décomptes et les dossiers administratifs et financiers.
- ✓ **Réception définitive des travaux** : Les entrepreneurs doivent assurer une période de garantie d'un an après la réception provisoire, au cours de laquelle ils sont en charge des réparations qui résulteraient de malfaçons. A l'issue de cette période une visite de réception définitive est organisée et la caution de garantie déposée par l'entrepreneur peut être levée. Cet acte implique donc des opérations financières et il ne peut en aucun cas se situer en dehors de la période du projet.

STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

L'aménagement de la plaine de l'IMBO est un dossier prioritaire pour le MINAGRIE et pour le PAIOSA, avec une forte implication de tous les services, inclus la DPAE. Le chantier est techniquement balisé, grâce aux différentes études et concertations qui ont été réalisées dans la phase préparatoire.

La mise en œuvre de l'activité sera encadrée par l'antenne régionale, avec des appuis d'un Assistant Technique International, qui travaillera lui-même en étroite collaboration avec le Département de Génie Rural. L'ensemble du travail est réalisé en étroite concertation avec les autres Partenaires Techniques et Financiers intervenant ou susceptibles d'intervenir dans la zone.

La réalisation des études APS, APD, l'établissement des Dossiers d'Appels d'offre et la surveillance des travaux sont confiées à un consortium constitué de bureaux d'études internationaux et de bureaux nationaux sélectionnés par appel d'offre. La poursuite de la collaboration avec le consortium sélectionné est évaluée à chaque étape sur base de la qualité des produits.

L'évaluation des produits à chaque étape et le suivi des processus sont réalisés par un Assistant Technique. Un bureau spécialisé est recruté pour appuyer si nécessaire l'équipe (1) lors du dépouillement des offres portant sur la sélection des consortiums (2) pour la vérification de la qualité des études techniques et la qualité des Dossiers d'Appels d'Offre (3) pour la sélection des entreprises qui auront en charge la réalisation des travaux (3) pour des appuis conseils préalables aux réceptions provisoires et définitives.

3.3.1.2 Activité 3.1.2. Développement des services de gestion de l'eau et des terres en appui aux investissements hydro-agricoles dans les zones de l'IMBO et du MOSO

DESCRIPTION NARRATIVE ET JUSTIFICATION

Les expériences récentes en matière d'aménagements/réhabilitations d'ouvrages hydro-agricoles menées au Burundi ont mis en évidence la nécessité de prévoir un travail intense de mobilisation communautaire et sociale destiné à mettre en place des structures durables de gestion de l'eau et d'entretien des infrastructures. Ce travail d'ingénierie sociale est complexe à mener dans un contexte où (1) la législation foncière est peu connue et sujette à interprétation dans un contexte de pression foncière importante (2) les instances juridiques à même de trancher les conflits sont peu accessibles pour les petits paysans (3) le partage des rôles entre les acteurs publics décentralisés et déconcentrés est confus.

L'organisation et la gestion du réseau a été assurée après 1995 par une Cellule de Gestion du périmètre irrigué de Cibitoke (CGIP). Cette cellule associait les comités d'usagers et les autorités publiques, disposait de statuts et de règlements intérieurs. Dans le contexte post-crise qui prévalait alors, la majeure partie des charges était payée par une ONG autrichienne (ARP) et les exploitants ne participaient pas aux coûts. Ce système a certes permis d'assurer la gestion du réseau après la crise de 1993, mais la structure n'était pas viable financièrement. Elle a cessé de fonctionner en 1995. L'analyse ex poste montre que la principale cause de la cessation d'activités est liée à l'absence de pouvoirs de sanction vis à vis des usagers refusant de verser leurs redevances.

Les associations d'entretien se sont constituées en Fédération d'Associations pour le développement des Canaux d'Irrigation (FADECI), qui existe et fonctionne encore actuellement. Elle a bénéficié d'appuis du FIDA pour assurer des travaux d'entretien et continue d'être sollicitée par certaines associations d'usagers. Neuf associations d'usagers ont été identifiées sur le périmètre. Elles ont bénéficié d'appuis du FIDA et de l'ONG Accord : ces appuis avaient pour objet d'insuffler une démarche de développement communautaire.

A noter également l'existence de l'ONG CACERISE, qui s'est fixé pour objet social de construire, étudier et réhabiliter les infrastructures socio-économiques de la province de Cibitoke et d'en assurer la maintenance. La présence de cette ONG ayant hérité de la mémoire institutionnelle des intervenants et bénéficiant de la confiance des usagers est un atout important pour le processus de mobilisation communautaire.

Pour ce qui concerne la plaine de l'IMBO, le diagnostic réalisé en 2012 propose plusieurs scénarii qu'il faudra analyser avec les parties concernées. Dans le scénario le plus probable, la tutelle de l'état est assurée par les Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Elevage (DPAE) avec des concessions à des organisations d'usagers d'eau agricoles (OUEA) performantes et l'établissement de contrats de prestation à une société d'irrigation (gestion et entretien des ouvrages) ; les communes sont responsabilisées dans l'établissement des OUEA, l'investissement public en infrastructures commerciales, les guichets fonciers et la remédiation des conflits.

A noter également la réalisation en 2013 d'une vaste enquête destinée à identifier les propriétaires et locataires cultivant sur les périmètres irrigués. Il ressort de ces enquêtes que la majorité des parcelles est la propriété de petits paysans. Le scénario à priori retenu par la concertation sociale entre les acteurs pour la gestion des infrastructures et de l'eau serait basé sur une structure intercommunale (communes – DPAE – AUE) qui travaillerait en complémentarité et solidarité avec les associations d'usager d'eau.

TYPE D'ACTIONS ENVISAGEES

Les phases principales suivantes :

- ✓ PHASE 1 : Mise en place d'un comité de suivi avec implication des différents niveaux administratifs, politiques, financiers et civils + démarrer le travail institutionnel de mise en place des organes de gestion proposés.
- ✓ PHASE 2 : Travail préparatoire au cours duquel différentes enquêtes sont réalisées, avec une participation maximale des différents acteurs.
- ✓ PHASE 3 (continu et par étapes) : Mise en place des stratégies d'organisation, ingénierie sociale et intensification : une fois les éléments rassemblés, il s'agit de déterminer le mode d'organisation qui sera implémenté. Ce choix est influencé par le cadre légal, les capacités des acteurs à assumer les bénéficiaires et les aspirations même des différents acteurs.
- ✓ PHASE 4 : Création des structures de gestion des aménagements, y inclus les aspects de reconnaissance juridique, l'élaboration d'un plan d'affaires et des manuels de procédures.
- ✓ PHASE 5 : Recrutement du personnel et accompagnement de la structure de gestion.

- ✓ PHASE 6 : Mise en place d'un fonds de roulement au démarrage du fonctionnement de la structure de gestion, afin de constituer un capital de départ pour pallier aux dépenses courantes durant les premières saisons de perception des droits d'eau. Il ne s'agit pas d'un don mais d'une avance à rembourser, destinée à pouvoir démarrer les activités. Les modalités d'utilisation et de remboursement de ce fonds seront précisés dans le cadre de l'étude visant à élaborer un plan d'affaires pour la structure de gestion. Elles seront approuvées en SMCL.

STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

Le travail de concertation sociale est réalisé par des opérateurs de proximité disposant d'une connaissance approfondie des contextes et pratiques locaux. Des expertises externes et des voyages d'échanges permettront d'alimenter les réflexions sur base de l'analyse d'autres expériences en la matière.

La mobilisation de fonds externes (secteur bancaire, par ex ALTERFIN) pour le fonds de roulement sera encouragée afin de développer une plus grande redevabilité mutuelle entre les acteurs. Une collaboration a été établie avec l'ambassade des Pays-Bas, qui appuiera la mise en place de guichets fonciers dans les communes retenues.

RESSOURCES ET BUDGETS

Ligne C 01 01 : mobilisation sociale pour la mise en place des structures de gestion

Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
Expertise internationale en appui à la définition des modalités de gestion de l'eau	60	700	42.000
Contractualisation d'un prestataire pour la mobilisation sociale :	300	500	150.000
Equiperment de l'office pour la gestion de l'eau			130.000
Participation aux frais de fonctionnement lors du démarrage	13	6.000	78.000
			400.000

3.3.1.3 Activité 3.1.3 Opérations d'aménagements des bassins versants et de protection des investissements hydro-agricoles

DESCRIPTION NARRATIVE ET DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

L'activité s'inscrit dans la mise en œuvre du sous-programme 1.1. : Protection du capital productif du PNIA. L'approche "bassins versants" est devenue la règle pour tous les projets de développement rural au Burundi. Elle implique la mise en œuvre d'un ensemble de mesures visant à réduire l'érosion autour des marais/périmètres aménagés et la prise en compte de l'ensemble de la population dans le processus de concertation sociale.

Les bassins versants présentent des zones de forte érosion, qui génèrent un débit solide des rivières. Les sédiments se déposent dans les canaux et dans les champs, ce qui entraîne des travaux importants de maintenance ou la paralysie du réseau.

L'objectif recherché est de protéger les investissements en réduisant l'érosion sur les collines, de limiter l'envasement des marais, de limiter les crues et d'améliorer les infiltrations d'eau au niveau des sources et résurgences.

TYPES D' ACTIONS ENVISAGEES

Pour pallier à ces problèmes d'érosion et sécuriser les investissements, le programme interviendra par la mise en place de dispositifs de protection des investissements et au travers d'actions de réduction de l'érosion sur des zones significatives au niveau des collines.

Dispositifs de protection des investissements efficaces à court terme :

Il s'agit d'ouvrages ponctuels en travers des rivières (Gabions souvent) destinés à freiner le débit et permettre une sédimentation en amont des ouvrages. Ils sont couplés à des ouvrages de franchissement des rivières. L'avantage de cette technique tient au fait que les rivières relèvent de la propriété publique. Les aménagements actuellement à l'étude sont les suivants :

- ✓ Digue filtrante et radier submersible sur la piste communale en amont de la prise de Nyamangana
- ✓ Construction d'une digue filtrante en amont de la prise sur la Muhira

D'autres aménagements seront analysés au cas par cas, notamment autour du canal de transfert (Orpailleurs).

Actions de réduction de l'érosion sur des zones significatives au niveau des collines.

Les bassins versants concernés seront les suivants :

- ✓ IMBO : Bassins Versants de la Nyamagana et de la Muhira, qui couvrent chacun 25.000 hectares, ainsi que le bassin versant ahwazi (Buganda)
- ✓ MOSO : BV Nyabigozi. Sur 17.000 hectares Les aménagements devraient être réalisés par CARITAS, avec l'appui du FBSA et BV Nyamabuye, qui couvre 25.000 hectares.

En ce qui concerne l'aménagement des bassins versants, il n'est pas possible de couvrir la totalité des surfaces collinaires. La base de la stratégie consiste, grâce à l'imagerie satellite (ortho plans) à identifier les endroits où des interventions peuvent avoir un effet réellement significatif.

STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

Domaines publics – travail et MO communale (CDC)

- Appui technique à la réalisation des plans d'aménagement forestiers communaux
- Correction des problèmes ponctuels sur le domaine public, par exemple les ravines liées au réseau routier ;
- Reboisements et interventions physiques de correction de ravines ou de terrassements (terrasses, fossés, ...) sur le domaine privé des communes ;

Domaines privés

Différentes mesures portant sur les pratiques culturales seront proposées : mulching, cultures associées, cultures d'engrais verts, introduction des techniques BRF, correction de l'acidité des sols et gestion de la fertilité. Les cultures de café et de bananes sont connues pour avoir un impact de réduction de l'érosion : ces cultures sont pérennes et paillées. Elles seront donc promues sur les collines. Des interventions physiques seront également proposées : plantations fourragères ou de bois de feu en courbes de niveau, fossés, terrasses progressives ou radicales,

RESSOURCES ET MOYENS

Ligne C 01 09 : aménagements anti-érosifs dans la plaine de l'IMBO

Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
Digue filtrante sur les rivières Nyamagana et Muhira	2	40.000	80.000
Petit matériel	140	150	21.000
Encadrement par une ONG spécialisée (50 jours*2 personnes*2 zones)	200	400	80.000
Plants pour reboisement	40 000	1	40.000
			221.000

3.3.1.4 Activité 3.1.4 Mise en valeur des périmètres aménagés (Champs Ecole Paysans)

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'activité s'inscrit dans la mise en œuvre du sous-programme 1.3. du PNIA, ayant pour objectif « d'appuyer les producteurs à accroître la production agricole et animale et améliorer leurs revenus en priorisant certaines cultures et spéculations rémunératrices et qui possèdent un potentiel important de gains de productivité sur les petites surfaces de leurs exploitations ». La mise en valeur des périmètres est basée sur une vision globale de l'exploitation familiale et sur la prise en compte des systèmes intégrés de production et de commercialisation.

L'intervention se concentrera sur l'approche « Farmers Field School » ou « champs école Paysan (CEP) ». L'approche CEP est une approche d'éducation non-formelle des adultes utilisée comme méthode de vulgarisation agricole participative. L'approche vise à renforcer les capacités techniques et organisationnelles des agriculteurs à travers un renforcement de leurs capacités de prise de décision.

Il s'agit d'un processus d'apprentissage par l'action (learning by doing). L'approche est basée sur l'observation et l'analyse des faits de terrain. Les agriculteurs, organisés en groupes, entreprennent des essais expérimentaux tout au long de la saison culturale (de la plantation à la récolte) dans une exploitation agricole choisie. Le travail est facilité et supervisé par un facilitateur qualifié. Les facilitateurs sont sélectionnés au sein des communautés paysannes par les agriculteurs eux-mêmes. Ils sont formés ensuite pour devenir des facilitateurs de leurs propres groupes CEP. Leur rôle est essentiel tout au long du processus. Leur sélection et leur formation doivent être rigoureuses.

Cette approche ou méthode a été testée par différents partenaires techniques et financiers, avec des succès généralement satisfaisants. Le MINAGRIE a choisi d'en faire un axe central de sa politique de vulgarisation, en regroupant les différentes expériences disponibles.

TYPE D'ACTIONS ENVISAGEES

Des CEP seront mis en place pour les cultures prioritaires du PAIOSA, au niveau du Mosso et de l'Imbo. Au total, 2700 Champs Écoles devraient être exécutés au cours de chaque session, avec une moyenne de 30 participants par groupe.

Les étapes principales sont les suivantes :

- ✓ **Sensibilisation des agriculteurs futurs bénéficiaires** : des séances/réunions de sensibilisation des producteurs sont organisées pour susciter leur participation aux activités de mise en œuvre de l'approche CEP. Les agriculteurs ayant un centre d'intérêt commun qui ont une exploitation agricole comparable sont regroupés de manière à permettre le développement d'un curriculum de formation spécifique à une zone de production donnée. Le programme veillera à l'implication des femmes productrices à ces réunions.

- ✓ **Sélection des candidats facilitateurs** : Lors de ces réunions de sensibilisation, un processus de sélection participative des futurs facilitateurs est mis en place. Les critères de sélection sont présentés aux agriculteurs réunis et ils deviennent les principaux acteurs de la sélection, ce qui établit les bases d'une bonne appropriation de l'approche. Les critères de sélection sont les suivants : (1) être actif dans une exploitation agricole familiale typique de la zone agro-écologique concernée , (2) être reconnu comme une personne honnête par les autres agriculteurs, (3) avoir une disponibilité suffisante pour suivre la formation de formateurs de longue durée, (4) avoir un minimum de connaissance de lecture et écriture, (5) avoir de la disponibilité pour dispenser la formation aux agriculteurs de la communauté. Le processus de sélection sera fait avec l'appui des agents communaux et des ONGs.
- ✓ **Formation intensive des candidats facilitateurs** (Training of Trainers -TOT) : Les candidats facilitateurs seront formés dans des sessions de Training of Trainers, dans un endroit commun où les participants sont hébergés pendant les jours de formation intensive. Chaque ToT disposera d'une parcelle d'étude appelée « ToT plot » au sein de laquelle les participants expérimentent diverses méthodes de production comparant des méthodes de production intégrées (Integrated Crop Management ou ICM) aux méthodes classiquement utilisées (Farmers' practices). Cette formation est donnée par des Master Trainers spécialisés dans la méthodologie des CEP et dans des aspects techniques de l'exploitation agricole retenue dans une zone agro-écologique typique. La formation des formateurs (ToT) est organisée de manière à couvrir des aspects théoriques en classe et des aspects pratiques au sein de l'exploitation type, et ceci tout au long d'une saison. Tant des compétences techniques que méthodologiques seront développés. Entre les semaines de formation intensive, des semaines d'interruption sont prévues pendant lesquelles les candidats facilitateurs retournent chez eux pour mettre en place leurs groupes pilotes, sous la supervision des Master Trainers. Ils deviennent ainsi progressivement des facilitateurs d'un groupe de producteurs.
- ✓ **Mise en œuvre de CEP réguliers** par les facilitateurs formés : Après une première saison, les CEP proprement dits seront mis en place par les facilitateurs formés dans leurs zones d'origine. L'apprentissage pratique par les paysans se fait dans une exploitation CEP où les paysans se rencontrent régulièrement pour apprendre à mettre en place différentes expérimentations, pour faire des observations, collecter des données et analyser les données pour achever le processus avec la prise de bonnes décisions. La fréquence des rencontres des agriculteurs est déterminée par les caractéristiques agro-écologiques de l'exploitation (saisons de pluies, exploitation sur collines ou mixtes collines-marais, etc) et par le niveau de sensibilité vis-à-vis des problèmes phytosanitaires. Après, les facilitateurs CEP continuent à mettre en place de nouveaux groupes CEP, pendant qu'ils continuent à donner un appui à leur premier groupe. Cette démarche permet d'accroître le nombre de bénéficiaires. L'effet multiplicateur est amplifié et permet une dissémination des bonnes pratiques culturales.

Pour le cas particulier du bananier ; l'approche CEP classique sera subordonnée à la gestion de l'exploitation dans sa globalité (fertilité des sols, disponibilité fumier, mesures anti-érosives, conservation des sols,...), combinée à des campagnes intensives de réhabilitation du bananier, dès lors les facilitateurs seront bien formés et auront les compétences techniques et organisationnelles pour conduire ces campagnes de réhabilitation toujours dans une vision globale de l'exploitation agricole. L'approche permettra de lutter contre le flétrissement bactérien du bananier dans les zones d'intervention.

STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

L'activité sera mise en œuvre en collaboration avec les services de DGMVA et des DPAEs, en coordination avec les organisations paysannes, sans pour autant exclure les producteurs qui

n'appartiennent pas à une OP. La recherche et en particulier les chercheurs de l'ISABU seront associés comme personnes de ressources sur les aspects techniques dans les formations de facilitateurs. L'activité est développée en cohérence et complémentarité avec l'activité visant à promouvoir la diffusion de semences certifiées en milieu paysan.

Deux assistants CEP (une/région) seront recrutés et deux agents de DPAE (une /province) de la direction de vulgarisation seront formés pour faire le suivi rapproché de l'installation des Champs écoles.

Une coopération étroite sera recherchée avec l'intervention « Champs écoles paysans » au Rwanda, appuyée par la CTB. L'expérience et l'expertise construites seront valorisées par des échanges réguliers entre les experts, les agents et les paysans. Les assistants CEP pourront être formés au Rwanda pour y découvrir de manière pratique comment la mise en œuvre de l'approche est réalisée. Toutefois la méthode CEP telle qu'elle sera appliquée dans le PAIOSA ne considérera pas seulement une culture spécifique mais prendra systématiquement en compte l'ensemble du système global d'exploitation agricole : l'érosion, la fertilité des sols, la gestion de l'eau, les cultures mixtes et éventuellement une culture spécifique en tant que élément du système global.

RESSOURCES ET MOYENS

Coût pour une session Training Of Trainers sur une culture et mise en place des CEP (90 facilitateurs et 2700 Champs Ecoles Paysans)					
Rubrique	cout/mois	pour les 2 premier mois (formation intensive)	pour les 3 mois suivants avec mise en place du CEP	Total pour les 5 mois	cout total
MT	6000	2	3	5	€ 30.000
encadreur CEP (3)	3000	2	3	5	€ 15.000
contrat de chantier ONCCS	1000	1		1	€ 1.000
		1		1	€ 0
véhicule mis à disposition de l'activité	400	2	3	5	€ 2.000
logistique formation intensive :				0	€ 0
logement	3350	2	1,5	3,5	€ 11.725
restauration	9000	2	1,5	3,5	€ 31.500
frais de déplacement	2000	2	1,5	3,5	€ 7.000
compensation facilitateur + personnel support du MINAGRIE	2500	2	1,5	3,5	€ 8.750
Matériel de formation intensive :				0	€ 0
matériel de bureau (1 seul achat)	500	1		1	€ 500
matériel végétatif + intrants....	1000	2	3	5	€ 5.000
matériel agricole (1 seul achat)	750	1		1	€ 750
vestimentaires (bottes, imper, parapluie, Tshirt, casquette)	3000	1		1	€ 3.000
Matériel de formation CEP :				0	€ 0
matériel de bureau (1 seul achat)	3250	1		1	€ 3.250
matériel végétatif (rejets sains avec contrôle)	9000	1		1	€ 9.000
compensation facilitateur	100	2	3	5	€ 500
TOTAL Par SESSION					€ 128.975

Le coût moyen pour une session étant de 128.975 Euros. Le programme prévoit deux sessions par zone sur la durée du programme.

Ligne budgétaire C 01 02 : mise en valeur dans l'IMBO

Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
Sessions Training	4	128.975	515.900
Expertises complémentaires	4	8.525	34.100
			550.000

Ligne budgétaire D 01 01 : mise en valeur dans le Moso

Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
Sessions Training	4	128.975	515.900
Expertises complémentaires	4	8.525	34.100
			550.000

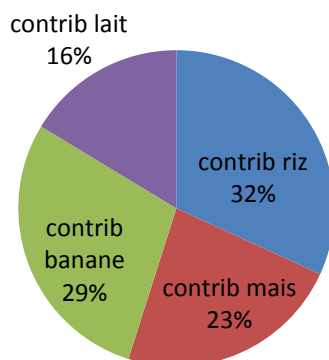
3.3.2 Sous résultat 03 02 : La compétitivité des chaînes de valeur prioritaires est améliorée dans les communes d'intervention.

Le PAIOSA s'inscrit dans une optique de développement de chaînes de valeur en travaillant à la fois sur l'amélioration des productions mais également sur les conditions d'approvisionnement en intrants et de mise en marché des productions. Les principales chaînes de valeur identifiées sont le riz, le lait, le maïs, la banane et la pomme de terre. Les fruits et légumes sont également pris en compte en regard de leurs importance dans les rotations culturales et les potentiels de marchés de niche.

Cette approche doit permettre d'accompagner un développement économique associé à une réduction de la pauvreté, en organisant un grand nombre de petites et très petites entreprises en chaînes de valeur plus compétitives, générant de l'emploi et de la valeur ajoutée. Une attention particulière sera portée aux capacités de négociation des producteurs au sein des chaînes de valeur. L'approche « Chaîne de valeur » est complémentaire à une logique de concentration des investissements dans des pôles régionaux de développement. Les objectifs sur les différentes filières sont de générer un revenu agricole journalier amélioré à travers les cibles suivantes correspondant à un objectif de revenu journalier de 7.300 BIF/famille (1.900 actuel) :

Nombre OP encadrés	606
Nombre producteurs	20.165
Superficie exploitée (en ha)	12.585
Volume stock ciblé	24.559
Volume transformé ciblé	21.289
Chiffre d'affaire paysan ciblé (BIF/an)	54.075.015.000

Contributions filières aux cibles de chiffre d'affaire paysan



Les activités envisagées pour atteindre ce résultat de développement sont les suivantes :

- ✓ A.3.2.1 Mise en place de partenariats Publics Privés pour les Filières agricoles (FIF) et des appuis aux opérateurs privés dans les chaînes de valeur.
- ✓ A.3.2.2. Réalisation de pistes et d'infrastructures publiques structurants pour le développement agricole : les efforts seront concentrés sur l'aménagement de pistes permettant l'accès des producteurs aux différents marchés.
- ✓ A.3.2.3. Amélioration des capacités de négociation des producteurs dans les chaînes de valeur, de l'articulation des acteurs au sein des chaînes de valeur et de l'accès aux informations économiques.
- ✓ A.3.2.4. : Mise en place de partenariats publics privés et appuis aux opérateurs privés dans les chaînes de valeur

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les chaînes de valeur sont actuellement peu productives et génèrent peu de valeur ajoutée, ce qui réduit en définitive les revenus que les paysans peuvent tirer de leurs activités. Les productions locales sont concurrencées sur les marchés locaux par les importations, notamment en provenance des pays voisins. Les défis se situent à différents niveaux :

- En amont de la production : il existe un déficit dans l'approvisionnement en intrants et en semences saines.
- Au niveau de la production : les productions sont de qualité variable et hétérogène. Les quantités de produits mises sur le marché au niveau des exploitations individuelles imposent des coûts élevés de transaction. Les capacités de négociation des paysans vis à vis des autres acteurs du marché sont inexistantes. Les acheteurs institutionnels (PAM, armée) sont des clients intéressants mais qui achètent en grandes quantités et exigent des délais de paiements insupportables pour les petits producteurs.
- Au niveau de l'aval : les unités de transformation sont peu nombreuses et généralement peu performantes en termes de rendement.

Un Fonds d'Investissement Filière a été mis en place en 2012 (Voir instruments de mise en œuvre), en étroite concertation avec le MINAGRIE. Il a permis d'appuyer un ensemble de micro-projets, notamment en matière de stockage.

Le terme de promoteurs englobe les Organisations Professionnelles Agricoles, mais également des petites et micro-entreprises opérant dans les chaînes de valeur. Le PAIOSA travaillera en collaboration avec des opérateurs de proximité disposant d'expériences confirmées.

DOMAINES D'ACTIVITES

- ✓ Amélioration de manière continue du manuel de procédures du Fonds d'Investissement Filières : son fonctionnement sera évalué avec les principaux partenaires afin d'améliorer son efficacité : simplification des procédures, amélioration de la communication, meilleur ciblage des appels à propositions, amélioration du dispositif de sélection des projets ...
- ✓ Accompagnement des promoteurs dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets : les capacités des promoteurs potentiels à identifier, formuler et mettre en œuvre des sous-projets sont dans la plupart des cas assez faibles. Cette activité a pour objet d'apporter un ensemble d'appuis structurés aux promoteurs, à la fois dans le domaine de la gestion d'entreprise et sur la maîtrise technique de l'activité. Une attention particulière est portée à la promotion de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes en milieu rural.
- ✓ Développer les modules de formation en entrepreneuriat, gestion d'entreprise, marketing, démarche qualité et hygiène de production.
- ✓ En complément au mécanisme FIF, l'accès aux services financiers bancaire/IMF sera facilité à travers la capitalisation et développement des activités de warrantages ainsi que la facilitation du développement de produits financiers adaptés (aux besoins des producteurs) par les IMF. L'accès aux services financiers se positionne dans un cadre d'amélioration de gestion des risques et de diminution des coûts aux producteurs.

STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

L'instrument central pour la mise en œuvre de la stratégie est le Fonds d'Investissement Filières : le manuel de procédures précise les projets éligibles en fonction de leur pertinence pour le développement des filières, ainsi que les critères d'éligibilité des bénéficiaires. Les instances locales (communes, DPAEs et représentants OP) sont impliquées dans le processus de sélection des projets (en favorisant une approche de pôles de développement)

Pour l'encadrement des promoteurs, le PAIOSA travaillera en collaboration avec :

- ✓ Des opérateurs de proximité disposant d'expériences confirmées dans l'accompagnement des promoteurs (préparation des dossiers et mise en œuvre des projets) services dont le coût est de 35.000 EUR/an/Province
- ✓ Des experts techniques pour l'analyse et le conseil à la mise en œuvre des projets.

Le développement des activités de warrantage ainsi que la facilitation du développement de produits financiers adaptés (aux besoins des producteurs) par les IMF seront assurés à travers un partenariat stratégique avec les organisations mandatées pour cette fonction et notamment le consortium Terrafina qui travaille depuis 2008, avec le Réseau des Institutions de Micro-Finance (RIM) et le soutien des Pays Bas à l'adaptation de l'offre de services financiers (Terrafina a établi des partenariats avec douze Institutions de Micro-Finance qui offrent des services dans les zones d'intervention PAIOSA).

RESSOURCES ET MOYENS

Ligne budgétaire C 02 01 : soutien aux initiatives porteuses dans les chaînes de valeur IMBO

Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
Projets d'investissement dans l'aval des chaînes de valeur	31	10.500	325.500
Soutien à quatre projets structurants au niveau de la transformation des produits	9	16.056	144.500
Fonctionnement des comités de sélection	6	2.000	12.000
Expertises techniques de faisabilité	6	3.000	18.000
			500.000

Ligne budgétaire C 02 03 : accompagnement des promoteurs - IMBO

Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
Opérateurs de proximité = 2 provinces * 6 agents * 36 mois * 500 eur/agent	36	6.000	216.000
Frais de déplacement pour le suivi	3	3.000	9.000
			225.000

Ligne budgétaire D 02 01 : Soutien aux initiatives dans les chaînes de valeur : MOSO

Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
Projets d'investissement dans l'aval des chaînes de valeur	50	10.500	525.000
Soutien à neuf projets structurants au niveau de la transformation des produits	9	16.056	144.500
Fonctionnement des comités de sélection	6	2.000	12.000
Expertises techniques de faisabilité	6	3.000	18.000
			699.500

Ligne budgétaire D 02 03 : Accompagnement des opérateurs dans le MOSO

Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
Opérateurs de proximité FIF (= 2 provinces * 6 agents * 36 mois * 500 eur/agent)	36	6.000	216.000
Frais de formation en entrepreneuriat, gestion d'entreprise, marketing, démarche qualité et hygiène de production	3	3.000	92.000
Opérateurs de proximité OP/acteurs filières (= 2 provinces * 6 agents * 36 mois * 500 eur/agent)	36	6.000	216.000
			524.000

3.3.2.1 Activité 3.2.2 Réalisation de pistes et d'infrastructures publiques structurantes pour le développement agricole

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Cette activité s'inscrit dans le cadre du programme 3 du PNIA "Développement des filières et de l'agri-business" et plus particulièrement du sous-programme 3.3. "Infrastructures rurales", avec pour objectifs "(1) de faciliter les activités en aval de la production agricole et (2) mettre en place les infrastructures communautaires de stockage, les pistes et les marchés ruraux". Les produits agricoles sont transportés des champs aux hangars ou aux marchés par portage ou par vélos, sur des chemins et des pistes « communales ». Les marchés sont reliés au réseau routier par des pistes communales ou provinciales, le transport se fait alors par vélos et par camions.

Les pistes provinciales relèvent de l'intérêt commun et devraient recevoir l'attention de l'administration nationale ou provinciale, la maîtrise d'ouvrage est confiée à l'Office des Routes. Les pistes communales ont un intérêt agricole plus direct. Quelques chemins et pistes sont « entretenus » par les usagers, lors des travaux communautaires du samedi matin. Ces pistes bénéficient rarement d'investissements en ouvrages et la traversée des cours d'eau est souvent précaire, les zones humides ou argileuses ou trop sableuses posent aussi des problèmes aux vélos.

DOMAINES D'ACTIVITES

Selon l'importance du marché, un certain linéaire de pistes fera l'objet de travaux de réhabilitation et de mise en place d'un mécanisme d'entretien auprès des maîtres d'ouvrages communaux, avec mobilisation des comités de développement collinaires. Il s'agira, avec l'aide des GR communaux, de relever les circuits de transports et d'aider les usagers à améliorer leurs pistes : fournitures d'outils pour les travaux communautaires, fournitures de matériaux (gabions, ...) et d'encadrement technique pour les ouvrages, traitement au cas par cas des points noirs liés aux zones humides et / ou à la nature des sols.

STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

Les partenaires locaux seront les communes et les comités collinaires de développement. Exceptionnellement, des interventions pourraient avoir lieu sur le réseau géré par l'Office des routes, pour assurer la continuité des réseaux. La mobilisation de la main d'œuvre locale sera favorisée (HIMO).

RESSOURCES ET MOYENS

Ligne budgétaire C 02 02 : pistes et infrastructures publiques dans l'IMBO

Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
Ponts	2	39.786	79.572
Pistes pour accès à 07 petits marchés = 07*20 KM * 400 Euros/Km	140	400	56.000
Pistes d'accès à 06 marchés "Moyens" : 40 KM * 06 marchés * 500 E/KM	240	514	123.428
			259.000

Ligne budgétaire D 02 02 pistes et infrastructures publiques dans le MOSO

Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
Pistes pour accès à 07 petits marchés = 07*20 KM * 400 Euros/Km	140	400	56.000
Pistes d'accès à 07 marchés "Moyens" : 40 KM * 07 marchés * 500 E/KM	280	514	144.000
			200.000

3.3.2.2 Activité 3.2.3 : Amélioration des capacités de négociation, de l'accès à l'information et de l'articulation des acteurs au sein des chaînes de valeur

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Cette activité complète les activités précédentes et vise à offrir un ensemble de services aux opérateurs dans les filières. Elle permettra de rendre les marchés plus dynamiques, c'est-à-dire permanents et réactifs au niveau des différents acteurs, et mieux articulés, avec une meilleure circulation de l'information, une plus grande transparence et des liens d'affaires plus stables et plus sécurisés pour toutes les parties. L'amélioration des capacités dans le développement des filières est basée sur une vision globale de l'exploitation familiale et sur la prise en compte des systèmes intégrés de production et de commercialisation.

DOMAINES D'ACTIVITES

- Activité continue et transversale d'analyse du fonctionnement des chaînes de valeur afin d'améliorer les voies et moyens d'intervenir de la manière la plus efficace sur leur fonctionnement, grâce à une connaissance des goulots d'étranglement et des acteurs.
- Appui à la mise en valeur économique des investissements publics et privés soutenus dans les points A.3.2.1 et A.3.2.2.
- Organiser des rencontres d'échanges entre les promoteurs dans les chaînes de valeur (6 par ans et par zone) et des ateliers de réflexion (3 par an et par zone) sur des thèmes porteurs sur le plan économique, social ou environnemental.
- Appui au développement des affaires au sein des chaînes de valeur à travers la facilitation de la rencontre de l'offre et la demande (« B to B », foires locales, tables rondes filières) et la promotion d'une contractualisation permettant d'améliorer la stabilité des prix et des quantités échangées entre les acteurs.
- Appui à la mise en place d'un observatoire des filières au niveau national pour l'identification des flux de produits et des flux économiques, l'appui à la recherche de marchés porteurs et stables pour les organisations de producteurs et la valorisation des initiatives publiques d'offre d'information sur les marchés.
- Mise en place de deux guichets de services d'information et d'appui conseil (2 communes de l'IMBO et 2 communes du MOSO) qui auront pour mission essentielle de décentraliser l'accès à l'offre de services proposés par les organisations faitières, les administrations et les ONG en un seul point de service, notamment :
 - a. Fournir aux acteurs des informations sur les prix au niveau des différents marchés du pays, radios locales pour diffusion des informations.
 - b. Assurer la diffusion d'informations techniques : outils pédagogiques, pancartes,....
 - c. Renseigner sur les intervenants dans la zone, les fiscalités locales, aides à

l'investissement disponibles, les lois et décrets pertinents du secteur agricole, innovations,

d. Coordonner l'organisation de formations et de conseils individualisés (plans d'affaire,...).

- Développer les modules de formation en entrepreneuriat, gestion d'entreprise, marketing, démarche qualité et hygiène de production

STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

Les activités liées au diagnostic des chaînes de valeur se feront par l'intermédiaire d'une concertation continue entre les acteurs, facilitée par des experts externes. Des partenariats stratégiques avec les organisations paysannes et les organisations d'agri-business seront par ailleurs recherchés.

Les actions liées à la mise en place d'un système d'information sur les prix se feront au travers de partenariats stratégiques avec Prosanut et DSIA sur les prix au niveau des différents marchés ainsi que sur les enquêtes agricoles

Des partenariats stratégiques seront recherchés avec les organisations faïtières (agricoles ou liées à des filières) et leurs structures déconcentrées en vue de renforcer leurs capacités à assumer leurs missions d'amélioration des termes de négociation entre les producteurs et les autres acteurs du marché (appui-conseil/formation/vente groupée/lobbying).

Des partenariats stratégiques seront recherchés avec 15 administrations communales en vue de renforcer leurs missions d'amélioration de l'environnement communal de développement socio-économique (informations, fiscalité, facilités publiques,...).

Passation de marchés avec des ONG pour le développement des services qui ne pourront être délivrés ni par les organisations faïtières, ni par les administrations communales (le recours à des ONG sera plus important au début et régressera avec le temps au fur et à mesure que les capacités des autres acteurs se développent) ;

Passation de marchés avec des organisations spécialisées et/ou des prestataires pour l'organisation de formations et le développement/production de supports d'informations, de formation et de communication.

RESSOURCES ET MOYENS

Ligne budgétaire C 02 04 : Amélioration de l'accès à l'information - IMBO

Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
Etudes et expertises pour analyse des chaînes de valeur	3	10.000	30.000
Organisation de foires agricoles	3	20.000	60.000
Mise en place de guichets d'information et de formation	2	35.000	70.000
			160.000

Ligne budgétaire D 02 04: Amélioration de l'accès à l'information - Moso

Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
Etudes et expertises pour analyse des chaînes de valeur	3	10.000	30.000
Organisation de foires agricoles	3	20.000	60.000
Mise en place de guichets d'information et de formation	2	35.000	70.000
			160.000

3.3.3 Sous résultat 03 03 : Les capacités des acteurs locaux à assumer leurs rôles et mandats pour la mise en œuvre des stratégies de développement agricole sont améliorées

La mise en œuvre de ce résultat s'inscrit de manière transversale dans le programme : il doit permettre d'assurer la durabilité des investissements en renforçant les capacités des principaux acteurs locaux à assumer leurs rôles.

Les missions d'évaluation mi-parcours ont mis en évidence un manque de concertation entre les projets actuels et les collectivités territoriales pour ce qui concerne la mise en œuvre des interventions. A l'instar des autres PTF, le PAIOSA veillera à impliquer davantage les Comités de Développement dans la mise en œuvre des activités et veillera à renforcer leurs capacités à exercer leurs mandats.

Le PAIOSA organisera des formations approfondies sur le développement local et la décentralisation, avec des modules spécifiques à chaque catégorie d'acteurs, des débats entre les acteurs sur leurs perceptions respectives et leur compréhension des processus de décentralisation/réforme du rôle des services techniques.

3.3.3.1 Activité 3.3.1 : Renforcement des capacités des Services Techniques déconcentrés à assumer leurs rôles

CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ACTIVITE

Les Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Elevage sont, au niveau provincial, les principaux partenaires du programme. Elles sont étroitement associées à la mise en œuvre des activités dans le cadre de leurs mandats et missions, notamment :

(1) Au niveau de la province,

- Rôles de planification, de suivi et de coordination des interventions dans le domaine agricole,
- Missions régaliennes de contrôle de la qualité des intrants et des semences.

(2) Au niveau des communes et plus spécifiquement des sites aménagés :

- Rôles et missions d'assistance conseil aux communes
- Apports techniques pour ce qui concerne l'aménagement des bassins versants et la mise en valeur des périmètres aménagés, notamment pour la diffusion des innovations technologiques.
- Les services du génie rural sont associés à la mise en œuvre des différentes études et à la surveillance des travaux.

Les DPAEs de Cibitoke, de Ruyigi et de Kirundo ont bénéficié de différents appuis au cours des interventions antérieures. La présente intervention appuiera plus particulièrement les DPAEs de Bubanza et de Rutana.

DOMAINES D'ACTIVITES

 **Activités liées au renforcement des capacités des DPAEs à assumer leurs rôles régaliens et de services publics. (Activités pilotées par le VOLET 'Appui Institutionnel au MINAGRI', avec des appuis au niveau des antennes).**

- ✓ Diagnostic organisationnel, institutionnel, technique (fonctionnel) et financier des DPAEs en regard des enjeux identifiés. Un bilan de compétences des agents est réalisé et des plans de formation continue sont élaborés. Le diagnostic impliquera à la fois les agents de la DPAE et les autres intervenants du secteur.

- ✓ Propositions d'organigramme fonctionnel et définition des missions spécifiques au niveau des différents postes. Elaboration de manuels de procédures et d'indicateurs de performance. Les modalités de contractualisation avec les Partenaires Techniques et Financiers sont également définies, afin de limiter les incitations malsaines et encourager la performance.
- ✓ Elaboration participative de Plans de Travail Annuels traduisant les plans d'entreprise en plans opérationnels, dont la mise en œuvre sera soutenue par le MINAGRIE et le PAIOSA. Ces plans de travail incluent les actions de renforcement des capacités, étroitement liées à l'évaluation des performances dans la réalisation des rôles régaliens et missions de services publics.

 Activités liées au renforcement des capacités des DPAEs dans le cadre de la mise en œuvre des activités.

- ✓ Elaboration d'accords d'exécution spécifiques pour la mise en œuvre des activités, selon les modalités définies dans les manuels de procédures établis.
- ✓ Renforcement des capacités spécifiques des agents impliqués dans la mise en œuvre des activités et affectation de moyens pour l'accompagnement de la DPAE dans la réalisation de ses missions spécifiques au niveau des communes d'intervention.

 Activités liées à la réhabilitation des locaux et à l'équipement des agents

- ✓ Réhabilitation des bureaux de la DPAE à BUBANZA
- ✓ Réhabilitation des bureaux communaux dans certaines communes de l'IMBO

STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

Cette activité est complémentaire aux activités menées par le volet d'appui institutionnel, qui intervient auprès des 16 DPAEs.

RESSOURCES ET MOYENS

Ligne budgétaire C 03 01: renforcement des DPAEs IMBO

Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
Appui fonctionnement DPAES (3 ans * 2 DPAEs * 30175eur)	6	30.167	181.000
Formations = 2 DPAES * 35 agents avec budget formation/agent de 3000 eur	70	3.000	210.000
			391.000

Ligne budgétaire D 03 01: Renforcement des DPAEs MOSO

Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
Appuis fonctionnement DPAES (3 ans * 2 DPAEs * 30000 eur)	6	30.000	180.000
Formations : 17 agents avec budget formation/agent de 3000 eur	17	3.000	51.000
			231.000

3.3.3.2 Activité 3.3.2 Renforcement des capacités des Communes

CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ACTIVITE

Les communes sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des Plans Communaux de

Développement Communautaires, de l'élaboration des programmes annuels et triennaux de développement de la commune, de prioriser les besoins de la commune, coordonner les interventions des acteurs de développement de la commune.

Les Comités de Développement Communaux sont composés des Services Techniques Déconcentrés opérant dans la commune, du responsable de la sécurité, de dix membres élus au niveau collinaire, de trois membres du Conseil Communal et du Conseil Technique Communal en charge du développement. Les Comités de Développement Communaux sont les principaux responsables pour la mise en place des aménagements hydro-agricoles et infrastructures publiques sur leur territoire, avec l'appui d'un opérateur de proximité. Ils jouent à ce titre un rôle moteur d'information et de sensibilisation des communautés, de résolution des conflits fonciers, ... Ils garantissent la viabilité des investissements publics consentis sur leurs territoires et veillent à leur entretien, soit au travers de leurs services propres, soit au travers du suivi des accords de délégation de gestion avec les comités d'usagers.

TYPES D' ACTIONS ENVISAGEES

Accompagnement des communes dans leurs rôles de maîtrise d'ouvrage.

Organisations de formations spécifiques en regard des mandats pour le développement économique.

STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

L'appui aux communes est mené en étroite collaboration avec les partenaires intervenant dans l'appui à la décentralisation.

- ✓ Au niveau de la province de Cibitoke, les synergies sont recherchées avec le Projet d'Appui au Développement Local dans la province de Cibitoke, mis en œuvre par la CTB jusque 2015.
- ✓ Au niveau de la province de Ruyigi, des synergies seront recherchées avec le FENU, qui est un des partenaires du Fonds Belge de Sécurité Alimentaire.

RESSOURCES ET MOYENS

Pas de budget spécifique prévu. Les appuis sont fournis au travers de l'équipe en place et des opérateurs de proximité (Voir Ressources Humaines C 03 02 et D 03 02)

3.3.3.3 Activité 3.3.3 : Renforcement des capacités des Organisations Professionnelles Agricoles comme opérateurs clés dans les filières.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le secteur agricole est peu structuré au Burundi. Il existe une multitude d'organisations de base, généralement constituées dans le cadre de projets, mais sans réelle dynamique associative. Les structures faïtières sont par contre peu nombreuses et assez peu représentatives du secteur. Les associations les mieux structurées sont actives dans des cultures de rente (Café, Thé, ...).

Le PAIOSA développera des appuis ponctuels aux Organisations Paysannes Faïtières impliquées dans les filières considérées (1) afin de consolider leurs positions en tant qu'interlocuteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques agricoles (2) afin de les associer étroitement à la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités des Organisations Professionnelles Agricoles comme opérateurs clés dans les filières.

TYPE D' ACTIONS ENVISAGEES

Les appuis se décomposent en trois phases distinctes :

- ✓ Phase 1 : appui à l'émergence ou au renforcement d'organisations de base. Cette première étape permet aux bénéficiaires d'analyser les problèmes auxquels ils sont confrontés et de

réfléchir à des solutions qui leur sont propres.

- ✓ Phase 2 : Cette seconde étape permet d'accompagner les organisations dans la mise en œuvre de micro-projets concrets dont ils assurent la mise en œuvre. La mise en œuvre de projets économiques ou communautaires est une porte d'entrée pour doter les associations des capacités nécessaires à leur développement futur. Les micro-projets concernent des greniers communs villageois, des boutiques d'intrants, des unités de transformation, des structures de commercialisation de productions, ...
- ✓ Phase 3 : Cette dernière étape vise à consolider les organisations et correspond au processus de désengagement.

Le PAIOSA portera une attention particulière au renforcement des capacités des organisations. En termes de capacités, il est entendu :

(1) Capacités d'analyse et de conception

- ✓ Etre capable de formuler et de préciser un projet, aptitude à identifier les besoins d'accompagnement et d'appui par rapport aux contraintes
- ✓ Etre capable d'identifier ses propres besoins d'accompagnement et de trouver les moyens pour les satisfaire
- ✓ Comprendre et connaître les enjeux locaux, avoir une vision de développement et des objectifs réalistes en connaissant le marché.
- ✓ Evaluation du projet selon des critères définis à la base (ex : productivité)

(2) Capacités d'organisation

- ✓ Formalisation de l'organisation et maîtrise des outils liés à l'organisation interne (règlements intérieurs, statut juridique, conventions, récolte des cotisations des membres,...)
- ✓ Réalisation des Assemblées Générales et réunion des organes d'administration conformément aux textes, alternance des membres élus,
- ✓ Bon flux de communication et d'information à l'interne, transparence de gestion, redevabilité des responsables vis-à-vis des membres,
- ✓ Capacités d'élaboration de stratégie de développement organisationnel, de gestion des conflits et d'auto-évaluation,
- ✓ Bonne gouvernance via une mobilisation efficace des ressources et la responsabilisation des membres de l'organisation (consultation, gestion participative de tous les membres).

(3) Capacités techniques et de gestion liées à leurs objectifs sociaux et activités

- ✓ Utilisation d'outils simples de gestion financière (budget, plans comptables, trésorerie) en vue d'affectation réfléchie des dépenses (ex : réinvestissement des bénéfices dans R&D),
- ✓ Maîtrise et opérationnalité des outils de suivi de la qualité des activités et des prestations,
- ✓ Mobilisation des contributions propres et participation en vue de la réalisation d'activités communes,
- ✓ Capacités à trouver un financement extérieur en présentant un plan d'affaires cohérent mettant en avant les potentialités du projet.
- ✓ Réalisation d'un contrat (ex : contrat de louage de service avec les entrepreneurs qui construisent pour le maître d'œuvre),
- ✓ Gestion de l'opération au plan administratif (impôt, législation du travail, loi en vigueur).

- ✓ Capacité à développer son esprit d'entrepreneur (prise d'initiative)

(4) Capacités d'ouverture et de tissage d'alliance

- ✓ Elargissement et développement de nouvelles actions (diversification)
- ✓ Participation et contribution aux réflexions et au dialogue de la politique sectorielle touchant l'activité principale de l'acteur
- ✓ Défense des intérêts par des représentants effectifs dans les instances de décision locales, régionales et nationales,
- ✓ Intégration dans des réseaux en vue d'avoir un meilleur accès aux informations ou pour mieux influencer les décisions des autorités.
- ✓ Mise en relation et échanges avec les opérateurs économiques, les prestataires de services et les institutions financières mutuelles

STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

Ce travail de renforcement des OPA sera réalisé avec l'appui d'un ou de plusieurs opérateurs de proximité spécialisés dans le développement des filières, l'appui aux organisations paysannes et la mise en œuvre de sous projets productifs.

RESSOURCES ET MOYENS

Pas de budget spécifique prévu. Les appuis sont fournis au travers de l'équipe en place et des opérateurs de proximité (Lignes D 01 03 - Voir Ressources Humaines C 03 02 et D 03 02)

3.4 Indicateurs et sources de vérification

3.4.1 Système de suivi évaluation et collecte des données

Un système de suivi évaluation a été mis en place dans le cadre du programme PAIOSA. Il a été conçu pour répondre aux besoins d'informations qui permettent de mesurer le niveau de performance des objectifs à différents niveaux du PAIOSA (objectifs spécifiques, résultats et sous résultats) d'une part et fournir des données qui renseignent le dispositif de suivi et évaluation du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) d'autre part.

Le suivi des activités réalisées par les partenaires relève en première ligne de leurs propres systèmes de suivi. Ces systèmes seront renforcés dans le cadre des appuis institutionnels pour ce qui concerne le MINAGRIE et l'ISABU. Le suivi en interne est sous la responsabilité des Unités Fonctionnelles. Elles veillent au respect du calendrier de collecte des informations, à leur qualité, à leur exhaustivité et à l'analyse participative des résultats qui en découlent. Un Chargé de S/E de l'Unité d'Appui apporte un appui aux Unités Fonctionnelles, assure la compilation des données et veille à leur fiabilité. La collecte des informations stratégiques relatives à la performance du projet (mesures d'efficacité du projet) est réalisée annuellement. Il s'agit des données liées aux IOV de produits et d'effets du cadre logique. Ces indicateurs de produits et d'effets, couplés aux indicateurs d'activités et à l'analyse de l'exécution du programme annuel écoulé (activités, ressources budgétaires...) constituent la trame du rapport annuel. Le rapport analysera également les aspects transversaux (genre et environnement), les effets imprévus et les risques. Ce dispositif de S/E interne alimente la base de données de la DGPAE de façon à améliorer la visibilité des interventions et à assurer une diffusion élargie des résultats. En outre, les données exploitées constitueront une source d'informations essentielles pour alimenter la réflexion sur le projet d'amélioration de la filière aquacole en vue d'affiner la stratégie et les approches dans ce domaine.

5.1.1.1 Indicateurs et ligne de base

Le cadre logique présenté en annexe décrit les indicateurs retenus, la situation de référence et les valeurs cibles à atteindre dans le cadre du programme. La situation de référence a été établie à la fin de l'année 2012. Un certain nombre d'indicateurs sont communs avec ceux du cadre de référence du Programme National d'Investissement Agricole afin d'évaluer la contribution effective du PAIOSA à l'atteinte des résultats.

Les indicateurs permettant de mesurer l'évolution des capacités des organisations sont toujours difficiles à définir de manière quantitative. Nous parlerons donc de capacités techniques et de capacités stratégiques, à acquérir dans une période déterminée, et d'indicateurs de changement. Le PAIOSA a développé 16 fiches de notation qui permettent de suivre la progression vers l'atteinte des résultats, sur base d'indicateurs de changement fixés et évalués en concertation avec les partenaires.

Les facteurs clés analysés sont les suivants :

- ✓ Capacités techniques à acquérir : l'organisation gère correctement ses activités de service et couvre ses charges de fonctionnement, inclus les amortissements. Elle est capable d'analyser un problème, puis de concevoir et mettre en œuvre une action destinée à le résoudre. Elle est capable d'identifier ses propres besoins d'accompagnement et de trouver les moyens pour les satisfaire. Le personnel utilise des outils adaptés de gestion financière (budget, plans comptables, trésorerie) en vue d'affectation réfléchie des dépenses. Des outils de suivi de la qualité des activités et des prestations sont en place.
- ✓ Capacités stratégiques à acquérir : l'organisation comprend et connaît les enjeux locaux et est capable de définir sa stratégie en connaissant le contexte dans lequel elle évolue.

Pour ce qui concerne les Organisations Professionnelles Agricoles : elle fonctionnent de manière démocratique : les responsables sont choisis pour leur engagement et leur performance. L'organisation maîtrise les outils liés à l'organisation interne (règlements intérieurs, statut juridique, conventions, récolte des cotisations des membres,...). Elle est redevable vis-à-vis des membres. Des représentants effectifs sont présents dans les instances de décision locales et régionales. Ils sont intégrés dans des réseaux en vue d'avoir un meilleur accès aux informations ou pour mieux influencer les décisions des autorités.

Pour ce qui concerne les DPAEs : Les DPAEs sont capables d'élaborer et de coordonner la mise en œuvre de plans de développement agricoles dans leur territoire. Les mandats en terme de missions régaliennes sont compris par les différents agents, qui ont acquis les capacités pour les exercer. Acteurs intervenant dans la mise en œuvre

3.5 Analyse des risques

Cette section récapitule les risques principaux et les incertitudes, ainsi que la manière dont ces éléments sont pris en compte par le PAIOSA (mesures d'atténuation).

3.5.1 Risques liés à l'efficacité

Cadre institutionnel peu clair pour ce qui concerne le développement des filières

L'absence de structures adéquates pour piloter la politique de promotion des filières est considérée comme un risque important en termes de coordination entre les ministères et entre les PTF dans le choix des priorités. La promotion des filières doit effectivement se faire en parallèle avec la mise en place de fiscalités adaptées, la définition de normes de qualité, ...

Mesures correctives : poursuivre la réflexion sur la mise en œuvre d'une cellule de pilotage au sein du MINAGRIE

Retard dans la mise en œuvre des réformes organisationnelles

Le PNIA prévoit une réorganisation du ministère et la mise en place de nouveaux services (GRH, DPAA,...). La résistance au changement est par nature un risque inhérent à toute réforme, mais ce risque peut être gérable. Dans ce cas, la mise en œuvre de la feuille de route nécessitera de prendre des décrets et arrêtés d'application qui dépassent le niveau du ministère, tout en considérant les autres réformes en cours (Décentralisation, Plan National de Réforme de l'Administration). Ce genre de risques est beaucoup moins maîtrisable car il sort de la sphère d'influence du programme.

Mesures correctives : concertation permanente avec les autres bailleurs de fonds pour appuyer le processus de réforme, attention permanente aux réformes entamées dans les autres ministères et dialogue continu avec l'ambassade pour lui permettre de jouer son rôle d'influence politique.

Motivation des agents des partenaires à s'impliquer dans la mise en œuvre des activités

Le programme se positionne résolument dans une optique de « faire-faire » alors que la motivation et les capacités des cadres et techniciens du MINAGRIE sont faibles.

Mesures correctives : le PAIOSA a entamé un travail de réflexion visant à harmoniser les mesures incitatives au sein des projets en cours. Ce travail est partagé avec l'ensemble des bailleurs et la ministre pour mettre en place des systèmes de motivation « sains ».

Appropriation effective des processus de changements

Le programme travaille à l'amélioration de plans et de politiques institutionnelles mais il appartient aux partenaires de s'approprier les processus de changement. Pour ce qui concerne le projet d'Appui à l'ISABU, le processus de réforme doit être effectivement porté par les dirigeants de l'Institut. Les conclusions et les recommandations ont été émises, il appartient au partenaire de les mettre en œuvre avec l'accompagnement du programme. Pour ce qui concerne, le PAI-MINAGRIE, il est évident que le succès de cet appui institutionnel dépendra de la volonté du ministère à mettre en œuvre les réformes nécessaires.

Mesures correctives : des feuilles de route sont élaborées pour définir les priorités, les calendriers et le partage des responsabilités pour la mise en œuvre. Toutes les activités sont portées par une institution partenaire qui assume le leadership dans sa mise en œuvre. Elles sont mises en œuvre au travers de contrats de chantiers prévoyant les livrables à fournir, ainsi que les délais à respecter. Les livrables sont validés par les acteurs concernés au terme du processus.

3.5.2 Risques liés à la gestion

Risques de centralisation de la gestion

La mise en place d'une Unité d'Appui disposant en interne d'un Département Administratif et Financier peut induire une volonté de centralisation pour l'engagement des dépenses. Il en est de même pour les accords de financement établis au niveau national.

Mesures correctives : la mise en place des antennes régionales a pour objet de permettre une délégation de gestion proche du terrain, afin de pouvoir réagir rapidement en cas de besoins et éviter les pertes de temps liés aux déplacements à Bujumbura. Dans la pratique, les plannings différencieront les dépenses à engager au niveau national et les dépenses à engager au niveau local. Les Assistants Techniques disposeront d'un mandat pour cosigner l'engagement des dépenses au niveau décentralisé.

3.5.3 Risques liés à l'efficacité

Risques liés à l'alignement sur les lois burundaises de marchés publics

Les procédures de passation de marchés handicapent la mise en œuvre efficace des interventions. Elles sont longues et lourdes à gérer, avec un surcroît de travail pour les équipes en place.

Mesures correctives : la mise en place de l'UAC a soulagé les équipes de terrain mais la simplification des procédures dépend de réformes décidées par le partenaire. Des lignes en régie ont été prévues, essentiellement pour les prestations intellectuelles afin de permettre aux AT de répondre à des besoins urgents (pour organiser une mission de consultance, pour acheter des petits équipements...).

Existence d'un nombre critique d'opérateurs dans les chaînes de valeur

Le développement des chaînes de valeur suppose que des opérateurs ont l'envie et les capacités d'y investir, ce qui n'est pas évident. Il faut par ailleurs qu'ils soient suffisamment nombreux pour éviter les situations de monopoles. En l'absence d'un nombre suffisant de projets à appuyer, l'équipe en place peut être tentée de réduire les exigences en termes de qualité des sous projets.

Mesures correctives : le PAIOSA prévoit des mesures d'accompagnement et d'analyse à plusieurs niveaux. Le premier se situe au niveau des mécanismes d'aides à l'investissement, qui doivent être transparents et garantir une égalité d'accès pour l'ensemble des promoteurs. Le second se situe au niveau des opérateurs de proximité, en charge d'analyser les demandes selon les critères d'éligibilité établis.

Risques de retard dans la mise en œuvre et de malfaçon pour la réalisation des aménagements hydro-agricoles

La réalisation des aménagements hydro-agricoles nécessite des délais assez longs pour les procédures de sélection des bureaux d'études et des entreprises. Il arrive fréquemment que les équipes projets soient peu outillées pour juger de la qualité technique des études. Ces vices de forme conduisent à des renégociations des contrats pour adapter les quantités, avec des retards et souvent des pertes de confiance.

Mesures correctives : Les études à réaliser pour les sites prioritaires ont été démarrées dans le cadre des projets en cours. Elles englobent l'ensemble des périmètres, ce qui permet d'avoir une vue d'ensemble et de travailler là où le retour sur investissement sera le meilleur. Un seul et même bureau a été sélectionné pour finaliser les études techniques et la surveillance des travaux, ce qui permet une plus grande responsabilisation. Un Assistant Technique a été recruté pour vérifier aux différentes étapes clés la qualité des prestations et intervenir si besoin à priori.

Risques liés à la présence d'orpailleurs dans la zone de construction du canal

La présence d'un nombre élevé d'orpailleurs autour de la prise d'eau de Nyagana et le long du canal de transfert constitue un risque important.

Mesures correctives : mise en défens des zones sensibles par les communes et mesures effectives pour l'application des règlements. Forte implication du ministère dans le travail de sensibilisation et d'information.

Capacités des partenaires à réaliser les activités sous leurs responsabilités

Les capacités de gestion des partenaires et leur niveau de structuration peuvent varier. La mise en œuvre des activités qui leur sont déléguées en regard de leurs mandats s'inscrivent dans le processus d'apprentissage et de renforcement des capacités, et il y a des risques de retard dans l'exécution.

Mesures correctives : les accords d'exécution et de financement inclueront des aspects de renforcement des capacités. Des missions perlées permettront de faire régulièrement le point sur les capacités effectives des partenaires tout en mettant à leur disposition les outils adéquats. Le rôle des

Assistants Techniques sera de les appuyer dans la planification de leurs activités.

3.5.4 Risques liés à la durabilité

Risques liés à l'organisation du partenaire

La durabilité du programme dépendra en grande partie des structures organisationnelles qui seront choisies. Malgré les efforts de restructuration récents, l'organigramme du MINAGRIE n'est actuellement pas adapté à la mise en œuvre effective de la SAN. Le rôle et le positionnement des moniteurs agricoles restent par exemple une question sensible. Le partage des rôles entre ministères et offices pour la promotion des filières doit être affiné.

Mesures correctives : le PAIOSA poursuit ses appuis au partenaire pour ce qui concerne les réformes, dans une position que nous pourrions qualifier de veille active. Il ne lui appartient pas de forcer les réformes, mais de les accompagner quand le processus de concertation politique a effectivement abouti.

Le PAIOSA teste par ailleurs des mécanismes de partenariats publics-privés qui pourront être à terme institutionnalisés.

Risques liés aux politiques publiques d'importation et d'exportation

La politique de promotion des filières telle que promue dans le PNIA suppose des initiatives de la part de l'état burundais en matière de libéralisation du marché des intrants (et des taxes raisonnables à l'entrée pour ceux-ci) et des mesures de « protection » pour les filières.

Mesures correctives : appuis aux réflexions internes du ministère et concertation avec les autres bailleurs.

Risques liés à la structuration et la professionnalisation des Organisations de Producteurs Agricoles

Les Organisations Paysannes Agricoles sont peu représentatives de leurs membres et offrent des services limités. Certaines d'entre elles montrent un réel dynamisme mais sont fortement sollicitées par les bailleurs, alors qu'elles disposent de ressources humaines limitées et d'une structuration à la base qui reste faible. La collaboration ou la concertation entre les pouvoirs publics et les OPA est historiquement assez conflictuelle. Il reste des efforts à fournir pour entrer dans un dialogue constructif.

Mesures correctives : le PAIOSA facilite le processus de concertation entre les services publics et joue un rôle proactif pour impliquer les OPA dans la préparation et le pilotage des politiques sectorielles. Des accords sont en cours de discussions avec les principales OPA pour préciser des modalités de collaboration qui ne soient pas basées sur le recours à des prestations mais qui visent à accompagner leurs plans de développement.

Risques liés à l'implication effective des communes

Les communes auront un rôle important à jouer pour tout ce qui concerne la mobilisation des populations pour la mise en œuvre des aménagements hydro-agricoles ou les aménagements de bassins versants. Il leur appartient également d'assumer un rôle coercitif vis à vis des usagers de l'eau ne versant pas leurs cotisations ou, pire, détruisant les canaux pour créer de nouvelles prises d'eau.

Mesures correctives : les mandataires sont impliqués dans tout le processus de mise en place et participent à l'ensemble des réunions de concertation. Elles sont interpellées à chaque occasion par les usagers pour leur demander d'appliquer les règles communément définies. La mise en œuvre des mesures d'indemnisation font partie de la contribution du Burundi, ce qui permet une réelle appropriation par les communes, assortie de formations quant à l'étendue de leurs mandats légaux.

4 RESSOURCES

4.1 Ressources financières

4.1.1 Contribution du Burundi

Le dispositif pour la mise en œuvre des activités du PAIOSA est structuré de la manière suivante :

- Financement des frais opérationnels de l'enquête agricole
- Financement des frais d'entretien et maintenance des infrastructures publiques financées dans le cadre du PAIOSA (ISABU - ONCCS - MINAGRIE) : des mécanismes seront développés afin d'améliorer la perception des recettes locales pour l'entretien des pistes rurales. La pertinence technico-économique des investissements est nécessaire pour les nouvelles pistes.
- Impôts et taxes (y compris douane, contractualisation à la performance,...)
- Financement de salaires pour les ressources humaines MINAGRIE mobilisées
- Frais de fonctionnement des nouvelles structures créées (ONCCS)
- Frais liés aux mises à dispositions foncières nécessaires aux travaux d'aménagements hydro-agricoles
- Fond de contrepartie aux activités

4.1.2 Contribution de la Belgique

BUDGET TOTAL				Mode d'exéc.	BUDGET TOTAL	%	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4
A	VAIM				2.222.500	10,1%	740.833	740.833	740.834	-
A 1	VAIM - Activités				2.222.500	10,1%	740.833	740.833	740.834	-
A	01	01	Capacités de planification et de programmation	Cogestion	362.500		120.833	120.833	120.834	
A	01	02	Capacités de suivi-évaluation et de capitalisation - Actualisation des enquêtes agricoles	Cogestion	218.000		72.667	72.667	72.666	
A	01	03	Supports de communication et systèmes d'information	Cogestion	676.000		225.333	225.333	225.334	
A	01	04	Expertises d'appui	Regie	427.000		142.333	142.333	142.334	
A	01	05	Investissements	Regie	22.000		7.333	7.333	7.334	
A	01	06	Appui à la DGR	Regie	500.000		166.667	166.667	166.666	
A	01	07	Frais de fonctionnement	Cogestion	17.000		5.667	5.667	5.666	
B	VSEM- Activités				2.010.000	9,1%	670.001	670.001	669.998	-
B 01	VSEM- Activités				2.010.000	9,1%	670.001	670.001	669.998	-
B	01	01	Appui au MINAGRIE - Renforcement du CNS et DPSP	Cogestion	362.000		120.667	120.667	120.666	
B	01	02	Appui au MINAGRIE - Appuis au ONCCS (SOCCS)	Cogestion	377.000		125.667	125.667	125.666	
B	01	03	Appui au MINAGRIE - Renforcement CTNHV (CTNVH)	Cogestion	18.000		6.000	6.000	6.000	
B	01	04	Appui au MINAGRIE - Équipement	Cogestion	200.000		66.667	66.667	66.666	
B	01	05	Implication du secteur privé dans la filière semencière	Cogestion	498.000		166.000	166.000	166.000	
B	01	06	Frais de personnel VSEM	Regie	471.000		157.000	157.000	157.000	
B	01	07	Investissements - Véhicules	Regie	35.000		11.667	11.667	11.666	
B	01	08	Frais de fonctionnement	Cogestion	49.000		16.333	16.333	16.334	
C	VDEVA- IMBO Activités				11.678.000	53,1%	2.919.500	2.919.500	2.919.500	2.919.500
C 01	Aménagements Hydro-agricoles				9.671.000	44,0%	2.417.750	2.417.750	2.417.750	2.417.750
C	01	01	Mobilisation communautaire	Cogestion	400.000		100.000	100.000	100.000	100.000
C	01	02	Mise en valeur des périmètres aménagés	Cogestion	550.000		137.500	137.500	137.500	137.500
C	01	03	Etudes et contrôle des travaux	Cogestion	500.000		125.000	125.000	125.000	125.000
C	01	04	Travaux d'aménagements Zone 1 de Nyamagana	Cogestion	700.000		175.000	175.000	175.000	175.000
C	01	05	Travaux d'aménagements Zone 2 de Nyamagana	Cogestion	2.100.000		525.000	525.000	525.000	525.000
C	01	06	Travaux d'aménagements Zone 3 de Nyamagana	Cogestion	1.700.000		425.000	425.000	425.000	425.000
C	01	07	Travaux d'aménagements du périmètres de Muhira (Zones 4 et 5)	Cogestion	1.700.000		425.000	425.000	425.000	425.000
C	01	08	Travaux pour prises Muhira et canal de transfert	Cogestion	1.800.000		450.000	450.000	450.000	450.000
C	01	09	Aménagements anti-érosifs	Cogestion	221.000		55.250	55.250	55.250	55.250
C 02	Compétitivité et articulation chaînes de valeur				1.144.000	5,2%	286.000	286.000	286.000	286.000
C	02	01	Soutien aux initiatives porteuses dans les chaînes de valeur	Cogestion	500.000		125.000	125.000	125.000	125.000
C	02	02	Pistes et infrastructures publiques	Cogestion	259.000		64.750	64.750	64.750	64.750
C	02	03	Accompagnement des promoteurs au sein des chaînes de valeur	Cogestion	225.000		56.250	56.250	56.250	56.250
C	02	04	Amélioration de l'accès à l'information, offre de formation,...	Cogestion	160.000		40.000	40.000	40.000	40.000

C	03	Renforcement des capacités des acteurs		863.000	3,9%	215.750	215.750	215.750	215.750
C	03	01 Renforcement des DPAEs	Cogestion	391.000		97.750	97.750	97.750	97.750
C	03	02 Frais de personnel, de fonctionnement et d'investissement	Regie	472.000		118.000	118.000	118.000	118.000
D		VDEVA- MOSO Activités		2.564.500	11,7%	854.834	854.834	854.832	-
D	01	Aménagements Hydro-agricoles		550.000	2,5%	183.333	183.333	183.334	-
D	01	01 Mise en valeur des périmètres aménagés	Cogestion	550.000		183.333	183.333	183.334	
D	02	Compétitivité et articulation chaînes de valeur		1.583.500	7,2%	527.834	527.834	527.832	-
D	02	01 Soutien aux initiatives porteuses dans les chaînes de valeur	Cogestion	699.500		233.167	233.167	233.166	
D	02	02 Pistes et infrastructures publiques	Cogestion	200.000		66.667	66.667	66.666	
D	02	03 Accompagnement des promoteurs au sein des chaînes de valeur	Cogestion	524.000		174.667	174.667	174.666	
D	02	04 Amélioration de l'accès à l'information, offre de formation,...	Cogestion	160.000		53.333	53.333	53.334	
D	02	Renforcement des capacités des acteurs		431.000	2,0%	143.667	143.667	143.666	-
D	03	01 Renforcement des DPAEs	Cogestion	231.000		77.000	77.000	77.000	
D	03	02 Frais de personnel - Assistant technique	Regie	200.000		66.667	66.667	66.666	
E		VDEVA - UF Expertises et chantier transversaux		1.681.000	7,6%	560.334	560.334	560.332	-
E	01	Mobilisation d'expertises stratégiques		1.681.000	7,6%	560.334	560.334	560.332	-
E	01	01 Mobilisation d'expertises stratégiques	Regie	770.000		256.667	256.667	256.666	
E	01	02 Mise en place observatoire filière	Cogestion	50.000		16.667	16.667	16.666	
E	01	03 Appui à la DGR	Regie	861.000		287.000	287.000	287.000	
X		Réserve budgétaire (max 5% * total activités)		-	0,0%	-	-	-	-
X	01	Réserve budgétaire		-	0,0%	-	-	-	-
X	01	01 Réserve budgétaire COGESTION	Cogestion	-		-	-	-	-
X	01	02 Réserve budgétaire REGIE	regie	-		-	-	-	-
Z		Moyens généraux		1.844.000	8,4%	546.500	475.500	545.500	276.500
Z	01	Frais généraux		1.844.000	8,4%	546.500	475.500	545.500	276.500
Z	01	01 Audit et Suivi et Évaluation	Regie	250.000		100.000	25.000	100.000	25.000
Z	01	02 Coordination du programme	Regie	372.000		100.000	100.000	100.000	72.000
Z	01	03 Dispositif de suivi et de capitalisation	Cogestion	770.000		17.500	17.500	17.500	17.500
Z	01	04 Frais de personnel - Équipe finance et administration	Regie	870.000		250.000	250.000	250.000	120.000
Z	01	05 Équipement et aménagement de bureau	Regie	15.000		4.000	8.000	3.000	
Z	01	06 Frais de fonctionnement	Cogestion	267.000		75.000	75.000	75.000	42.000
TOTAL				22.000.000		6.292.002	6.221.002	6.290.996	3.196.000

REGIE	5.265.000	1.667.334	1.596.334	1.666.332	335.000
COGESTION	16.735.000	4.624.668	4.624.668	4.624.664	2.861.000

4.2 Ressources humaines

4.2.1 Cadre général de fonctionnement

Le dispositif pour la mise en œuvre des activités du PAIOSA est structuré de la manière suivante :

- Les volets d'activités sont mis en œuvre par des Unités Fonctionnelles et des Unités Responsables d'Antenne, qui sont responsables de l'atteinte des résultats et sous résultats spécifiques du volet concerné. Elles sont pilotées par un responsable désigné par le MINAGRIE et un co-responsable désigné par la CTB, avec l'appui d'une équipe technique et d'une équipe administrative et financière.
- Une Unité d'Appui et de Coordination a été mise en place en 2011 au niveau de Bujumbura. Elle a pour mandat d'assurer la coordination technique et financière de l'ensemble du programme, c'est à dire de consolider les rapports produits par les Unités Fonctionnelles et Unités Responsables d'Antenne. Elle apporte par ailleurs des appuis administratifs (marchés publics, GRH, procédures) et techniques. Elle veille à la cohérence des méthodologies d'intervention et consolide le dispositif de suivi-évaluation.

Rôles de l'assistance technique :

- ✓ L'assistance technique est un des moyens prévus pour accompagner les dynamiques de changement : les ressources concernent donc des fonctions non pérennes, destinées à impulser de nouveaux processus et à appuyer la création d'outils et de méthodes qui seront, à terme, intégrés dans le fonctionnement quotidien des structures appuyées.
- ✓ Compte tenu de l'importance donnée au renforcement des capacités des acteurs, au centre du programme, il s'agit de distinguer les activités d'assistance technique qui y concourent des tâches de gestion et d'appui à la mise en œuvre des interventions. Ces différents types de résultats guident leurs termes de référence.
- ✓ L'Unité d'Appui et de Coordination contribue à réduire le temps de travail consacré aux tâches de gestion par les assistants techniques et donc à augmenter leur disponibilité pour leur mission première.

4.2.2 Ressources Humaines recrutées dans le cadre de la présente intervention

(1) Recrutement d'un Assistant Technique International en Génie Civil/Développement rural. Il aura pour missions (1) d'appuyer la mise en œuvre des investissements dans la région de l'Imbo (2) d'appuyer l'activité visant à renforcer les services du génie rural. Il sera intégré dans le pool d'assistance technique de l'UAC, avec une mission d'appui transversale au programme. Le poste est inclus au point E 01 03 du budget.

(2) Recrutement de deux animateurs pour assurer le suivi sur le terrain de la mise en œuvre de l'approche « Champs école ». Ils seront basés dans l'IMBO et dans le MOSO.

4.2.3 Récapitulatif des Ressources Humaines engagées ou à engager

Unité d'Appui et de Coordination

(1) La Cellule de coordination proprement dite : l'intervention ne prévoit pas de ressources additionnelles pour cette intervention mais une prolongation de l'équipe en place (Responsable et coresponsable) pour la période allant de décembre 2014 (Fin du PAIOSA 1) à juillet 2017.

(2) L'équipe administrative et financière est actuellement composée d'un Responsable Administratif et Financier International et de deux gestionnaires de marchés publics. Elle est prolongée une partie jusqu'en septembre 2016 et pour l'autre partie jusqu'en juillet 2017 afin d'assurer la clôture des activités.

Tableau explicatif de la **ligne budgétaire Z 01 02** : coûts de coordination du programme

Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
AT Coordinateur	18	15.000	270.000
Coord et Resp antennes/volets	108	700	75.600
Expertise Informatique et Communication			26.400
			372.000

Pool d'expertises techniques

Le pool d'expertise technique est actuellement composé d'un Assistant Technique International en charge de l'appui au développement des chaînes de valeur, dont le mandat sera prolongé, d'un ATI Génie Rural, à recruter (Voir 5.2.2), et de responsables nationaux.

Tableau explicatif de la **ligne budgétaire E 01 01** : expertises transversales

Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
Expertise internationale ATI filière	6	15.000	90.000
Expertise internationale ATI Génie rural (+ 10 % infra transversal RR)	38	15.000	570.000
1 Expert national OP/filière	13	3.000	39.000
1 Expert national GR	13	3.000	39.000
Fonctionnement de l'expertise			32.000
			770.000

Unité Fonctionnelle pour le Volet d'Appui Institutionnel au MINAGRIE

L'intervention ne prévoit pas de ressources additionnelles pour ce volet mais une prolongation de l'équipe en place pour la période allant de décembre 2014 (Fin du PAIOSA 1) à septembre 2016.

Tableau explicatif de la **ligne budgétaire A 01 04** : expertises d'appui transversal à la réalisation du résultat 1 portant sur l'appui institutionnel au Minagrie . La colonne de gauche indique l'affectation principale au niveau des activités

	Nature des coûts	Quantités	Prix	Total (Euros)
A 01 04	Assistance technique en appui institutionnel	9	15.000	135.000
	Assistance technique en suivi	12	15.000	180.000
	Expert national en coordination	12	3.000	36.000
	Expertise en système d'information	12	3.000	36.000
	Autres expertises ponctuelles - forfait mensuel	36	1.111	40.000

 Unité Fonctionnelle pour le Volet d'Appui à la mise en œuvre du plan semencier

L'intervention ne prévoit pas de ressources additionnelles pour ce volet mais une prolongation de l'équipe en place pour la période allant de décembre 2014 (Fin du PAIOSA 1) à septembre 2016.

Ligne budgétaire B 01 06 portant sur les ressources humaines en appui transversal à la mise en œuvre du Résultat 2 portant sur la production et l'utilisation de semences et plants de qualité.

Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
Expertise internationale	22	15.000	330.000
Expertise nationale	22	6.409	141.000
			471.000

 Antennes régionales de l'IMBO

L'équipe de l'antenne IMBO sera prise en charge par l'intervention à dater d'avril 2014 jusqu'en juillet 2017. Elle est composée comme suit :

(1) Le Directeur de la DPAE, responsable de l'antenne. Il est appuyé par un assistant à qui il délègue les activités courantes.

(2) Un coresponsable recruté par la CTB, ayant de bonnes connaissances en matière de planification opérationnelle et de développement économique local. Il a pour mission principale d'assurer la préparation des accords de mise en œuvre avec les partenaires. Il appuie la planification puis la mise en œuvre des activités. Il assure, par délégation de l'Unité d'Appui, un rôle de délégué à la cogestion pour la mise en œuvre de ces accords.

(3) Un Assistant Technique National plus spécifiquement en charge du suivi de la mise en œuvre des aménagements hydro-agricoles, inclus le renforcement des capacités des communes. Il a une bonne connaissance des processus de mobilisation communautaire, du processus de décentralisation et du rôle des communes. Il travaillera en étroite collaboration avec le service de Génie Rural de la DPAE, les communes et les opérateurs de proximité.

(4) Un Assistant Technique National plus spécifiquement en charge du suivi de la composante 2 et de la composante 3 pour ce qui concerne les Organisations Paysannes. Il travaille plus spécifiquement avec le responsable OP de la DPAE et contribue au renforcement de ses capacités.

(5) Une équipe financière pour la gestion des dépenses courantes et le suivi des décaissements.

Ligne budgétaire C 03 02 : Frais de personnel et frais de fonctionnement IMBO

Nature des coûts	Quantités	Prix	Total
Expertise internationale	10	15.600	156.000
Expert national Génie civil	24	3.000	72.000
Comptable	24	2.208	53.000
2 Experts nationaux OP/filière	12	4.417	53.000
Secrétaire	24	1.073	25.750
Chauffeurs (3)	24	2.458	59.000
Fonctionnement			23.250
Investissement véhicule			30.000

472.000

Antennes régionales du MOSO

L'essentiel des coûts en ressources humaines est constitué d'une expertise internationale durant 10 mois et d'une expertise nationale en génie rural.

Ligne budgétaire D 03 02 : Assistance technique et frais de fonctionnement MOSO

Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
Expertise internationale	10	15,000	
Expert national Génie Rural	9	2,208	
Comptable/secrétaire	4	1,073	
1 Experts nationaux OP/filière	5	2,208	
Secrétaire	4	1,073	
Chauffeurs (2)	7	1,500	
			200,000

Ressources humaines pour le suivi administratif et financier

Ligne budgétaire Z 01 04 : Personnel Finances et Administration

Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
Responsable Administratif et financier Inter,	24	14.833	356.000
Expert Financier (1 et 2)	24	2.917	70.000
Financial Officer (3 et 4 ²)	24	4.917	118.000
Comptables (2 et 3)	24	2.208	53.000
Chargés Marché public (2 et 3)	24	2.792	67.000
Secrétaires (4)	24	4.292	103.000
Chauffeurs	24	2.458	59.000
Logisticiens (2)	24	1.833	44.000
			870.000

Ressources humaines pour les audits et les suivis

Ligne budgétaire Z 01 01 : Audit et suivi évaluation

Nature des coûts	Quantités	Prix unitaire	Total (Euros)
1 audit financier annuel	3	30.000	90.000
1 evaluation finale	1	130.000	130.000
2 backstopping par an	6	5.000	30.000
			250.000

5 MODALITES D'EXECUTION

5.1 PAIOSA : cadre de référence

Le présent DTF est inscrit dans la logique de Programme regroupant des interventions BDI0805111 (PADAP Cibitoke), BDI0905511 (PAIOSA I), BDI1006511 (PAIOSA II) et la présente intervention (BDI1308211). Le programme est constitué d'une Unité d'Appui et de Coordination (UAC) et de quatre volets (VAIM, VSEM, VRECH, VDEVA).

Les trois premiers volets sont dotés d'une Unité Fonctionnelle (UF VAIM, UF VSEM, UF VRECH), le dernier volet est composé de trois Pools d'Appui Technique Transversal (Infrastructure, filières et DPAE) et trois antennes (Bugesera, Moso et Imbo). Ces diverses structures d'exécution et de suivi pour l'ensemble du programme agriculture sont déjà en place et définis dans les DTF respectifs de ces interventions.

La suite de ce chapitre s'intègre dans ce schéma : il reprend l'existant et modifie celui-ci en fonction des besoins particuliers induits par la mise en œuvre de la présente intervention BDI1308511 et l'évolution des interventions précitées.

5.2 Cadre légal

Le cadre légal est fixé par la Convention Spécifique (CS) relative à l'intervention à signer entre la République du Burundi et le Royaume de Belgique. Ce dossier technique et financier sera annexé à la Convention Spécifique et en fait partie intégrante.

La partie burundaise désigne le Ministère des Finances en qualité d'ordonnateur. L'ordonnateur assure la gestion générale et veille à la bonne utilisation des fonds.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAGRIE) assure la maîtrise d'ouvrage du programme. A cet effet, ce ministère a désigné :

- ✓ Un responsable pour l'Unité d'Appui et de Coordination, Coordinateur du Programme (CP), qui porte pour la Partie burundaise la responsabilité de la mise en œuvre des activités de cette entité et de la coordination de l'ensemble du programme.
- ✓ Un responsable pour les 3 Unités Fonctionnelles (RUF) et les 3 antennes régionales: ces responsables portent, pour la Partie burundaise, la responsabilité de la mise en œuvre des activités et de l'atteinte des résultats intermédiaires définis pour le volet d'activité pris en charge par l'Unité Fonctionnelle ou antenne concernée. Des adjoints aux responsables sont désignés excepté pour l'UF VAIM.

Un avis de non-objection a été demandé à la CTB avant la désignation officielle des responsables, et adjoints.

Pour la Partie belge, la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGD), est l'entité responsable de sa contribution à l'intervention. La DGD est représentée au Burundi par l'attaché de la Coopération internationale à Bujumbura. La Partie belge confie l'exécution de ses obligations à l'Agence Belge de Développement à travers une Convention de Mise en Œuvre (CMO). A ce titre, la CTB, à travers son Représentant Résident à Bujumbura, assume le rôle de co-ordonnateur.

La CTB a désigné :

- ✓ Un co-responsable pour l'Unité d'Appui et de Coordination, Coordinateur-adjoint du Programme (CAP), qui porte pour la Partie belge la responsabilité de la mise en œuvre des activités de cette entité et de la coordination de l'ensemble du programme.

- ✓ Des co-responsables pour trois Unité Fonctionnelle (CRUF) et trois Antennes Régionales: ces co-responsables portent, pour la Partie belge, la responsabilité de la mise en œuvre des activités et de l'atteinte des résultats intermédiaires définis pour le volet d'activité pris en charge par l'Unité Fonctionnelle ou l'antenne concernée.

Les assistants techniques co-responsables des Unités Fonctionnelles et des Antennes ont été agréés par la Partie burundaise.

5.3 Coordination et Responsabilités techniques

La cohérence des interventions et la coordination des différents volets d'activités du programme sont sous la responsabilité de l'Unité d'Appui et de Coordination (UAC). La responsabilité technique pour la mise en œuvre des activités prévues au niveau des différents volets incombe aux Unités Fonctionnelles (UF) pour les volets VAIM/VSEM/VRECH et aux Unités Responsables d'Antenne (URA) pour le volet VDEVA.

5.4 Responsabilités de gestion administrative et financière

La responsabilité du respect des règles et des procédures administratives et financières du programme revient à l'Unité d'Appui et de Coordination (UAC).

Une délégation est cependant attribuée aux diverses entités :

- Unités Fonctionnelles (UF) pour les volets VAIM/VSEM/VRECH et
- Unités Responsables d'Antenne (URA) pour le volet VDEVA,

Selon des mandats définis et sous réserve de certaines approbations à obtenir avant leur mise en œuvre, et sur des planifications formelles.

Les règles et procédures générales à la CTB et de la CTB Burundi sont définies dans le manuel de « Gestion Administrative des projets/programmes », le « Guide de mise en œuvre d'un projet – Burundi », les notes de Service et la Platform de la CTB Bruxelles. Les règles et procédures particulières à l'ensemble du programme sont définies dans le "Program Implémentation Manuel (PIM)".

5.5 Structures de pilotage et de suivi

Le pilotage et suivi du programme sont assurés à différents niveaux et par différentes instances :

5.5.1 Structure Mixte de Concertation Locale du Projet (SMCL)

Le suivi de l'ensemble du programme PAIOSA, est confié à une Structure Mixte de Concertation Locale. La SMCL est unique pour les différentes interventions du secteur de l'agriculture. Elle couvre les interventions BDI 0805111, BDI 0905511, BDI 1006511 et l'intervention objet du présent DTF. Un seul rapport sera établi à chaque réunion pour l'ensemble de ces quatre interventions, tout au long de leurs activités.

Compétences et attributions

- ✓ Mettre en place les structures d'exécution du programme ;
- ✓ Superviser l'exécution des engagements pris par les Parties ;
- ✓ Apprécier l'état d'avancement du programme et des volets d'activités en regard des résultats intermédiaires à atteindre ;

- ✓ Approuver les ajustements ou les modifications éventuelles du dossier technique et financier, tout en respectant l'objectif spécifique et l'enveloppe budgétaire fixée par la convention spécifique et en veillant à la faisabilité de l'ensemble des actions ;
- ✓ Faire des recommandations aux autorités compétentes des deux Parties;
- ✓ Initier à tout moment des missions d'évaluation technique ou d'audit financier ;
- ✓ Veiller au bon déroulement de l'exécution du programme ;
- ✓ Approuver les rapports annuels et les plans d'activités annuels ;
- ✓ Approuver le rapport final et superviser la clôture du programme.

Composition de la SMCL

La SMCL est composée des représentants :

- ✓ Du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale (Président de la SMCL),
- ✓ Du Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique (ordonnateur du programme)
- ✓ De deux représentants du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAGRIE).
- ✓ Du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'urbanisme,
- ✓ De la CAPAD,
- ✓ De la CTB, le représentant résidant (co-ordonnateur du programme)

Ou leurs délégués respectifs.

Selon l'agenda de la réunion, la SMCL peut inviter, en qualité d'observateur ou d'expert, toute personne qui est jugée pouvoir apporter une contribution au Programme.

Tous les cadres appelés à représenter un Ministère sont désignés par le Ministre de tutelle lui-même.

Mode de fonctionnement de la SMCL

- ✓ La SMCL établit son règlement d'ordre intérieur dans le respect des autres dispositions de la Convention Spécifique ;
- ✓ La SMCL se réunit ordinairement chaque semestre sur invitation de son président ou de façon extraordinaire à la demande d'un membre ;
- ✓ La SMCL se réunit pour la première fois au plus tard trois mois après la signature de la convention spécifique;
- ✓ Elle prend ses décisions en concertation et selon la règle du consensus ;
- ✓ Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal daté et signé par tous les membres ;
- ✓ La SMCL tient également une réunion au plus tard trois mois avant la fin des activités du projet afin d'approuver le rapport final et d'assurer les formalités de clôture.

L'Unité d'Appui assure la préparation et le secrétariat de la SMCL.

5.5.2 Comités Techniques (CT)

Des comités techniques sont mis en place au niveau de chaque volet. Ils réunissent pour l'essentiel les principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre des activités. Il s'agit de cadres de concertation permettant d'assurer la coordination et la planification des activités. Ils permettent d'accroître la responsabilité mutuelle entre les parties prenantes et contribuent à initier un processus

d'apprentissage conjoint. Ils constituent une interface entre les Unités Fonctionnelles et le comité de pilotage du programme (SMCL).

Compétences et attributions

- ✓ Priorisation et planification conjointes des activités, avec définition des responsabilités des acteurs en regard des mandats,
- ✓ Restitution semestrielle des résultats atteints par les différentes parties prenantes en regard des activités dont ils avaient en charge la mise en œuvre,
- ✓ Arbitrer les éventuels conflits de compétences pouvant résulter de la mise en œuvre des activités du volet,
- ✓ Assurer la cohérence et la complémentarité des activités du volet avec les autres PTF, soit en regard des synergies possibles au niveau des régions, soit en regard de la cohérence des approches sur le plan sectoriel.
- ✓ Appuyer le travail préparatoire des propositions d'ajustement ou de modifications éventuelles des résultats des volets, à proposer à la SMCL, dans le respect des objectifs spécifiques et de l'enveloppe budgétaire fixée par la présente convention, en veillant à la faisabilité de l'ensemble des interventions.

Composition

Pour le volet « Appui Institutionnel Minagrie » (VAIM), le comité technique est composé des Représentants des Directions Générales, du Représentant du Ministre ou sur invitation et à titre consultatif des représentants des partenaires au développement directement impliqués dans l'appui institutionnel au Minagrie.

Pour le volet « Plan National Semencier » (VSEM), le comité technique est composé d'un représentant de la Direction Générale Agriculture, du Directeur du Service National des Semences, du Directeur de l'ONCCS, du Directeur de l'ISABU, d'un représentant des producteurs de semences par filière ou sur invitations et à titre consultatif des représentants des Partenaires au Développement directement impliqués dans la problématique de la relance du secteur semencier.

Pour le volet « Appui Institutionnel à l'ISABU et à la recherche participative », le comité technique est le Conseil d'Administration de l'ISABU « étendu » (1) Aux responsables et coresponsables de l'UF du VRECH, (2) A l'Unité de Coordination du programme qui assume la fonction de modération et d'arbitrage (3) sur invitations et à titre consultatif des représentants des Partenaires au Développement directement impliqués dans l'appui à l'ISABU

Pour le Volet « Développement Agricole » (VDEVA), le comité technique est composé comme suit :

- ❖ des responsables et co-responsables d'antennes,
- ❖ Pour le MINAGRIE : un représentant du Secrétaire Permanent (tutelle des DPAEs), un représentant de la Direction du Génie Rural, un représentant de la Direction en charge de l'Appui aux OPAs,
- ❖ D'un représentant de la Direction Générale du Développement Communal,
- ❖ Deux représentants d'Organisations Paysannes Faïtières.
- ❖ Un représentant de l'Unité Fonctionnelle « VAIM », un représentant de l'UF « VSEM », un représentant de l'UF « VRECH ».

Mode de fonctionnement

Les comités techniques se réunissent deux fois par année et/ou à la demande d'un des membres. Le secrétariat du comité technique est assuré par les responsables d'antennes. L'Unité d'Appui et de Coordination assure la modération des réunions et apporte son appui pour la planification.

5.5.3 Comités de coordination régionaux

Des comités de coordination régionale sont par ailleurs mis en place dans chaque région couverte par l'ensemble du Programme. Ils ont un rôle essentiellement consultatif et informatif. Ils constituent une interface entre les Antennes et le Comité Technique du VDEVA.

Ils sont composés des administrateurs communaux des communes concernées, du directeur ou des directeurs de la DPAE, du ou des gouverneurs de la province, de représentants des Opérateurs de proximité et de représentants des OPA.

Mode de fonctionnement

- ✓ Les comités de coordination se réunissent deux fois par année et/ou à la demande d'un des membres
- ✓ Le secrétariat du comité de coordination régional est assuré par l'antenne concernée,
- ✓ L'Unité d'Appui et de Coordination assure la modération des réunions et apporte son appui pour la planification.

5.6 Structure de coordination et d'exécution

5.6.1 Unité d'Appui et de Coordination (UAC)

L'Unité d'Appui et de Coordination (UAC) est ancrée au sein du MINAGRIE, qui met à sa disposition des locaux fonctionnels. Elle est placée sous la responsabilité directe du Ministère de l'agriculture et de l'élevage. L'UAC est composée d'un responsable, d'un co-responsable et de personnel d'appui :

- ✓ Le responsable, coordinateur du programme, dispose de la légitimité institutionnelle requise pour assurer effectivement la coordination, et la supervision de l'exécution des prestations réalisées par les différents services du MINAGRIE impliqués dans la mise en œuvre du programme (2) L'assistant technique co-responsable, coordinateur adjoint du programme, dispose de compétences de facilitation et de management de programmes, il a été recruté par la CTB.

Ensemble ils assurent la gestion technique, administrative, et financière de l'UAC. A ce titre, ils assurent également la coordination du programme, la consolidation des informations, de la planification et le reportage administratif et financier du programme. Dans ce cadre, des réunions trimestrielles de coordination sont organisées.

Le mandat de l'UAC a été défini comme suit :

- ✓ Assurer la cohérence interne du programme en ce qui concerne les stratégies de mise en œuvre et les outils utilisés.
- ✓ Organiser et piloter les réunions entre les UF destinées à favoriser les synergies et complémentarités entre les volets d'activités du programme.
- ✓ Assister les Unités Fonctionnelles pour l'organisation des Comités Techniques destinés à la planification des activités pour chaque volet d'activités.
- ✓ Assister les Antennes pour l'organisation des Comités de Coordination Régionale destinés à

la planification des activités pour chaque volet d'activités.

- ✓ Assurer l'information et la communication au sein du PAIOSA et vers l'extérieur
- ✓ Assurer la coordination du système de suivi et évaluation du programme.
- ✓ Préparation des Structures Mixtes de Coordination Locale.
- ✓ Assurer la consolidation et la coordination technique et financière
- ✓ Assurer le contrôle interne selon les procédures en vigueur

5.6.2 Les Unités Fonctionnelles

Les 4 volets du programme sont mis en œuvre par 3 UF (pour 3 volets) et 3 antennes régionales (URA) (pour 1 volet). Les 3 unités fonctionnelles prévues sont :

- L'Unité Fonctionnelle « Appui Institutionnel Minagrie » (Volet AIM)
- L'Unité Fonctionnelle « Plan National Semencier » (Volet Semences)
- L'Unité Fonctionnelle « Appui Institutionnel à l'ISABU et à la recherche participative » (Volet Recherche)

Chaque UF est composée d'un responsable (RUF) désigné par le ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, assisté par un assistant technique co-responsable (CRUF).

Lorsque les activités à mettre en œuvre dans le cadre du volet d'activité correspondent effectivement aux mandats et missions d'un service ou d'une direction existant au sein du MINAGRIE, le responsable final est, dans la mesure du possible, le chef de ce service ou de cette direction. Des cadres spécifiques sont désignés au sein de ces services/directions pour assister le responsable et peuvent bénéficier pour ce faire de primes de performance. Dans le cas contraire, le responsable de l'activité est désigné par le Ministre parmi les cadres du MINAGRIE ou recruté après concours externe.

Le responsable devra dans les deux cas faire preuve de compétences avérées en regard des tâches attendues. La qualité de ses prestations sera annuellement évaluée par une commission composée d'un représentant du MINAGRIE et d'un représentant de la CTB (cfr évaluation contrat de performance).

Les 3 Unités Responsables d'Antennes (URA) prévues pour la mise en Oeuvre du volet VDEVA sont :

Unité Responsable de l'antenne (Volet VDEVA Imbo)

Les responsables de l'URA (RURA) Imbo sont les Directeurs Provinciaux de l'Agriculture et de l'Elevage des provinces de Cibitoke et Bubanza. Ils se partagent la responsabilité pour les activités de leur province respective et sont assistés par un Assistant Technique International, co-responsable (CRURA).

Unité Responsable de l'antenne (Volet VDEVA BUG)

Les responsables de l'URA (RURA) du Bugesera est le DPAE de Kirundo, assisté par un Assistant Technique International, co-responsable (CRURA).

Unité Responsable de l'antenne (Volet VDEVA Moso)

Les responsables de l'URA (RURA) du Moso sont les DPAE de Ruyigi et Moso, assisté par un Assistant Technique International, co-responsable (CRURA).

Les responsables et les co-responsables des l'UF ou d'antenne sont responsables pour la gestion technique, administrative et financière de leur volet ou antenne. Ils assurent la production des résultats intermédiaires au niveau du volet d'activité. Ils sont appuyés par :

- ✓ Un staff administratif et financier faisant partie de l'UAC
- ✓ Des expertises de longue durée et des expertises ponctuelles, pour l'appui technique
- ✓ Un adjoint pour les volets VRECH et VSEM et les antennes régionales

5.7 Gestion financière

5.7.1 Les contributions de la Belgique

Contribution en cogestion

En application de la Convention Générale, la prestation de coopération (à l'exception des lignes mentionnées en régie dans le budget) sera exécutée selon les principes de la cogestion : le Burundi est maître d'ouvrage de l'intervention, tandis que la Belgique apporte un soutien technique et financier.

La partie burundaise désigne le Ministère de Finances en qualité d'ordonnateur du programme. Il peut désigner un ordonnateur délégué. La Partie belge désigne, en qualité de co-ordonnateur, le Représentant Résident de la CTB au Burundi. La CTB peut désigner un co-ordonnateur délégué.

Le coordinateur du programme assume la responsabilité de l'exécution de l'ensemble du programme et la réalisation des résultats stipulés dans les CS et les DTF des interventions reprises sous le programme. Le coordinateur adjoint du programme veille à la conformité de l'exécution de l'intervention avec les dispositions des CS et les DTF des interventions reprises sous le programme, dans les limites des mandats définis par la CTB.

Dans les limites des mandats définis par la CTB et selon le manuel de mise en œuvre du programme (PIM), le coordinateur et le coordinateur adjoint du programme, les responsables et co-responsables des UF et des URA du programme assument la gestion technique, administrative, budgétaire, financière et comptable des activités programmées à leurs niveaux.

Contribution en régie

La contribution en régie est gérée suivant le droit belge complété par les procédures de la CTB. Il s'agit surtout des lignes budgétaires concernant le personnel, le suivi et les évaluations, les audits et toutes prestations intellectuelles nationales et internationales. Le partenaire sera tenu informé des engagements pris sous cette modalité. Il sera associé à la prise de décision à chaque fois que nécessaire.

Remarque finale

La contribution belge ne sera en aucun cas utilisée pour le paiement de tout impôt, droits de douane, taxes d'entrée, ainsi que toutes autres taxes (y compris la TVA) ou charges fiscales et administratives présentes et à venir sur les fournitures et équipements, travaux et prestations de service. Si des taxes ou des charges sont exigibles selon la législation nationale, la partie burundaise procédera à leur remboursement ou les prendra en charge selon la même réglementation.

5.7.2 Comptes bancaires et approvisionnements

Contribution en cogestion

L'Ordonnateur et le Co-Ordonnateur ont ouvert au nom du programme un compte principal en euros auprès de la Banque de la République du Burundi (BRB). Le compte principal est actionné sous la double signature de l'ordonnateur et du co-ordonnateur du projet ou de leurs délégués sur présentation des ordres de paiement. Ce compte est utilisé pour réception des fonds de la CTB, pour

alimenter le(s) compte(s) opérationnel(s) et peut aussi être utilisé pour le paiement des grosses factures.

Sur initiative du co-ordonnateur, le programme ouvrira un (des) compte(s) opérationnel(s) en euros ou en francs burundais auprès d'une banque commerciale, en fonction des besoins. L'Unité d'Appui et de Coordination (UAC), les Unités Fonctionnelles (UF), et les Unités Responsables d'Antenne (URA) peuvent ouvrir une caisse pour couvrir les dépenses locales.

Les pouvoirs de signature s'élève, selon les fonctions, à maximum 200.000 Euro pour l'UAC, à maximum 25 000 euro pour les UF, et à maximum 5.000 euro pour les URA, selon les règles de mandats de la CTB. (Voir tableaux ci-dessous).

Les transferts sur les comptes opérationnels seront réalisés par l'ordonnateur et le co-ordonnateur à la demande de l'unité d'appui et de coordination. Le montant de l'avance sur le compte opérationnel est déterminé par la planification trimestrielle, soumis aux ordonnateurs. Les intérêts générés par les comptes bancaires s'ajoutent au budget total du programme et sont régis comme celui-ci.

Contribution en régie

La CTB a ouvert un compte mère et des comptes secondaires dans des banques commerciales en fonction des besoins. Ceux-ci seront gérés suivant les procédures de la CTB.

Structure des mandats : Tout engagement et tout paiement doivent être validés selon le principe de la double signature et en fonction des mandats. Afin d'assurer une opérationnalisation optimale, une structure de mandat est définie dans le manuel de mise en œuvre du Programme (PIM) précisant le niveau de responsabilité de chaque intervenant.

5.7.3 Gestion du budget

Dépassement budget global

Le budget total ne peut pas être dépassé. Au cas où une augmentation budgétaire est nécessaire, une demande motivée d'augmentation doit être introduite par la Partie burundaise auprès de l'Etat belge après avoir reçu l'accord de la SMCL. Si la Belgique accepte la demande, il sera procédé à un échange de lettres entre les deux Parties.

Transfert de budget entre modalités

Suivant les procédures de la CTB, un transfert de budget entre les modalités (régie et cogestion) peut être effectué avec l'accord de la SMCL.

Transfert de budget entre lignes d'une même modalité

Le transfert de budget entre ligne budgétaire au sein d'une même modalité, peut-être effectué sans l'accord de la SMCL dans le respect des procédures définies dans le « guide de mise en œuvre des projets/programmes au Burundi. Il n'est pas autorisé de prendre des engagements sur base d'un budget non officiellement approuvé par la SMCL

Dépassement de lignes budgétaires

Des dépassements sont autorisés dans le respect des procédures définies dans le « guide de mise en œuvre des projets/programmes au Burundi ». Dans les cas, où l'accord préalable de la SMCL n'est pas exigé, une régularisation du budget sera malgré tout présentée par l'UAC, lors de la SMCL ordinaire suivante.

5.7.4 Suivi comptable

Chaque mois, un rapport comptable relatif aux dépenses enregistrées du mois précédent,

accompagné des pièces justificatives, sera établi par l'UAC, avec les outils et selon les procédures de la CTB. Ces rapports, sont signés par les Coordinateur et Coordinateur adjoint du programme ainsi que le RAFL, ceux-ci assurant la consolidation des différentes entités.

Le rapport consolidé du programme est transmis au co-ordonnateur. La comptabilité qui est envoyée à la représentation de la CTB consiste en un fichier électronique issu du FIT, cumulant l'ensemble des données comptables des interventions BDI 0905511, BDI 1006511 et l'intervention objet du présent DTF.

Les documents comptables doivent être à jour, précis et fiables et être conformes aux normes et règles comptables en vigueur.

Une dépense éligible est une dépense :

- identifiable, attestée par des pièces justificatives probantes, comptabilisée conformément aux standards en vigueur;
- en lien avec les activités et les critères définis dans le DTF et nécessaire pour l'atteinte des résultats ;
- prévue dans le budget et imputée sur la ligne budgétaire adéquate ;
- répondant aux principes de bonne gestion financière

5.7.5 Programmation financière

Chaque trimestre, le programme doit rapporter sur l'exécution du budget et les prévisions des dépenses, en comparaison avec le budget total et le budget annuel approuvés. Une programmation financière pour les trimestres suivants ainsi que pour le trimestre en cours sera établie par l'UAC, les UF et les URA, selon les outils de la CTB. Ces programmations, signées par les responsables et co-responsables, sont transmises à l'UAC qui en assure la consolidation. La programmation financière doit être faite selon les procédures de la CTB et doit être envoyée à la représentation locale de la CTB selon les délais fixés.

Le programme doit assurer un bon contrôle et un suivi budgétaire régulier des engagements.

5.8 Gestion des marchés publics

5.8.1 Cogestion

L'attribution des marchés publics de fournitures, travaux et services en cogestion se fait en conformité avec la législation burundaise sur les marchés publics y compris l'ordonnance 540/169/2011 du 17/02/2011 portant seuils de passation, de contrôle et de publication des marchés publics à financement extérieur.

Conformément aux dispositions de la loi locale, tous les marchés publics seront passés par l'intermédiaire de la cellule de gestion des marchés publics (CGMP) créée spécifiquement à cet effet par voie d'ordonnance ministérielle, pour les marchés publics liés à l'exécution du programme.

Avant notification définitive, au-delà du seuil de 25 000 EUR hors taxe, chaque lancement de marché et attribution de marché sont subordonnés à l'obtention d'un avis de non-objection formel de la part de l'UAC, délivré par le RAFL.

Avant notification définitive, au-delà du seuil de 85 000 EUR hors taxe, chaque lancement de marché et attribution de marché sont subordonnés à l'obtention d'un avis de non-objection formel de la part de la CTB, délivré par la Représentation de la CTB au Burundi.

Par conséquent, toute décision relative au lancement d'une procédure et à la (non-)attribution d'un marché public au sens de la loi n°1/01 du 04 février 2008 portant création du Code des Marchés

Publics du Burundi sera soumise à l'approbation préalable de la CTB (RAFI ou REP). Celle-ci émettra soit un avis de non-objection, soit un avis d'objection (qui sera dûment motivé), tous deux de caractère contraignant, et ce à quelque moment que ce soit, pour autant que cela intervienne avant la notification définitive du marché. L'obtention d'un avis de non-objection constituera donc une condition essentielle de validité de la procédure de passation et de l'attribution du marché. Conformément à l'art. 4 du Code des marchés publics du Burundi (Loi 1/01 du 4 février 2008), la disposition relative à l'avis de non objection de la CTB prime sur ledit Code et pourra justifier, moyennant motivation valable, une décision unilatérale du co-ordonnateur d'interrompre une procédure ou d'annuler une attribution du marché, avant sa notification définitive.

Tous les documents relatifs au marché feront référence à la source de financement. Le Représentant Résident de la CTB, co-ordonnateur, ou son délégué, ainsi que toute personne jugée utile par celui-ci, pourra assister la CGMP dans le dépouillement et l'analyse des offres et participer activement aux délibérations, avec voix délibérative. Aucune incompatibilité dans l'assistance aux différentes tâches ne sera applicable aux personnes susmentionnées. Les responsables et co-responsables des UF, URA et UAC transmettent ensuite au Coordinateur et coordinateur Adjoint du programme les procès-verbaux détaillés établis par la CGMP sur le dépouillement des offres et la proposition d'attribution pour obtention de l'avis de non-objection décrit ci-dessus. Les documents transmis par les directions le seront de préférence en version draft afin de permettre l'intégration d'éventuelles recommandations émises lors de l'analyse de la CTB pour avis de non objection.

Les responsables et co-responsables des URA, UF et UAC sont responsables de l'élaboration des Termes de Référence de tous les marchés publics. Le RAF international ou le Représentant résident de la CTB (dépendant du seuil convenu) assumera les responsabilités liées au respect des procédures et des règles de marchés publics depuis le lancement de la procédure jusqu'à l'attribution définitive du marché. Il sera assisté par des gestionnaires en marchés publics, cadres nationaux, contractés par le programme.

5.8.2 Régie

Pour les marchés publics en régie, la législation belge est applicable, complétée par les procédures de la CTB. Par souci de transparence, la situation mensuelle et les décisions relatives aux marchés traités selon cette modalité seront communiquées régulièrement au partenaire.

5.8.3 Cas particuliers des accords d'exécution et les accords de financement

Dans un souci de durabilité des effets du programme d'appui, la CTB peut confier la mise en œuvre à des acteurs publics (Accords d'Exécution) ou à des acteurs privés (à but non lucratif, Accords de Financement). L'utilisation du système du partenaire est la règle et constitue un privilège pour le partenaire pour la conclusion de ces Accords d'Exécution (AE) ou Accords de Financement (AF). Cependant, l'utilisation du système belge pour arriver à la conclusion de ces accords reste possible.

Le principe de base est qu'un contrat doit toujours être attribué après un appel à la concurrence via une procédure de marché public en vertu de la loi du 15 juin 2006 (et ses arrêtés royaux d'exécution).

5.9 Planification et rapportage

5.9.1 Planification

Planification globale

Au moment du démarrage du projet, le chronogramme des activités et le chronogramme des dépenses seront révisés et adaptés, le cas échéant, afin de tenir compte d'éventuels nouveaux

développements. En cas de changement majeur, les chronogrammes révisés seront soumis pour approbation à la SMCL du projet.

Plans d'activités annuels

Au début de chaque année d'exécution, des plans d'activités détaillés sont établis par les URA, UF et l'UAC. Ils préciseront le chronogramme d'activités et de dépenses, les orientations méthodologiques qui s'appliqueront aux activités de terrain. Les plans d'activités seront élaborés en fonction du Cadre Logique de l'intervention et du Dossier Technique et Financier.

L'UAC consolide les plans et le soumet à l'approbation de la SMCL.

Planification trimestrielle opérationnelle

Chaque trimestre les UAC, UF et URA établiront un **Monop** des activités pour la durée totale du projet qui sont consolidés par l'UAC. La planification trimestrielle comprendra:

- le planning des activités
- la planification des Marchés Publics
- la planification des accords d'exécution
- l'état d'exécution des activités prévues au trimestre précédent

Cette planification suivra les procédures et templates de la CTB. Cette planification opérationnelle suivra le format du cadre logique et servira de base pour la planification financière.

5.9.2 Rapportage

Rapports des résultats annuels

En début de chaque année civile, les URA, UF et l'UAC établiront des rapports de suivi-évaluation annuel de leurs activités. L'UAC consolidera ces rapports de manière à établir un rapport de suivi-évaluation de l'ensemble du programme sur l'année civile qui précède.

Un **rapport de résultats annuel pour l'ensemble du programme**, y compris un plan opérationnel des activités, est préparé annuellement par l'UAC selon les canevas de la CTB. Il constitue une base essentielle pour le suivi du programme et de ses éventuels ajustements (tant au niveau du budget qu'au niveau des activités, du chronogramme, des indicateurs, etc.). Ce rapport, co-signé par le coordinateur et coordinateur adjoint de l'ensemble du programme, sera approuvé par la SMCL.

Rapport final opérationnel

A la fin de l'intervention un **rapport final** sera rédigé par l'UAC, selon le canevas CTB. Il mesurera les résultats du Programme au moyen des indicateurs de performance issus du cadre logique et mis à jour lors de l'étude de référence ou lors des revues intermédiaires. Le rapport final est présenté pour approbation à la SMCL dans les trois mois à dater de la fin des activités opérationnelles.

Rapportage financier

Pour chaque réunion de la SMCL les documents suivants seront produits et transmis aux membres:

- ✓ Suivi budgétaire,
- ✓ Programmation financière,
- ✓ Liste des engagements importants,
- ✓ Plan d'action lié aux recommandations des audits le cas échéant.

5.10 Suivi, évaluation et audit

5.10.1 Suivi et évaluation du programme

Une étude de base est élaborée au début de l'intervention. Cette étude, qui consiste à établir la situation de référence prévalant avant le démarrage de celle-ci. Le système de suivi-évaluation est conduit en interne par l'équipe du programme, en s'adjoignant si besoin est une expertise complémentaire.

Une revue mi-parcours et une revue finale sont prévues pour les interventions ainsi que l'ensemble du programme. La Revue mi-parcours appréciera entre autre la nécessité de réorienter les stratégies d'interventions et identifiera, le cas échéant, des pistes de réorientation ou d'adaptation aux évolutions récentes.

Des missions d'appui / suivi technique peuvent être organisées par la CTB afin d'appuyer la prestation dans l'exécution des activités.

Des missions d'appui / suivi financier peuvent être organisées par la CTB afin d'appuyer l'intervention dans la gestion financière des activités. L'objectif de ces missions est de fournir à la direction du projet et à la CTB de l'information fiable sur l'état financier du projet présenté dans les rapports.

5.10.2 Audit

Audit programme

Il est prévu un audit financier périodique des comptes du programme par un cabinet d'expert-comptable qui sera mandaté par la CTB pour toute la durée de l'intervention.

Ces audits seront organisés selon des modalités / standards acceptés internationalement.

Le programme doit être audité au minimum 2 fois. L'audit portera sur

- la vérification que les comptes du projet reflètent bien la réalité ;
- la maturité du système de contrôle interne et le respect des procédures ;
- la vérification de l'utilisation économique, efficiente et efficace des moyens du projet/programme.

La SMCL ou la CTB peut demander des audits supplémentaires si elle les juge nécessaires. La SMCL charge le représentant résident de l'élaboration des termes de référence et de la sélection de la firme d'audit. La firme d'audit doit être une firme certifiée (selon standards internationaux) indépendante.

Le rapport d'audit doit être présenté à la SMCL. Si nécessaire le programme doit élaborer un plan d'action afin d'améliorer les procédures et prouver que des mesures correctives ont été entreprises.

Chacune des Parties (Burundi, Belgique) peut à tout moment, moyennant information préalable de l'autre, procéder conjointement ou séparément à un contrôle (audit) ou à une évaluation des objectifs et des différents aspects de l'exécution du projet à condition de prendre en charge les incidences financières de cette évaluation. Le cas échéant, chaque Partie communique à l'autre, les conclusions de ses contrôles et évaluations.

Dans le cas d'un audit du projet/programme par les institutions de contrôle nationales, des vérifications de conformité avec le système national ne pourront avoir lieu là où le DTF établit clairement que le système CTB/Belge doit être utilisé. De plus, le périmètre de contrôle devra se limiter aux activités définies dans le budget sous la modalité « COGESTION », puisque les activités définies suivant les modalités « REGIE » sont sous la responsabilité unique de la CTB et ne peuvent dès lors être soumises qu'aux contrôles de ses propres institutions/juridictions.

Audit CTB

Chaque année les comptes de la CTB sont audités par un collège de commissaires. Dans ce cadre ils réalisent également des audits de programme. Le comité d'audit de la CTB peut demander qu'un programme soit audité par l'auditeur interne de la CTB.

5.11 Mécanismes de modifications au DTF

A l'exception de l'objectif spécifique du projet, de la durée de la Convention spécifique, et des budgets définis dans la Convention spécifique, pour lesquels une éventuelle modification doit se faire par un échange de lettres entre les Parties, l'entité burundaise responsable pour l'exécution du projet et la CTB peuvent conjointement adapter le DTF, en fonction de l'évolution du contexte et du déroulement du programme.

La CTB doit informer la Partie belge des modifications suivantes apportées au programme:

- les formes de mise à disposition de la contribution de la Partie belge et de la Partie burundaise,
- les résultats, y compris leurs budgets respectifs,
- les compétences, attributions, composition et mode de fonctionnement de la structure mixte de concertation locale,
- les indicateurs de résultat et d'objectif spécifique,
- les modalités financières de mise en œuvre de la contribution des Parties. Un planning financier indicatif adapté est joint le cas échéant.

Toutes les modifications au DTF initial, énumérées ci-dessus, doivent être approuvées par la SMCL. Les autres changements peuvent être mis en œuvre par l'UAC, les UF et les URA, en concertation avec les CT et CCR. Ces modifications seront reprises dans les rapports d'exécution de l'intervention.

5.12 Clôture de la prestation

L'intervention 2013 succède à deux autres interventions qui s'inscrivent toutes dans les orientations du cadre stratégique.

L'Unité d'Appui et de Coordination devra produire un rapport final pour la présente intervention, sur base des rapports établis par les UF/URA. Ce rapport sera soumis pour approbation à la SMCL

Bilan Financier :

Six mois avant la fin du programme, un bilan financier de l'intervention doit être élaboré par l'Unité d'Appui et de Coordination, sur base des rapports produits par les Unités Fonctionnelles et selon les procédures de la CTB. Le bilan financier présenté au SMCL de clôture doit d'abord être vérifié par la CTB.

Reliquat budgétaire

A la clôture du projet, le reliquat budgétaire sera programmé selon les modalités prévues dans la Convention Spécifique.

Dépenses après Convention :

Après la fin de la Convention Spécifique il n'est plus autorisé de faire des dépenses sauf si elles sont liées à des engagements pris avant la fin de la Convention Spécifique et qui sont actés dans le PV de SMCL.

6 THEMES TRANSVERSAUX

6.1 Environnement

Prise en compte de l'environnement au niveau du volet d'Appui Institutionnel au MINAGRIE :

- ✓ Contribution à l'intégration des préoccupations environnementales dans la définition et la mise en œuvre des stratégies sectorielles et sous sectorielles.
- ✓ L'actualisation du Schéma Directeur d'Aménagement des Marais et la base de données agro-pédologiques seront des outils précieux pour éviter les erreurs conceptuelles en matière d'aménagement. Le système d'Information Géographique permet d'identifier rapidement les zones vulnérables en termes d'érosion et de prendre les mesures adéquates.

Prise en compte de l'environnement au niveau du Volet d'Appui au Développement Rural :

- ✓ Une part importante du « fonds infrastructures et aménagements » sera mobilisée pour l'aménagement des bassins versants. On envisage en première approximation de protéger 10 fois la superficie des marais aménagés. Les actions de protection des bassins versants seront démarrées dès l'intervention 2011 comme gage de mobilisation des communautés. Le PAIOSA appuiera notamment l'élaboration participative des plans d'aménagements des bassins versants.
- ✓ Les Schémas Provinciaux d'Aménagement du Territoire serviront de référence aux choix d'aménagements (en relation avec les PCDC des communes). Le PAIOSA financera celui de Cibitoke (et éventuellement celui de Ruyigi s'il n'est toujours pas réalisé / financé).
- ✓ Travail sur des systèmes d'exploitation qui réduisent les impacts négatifs sur l'environnement et augmente leurs impacts positifs.
- ✓ Les études d'impact environnemental sont maintenant obligatoires et préalables à la réalisation d'aménagements hydro-agricoles.
- ✓ Les critères d'éligibilité des bénéficiaires et des projets prennent en compte de manière systématique les critères de développement durable, inclus la dimension environnementale. Il ne s'agit pas de faire une étude d'impact au sens strict du terme, mais de privilégier positivement les projets faisant appel à des technologies ou matériaux renouvelables. Nous pouvons par exemple penser que l'énergie solaire induit un surcoût au moment de l'investissement, et que ce coût supplémentaire peut être en partie supporté au travers d'aides à l'investissement. De cette manière, le programme favorise également l'émergence de prestataires privés pour la fourniture de biens et services dans le domaine du renouvelable.

6.2 Genre et VIH

6.2.1 Prise en compte transversale du genre et VIH

Un contrat cadre a été établi avec l'ONG ACORD pour appuyer les différentes équipes du PAIOSA et s'assurer de la prise en compte transversale du genre et de la lutte contre le VIH Plus spécifiquement son mandat sera :

- ✓ S'assurer de la prise en compte transversale des aspects genre et VIH dans le programme : identification des indicateurs appropriés, veiller au désagrégement des indicateurs, proposer les valeurs cibles pour les différents résultats, s'assurer que les démarches mises en œuvre permettent une prise en compte effective du genre, s'assurer de la pertinence des activités menées vis à vis du genre et du VIH / SIDA, faire des recommandations opérationnelles le

cas échéant.

- ✓ S'assurer de la bonne exécution des activités spécifiquement liées au genre et au VIH /SIDA et notamment celles liées à la sécurisation foncière, à l'alphabétisation et à l'inclusion des personnes vivant avec le VIH.
- ✓ Apporter des appuis techniques et méthodologiques aux équipes du programme pour permettre une meilleure prise en compte des aspects genre et VIH. Ces appuis peuvent prendre la forme de formations, appui conseil, organisation d'ateliers, séances de sensibilisation. Les appuis en matière de VIH s'inscriront dans le contexte global du renforcement de la mise en œuvre des politiques sectorielles telle que la Politique Nationale de Lutte contre le Sida sur le milieu du travail (2011), avec une activation effective de l'Unité Sectorielle de lutte contre le Sida au sein du Minagrie.
- ✓ Etudier avec l'expert financement rural et l'ATI filière la faisabilité de mise en place d'un fonds d'allègement des tâches féminines.

Pour de nombreuses activités le pourcentage de bénéficiaires femmes est spécifié : formation, financement de projets, etc. Par exemple au moins 50% des participants aux champs écoles devront être des femmes.

6.2.2 Prise en compte au niveau des résultats

Prise en compte du genre au niveau du résultat 3.1. : Le capital productif et la productivité agricole sont améliorées dans les zones d'intervention.:

- ✓ L'opérateur de proximité en charge d'accompagner les processus de planification provinciale communale (PCDC) et des bassins versants veilleront à ce que les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec le VIH participent aux processus et à ce que leurs préoccupations soient prises en compte.
- ✓ Le PAIOSA sera particulièrement attentif à la sécurisation foncière des femmes et des personnes vivant avec le VIH. L'étude de capitalisation des expériences des autres projets abordera spécifiquement cet aspect ; les études socio foncières et les enregistrements de droits y seront également attentives. Le cas échéant le PAIOSA pourra avoir recours à des aides légales / juridiques pour sécuriser les femmes et les personnes vivant avec le VIH dans leurs droits.
- ✓ Attention particulière à la problématique du VIH/SIDA lors de mobilisation de main d'œuvre « externes » pour les travaux d'entreprises avec sensibilisation du personnel ouvrier et dans les zones bénéficiaires.

Prise en compte du genre au niveau du résultat 3.2. : La compétitivité des chaînes de valeur prioritaires est améliorée dans les communes d'intervention.

- ✓ Le PAIOSA veillera à ce qu'un nombre important de femmes figurent parmi les bénéficiaires : au moins 50% des initiatives privées seront portées par des femmes, des groupements de femmes ou des groupements où les femmes sont majoritaires. Une attention particulière sera accordée aux initiatives concernant les étapes de transformation et de commercialisation souvent accomplies par les femmes.
- ✓ Des discriminations positives seront prévues dans les manuels de procédures du « fonds d'appui aux initiatives ». Les associations de producteurs devront par exemple démontrer que les instances dirigeantes assurent une représentativité suffisante aux femmes pour pouvoir bénéficier d'appuis.

6.3 Economie Sociale

En s'alignant sur la SAN, qui prend en compte les axes prioritaires du CLSP, le PAIOSA entend contribuer à la réduction de la pauvreté au travers de l'ensemble de ses activités. Le programme accordera une importance particulière à l'économie sociale. En tant qu'approche, elle permet d'assurer la participation des bénéficiaires. Cette participation effective est recherchée au travers de la mise en place et du renforcement d'organisations représentatives des bénéficiaires, qui développent des services susceptibles d'améliorer leur bien-être. Ces organisations se rapprochent par leur finalité et leur fonctionnement des caractéristiques propres aux « organisations d'économie sociale ». Le renforcement des capacités de ces organisations contribuera à la réalisation de plusieurs objectifs complémentaires :

- (1) le développement d'une offre de services en amont et aval des productions (généralement agricoles) tels que le micro-crédit, la commercialisation, l'approvisionnement en intrants,...
- (2) la gestion et l'entretien de biens et aménagements publics (périmètres hydro-agricoles ou marais) par délégation des autorités publiques.
- (3) l'émergence d'organisations représentatives de la société civile, capables d'influencer les décisions politiques qui les concernent,
- (4) la viabilité des activités développées. Le PAIOSA attend en effet des associations qu'elles assurent la continuité et le développement de certains services mis en place. Le rôle attendu des ONG locales est d'appuyer ponctuellement ces organisations et d'être capable de mettre en œuvre des démarches similaires dans d'autres régions.

6.4 Droit des enfants

L'agriculture est malheureusement un secteur où le travail des enfants est fortement sollicité. Les contrats de prestation avec les entreprises et les accords de financement contiendront une clause spécifique interdisant le recours au travail des enfants. D'une manière plus positive, les équipes de terrain du PAIOSA se feront le relais du Projet CTB d'Appui à la formation professionnelle pour orienter les enfants exclus du système traditionnel vers ce type de formations qualifiantes.

7 ANNEXES

Les annexes comprennent :

- ✓ Le cadre logique;
- ✓ le calendrier d'exécution, chronogramme ;
- ✓ le type d'assistance technique court terme et long terme envisagé, fonctions et profil;
- ✓ tout autre document pertinent (ex : planning opérationnel d'un partenaire).

7.1 Cadre logique

	Activités pour atteindre le Résultat 1	Moyens	Contribution belge
R 1	Résultat 1 : les capacités du MINAGRIE à assumer ses fonctions régaliennes sont améliorées		2 222 500
A 1.1	Appui à la mise en œuvre et évaluation du PNIA Renforcement des capacités des acteurs en charge PNIA et PPIA Accompagnement processus de réforme organisationnelle MINAGRIE, construction d'une vision sectorielle et partage des tâches entre PTF pour appuis institutionnels Mécanismes de gestion des RH, inclus mécanisme incitatifs Accompagnement de la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités Evaluation PNIA	Contribution évaluation PNIA Consultance élaboration vision institutionnelle + feuille de route Appui implémentation feuille de route système contractualisation GRH Appui au fonctionnement direction générales + cellules PNIA/DPAE/GR Contribution plan de formation GRH	362.500€
A 1.2	Mise en place d'un système compréhensif d'informations agricoles Schéma directeur pour informations agricoles Elaboration et intégration de bases de données Formations des cadres	Développement SIG + base de données Frais de Formation des cadres à la manipulation + exploitation des outils Appui technique pérennisation ENAB	218.000€
A 1.3	Appui à la communication interne et externe Accompagner le MINAGRIE dans la mise en œuvre du dispositif réseau visant à interconnecter les Services CENTRAUX ET DPAE Organisation de formations cellule TIC Formations des utilisateurs.	Prestations pour Interconnexion Archivage électronique dans 16 DPAE Mise en œuvre stratégie communication (site-web, ..)	676.000€ 22.000€
A.1.4.	Appuis à la Direction du Génie Rural SIG Sectoriel Actualisation du schéma directeur Renforcement des capacités	Expertises internationales et nationales pour SIG Investissements et formations SIG Expertises internationales et nationales pour schéma directeur Frais de collecte de données	500.000 € 861.000€ 17.000€

	Activités pour atteindre le Résultat 2	Moyens	Contribution belge
R 2	Résultat 2 : la production et l'utilisation des semences de qualité sont augmentées		2 100 0000
A 2.1	Renforcer l'opérationnalisation de l'ONCCS, DPSP, CNS et CTNHV Appuis techniques ONCCS en regard de ses missions de contrôle, inclus le laboratoire Appuis techniques DPSP dans ses missions de promotion des semences et coordination Appuis NS et CTNVH, Homologation variétale à postier	Appui technique et appui au fonctionnement	CNS : 362 000€ ONCSS : 377.000€ CTNHV : 18.000 €
A 2.2	Appui au conditionnement des semences certifiées Accompagnement ONCCS pour missions de conditionnement Analyse et contrôles Facilitation de partenariats entre producteurs de semences et organisations d'utilisateurs	Equipement de conditionnement Contribution fonds de roulement pour certification et conditionnement	Inclus dans budget ONCSS
A 2.3	Appui à la sensibilisation et promotion des semences certifiées Appuis à la DPSP pour campagnes de promotion des semences Appuis DPSP pour mise en place de parcelles de démonstration pour les cultures prioritaires (Riz, Maïs, bananes, Pommes de Terre) Mise en place de mécanismes destinés à améliorer l'accessibilité des semences pour les petits producteurs et pour soutenir la production	Campagnes de média et parcelles de démonstration Mise en place d'un mécanisme de financement de semences	Inclus dans budget DPSP
A 2.4.	Appui à la chaîne de production de semences commerciales de PdT, de bananes, de riz et de maïs Irrigations et constructions hangars au niveau de l'ISABU et PASS Kajondi Accompagnement des producteurs privés pour aéroponie ou aéroponie en cultures de pomme de terre Accompagnement des producteurs de semences de riz avec formation en sélection positive,... Introduction de germoplasme sain développement de vitro-plants,...	Irrigation + hangars de stockage (public) Serres mini-tubercules /rejets bananiers (privé) Formation + acquisition du matériel pur pour el privé	709.000€ 200.000€ 400.000 € 98.000 €

	Activités pour atteindre le Résultat 3 :	Moyens	Contribution belge
R 3	Résultat 3 : Les conditions de production et de mise en marché des produits agricoles sont améliorées dans les régions de l'IMBO, du MOSO et du BUGESERA		11.678.000
	Sous Résultat : le capital productif et la production agricoles sont améliorées dans les zones retenues.		9 671 000
A.3.1.1	Aménagements des périmètres hydro-agricoles dans la plaine de l'IMBO Construction prise d'eau Muhira et canal transfert : 1.800.000 Euros Aménagements des réseaux zones 1, 2, 3,4 et 5 (Détail des coûts dans études SHER)	Etudes techniques Surveillance des travaux Entreprises	IMBO : 8 500 000
A.3.1.2	Services de gestion de l'eau en appui aux investissements hydro-agricoles Comité de suivi et travail préparatoire de mobilisation Elaboration des scénarii pour organisation de la gestion et entretien des réseaux (Société de gestion, rôle Services Etat, Comités Usagers) Création de la société de gestion	ONG d'intermédiation sociale Expertise internationale en gestion de périmètres Actifs de la société : véhicules, équipement... Personnel d'entretien et de gestion	IMBO : 400 000
A.3.1.3	Aménagements des bassins versants et mesures de protection des investissements Digues filtrantes et radier sur Nyamagana et Muhira Aménagements de l'espace public (reboisements, plans de gestion, gabions,...) Aménagement de l'espace privé : proposition de solutions culturelles adaptées et protectrices des sols	Travaux en MO communale Encadrement par ONG spécialisée Matériels de reboisement	IMBO : 221 000
A.3.1.4	Mise en valeur des périmètres aménagés Sensibilisation des agriculteurs Sélection et formation des candidats facilitateurs Mise en place des champs écoles (Objectif de 200 CEP – 6000 agri.)	Assistants facilitateurs CEP Agents DPAE Formations	IMBO : 550 000 MOSO : 550 000

	Sous Résultat : la compétitivité des chaînes de valeur prioritaires est améliorée dans les communes d'intervention		1 144 000
A.3.2.1	Mise en place de partenariats public privés et appuis aux opérateurs privés dans les chaînes de valeur Amélioration continue du manuel de procédures inclus les critères d'éligibilité, le fonctionnement des comités d'analyse,... Accompagnement des structures en charge d'assurer l'analyse des dossiers au niveau déconcentré. Suivi administratif et financier des demandes	Frais d'études et d'expertises ATI Filières Fonctionnement des comités d'octroi	IMBO : 500 000 MOSO : 699 500
A 3.2.1b	Accompagnement des promoteurs au sein des chaînes de valeur Accompagnement des promoteurs dans la conception et la mise en œuvre de leurs micro-projets Facilitation de l'offre et de la demande de services non financiers	Prestataires de services pour accompagnement des projets standards Recours à des expertises plus spécialisées pour des projets structurants	IMBO : 225.000 MOSO : 524 000
A.3.2.2	Pistes et infrastructures structurantes pour le développement agricole Aménagement de pistes d'accès aux marchés Travail de proximité avec les communes	Prestataire de services pour accompagnement Petit matériel pour entretien Frais liés à méthode HIMO	IMBO : 259.000 MOSO : 200 000
A.3.2.3	Amélioration des capacités de négociation, de l'accès à l'information et de l'articulation des acteurs au sein des chaînes de valeur Analyse du fonctionnement des CV, observatoire des filières, recherche de marchés, Rencontres d'échanges entre promoteurs dans les CV et partenariats d'affaires Mise en place de 2 guichets d'informations et de formations, inclus la conception des manuels pédagogiques, accueil offre et demande, accès infractions agricoles	Etudes et expertises ponctuelles, ATI Filières Table ronde, foires, accompagnement contractualisation Etude pour élaboration des plans d'affaires, scénarii de mise en place Recrutement du personnel et habilitation des locaux	IMBO : 160 000 MOSO : 160 000
	Sous Résultat : les capacités des acteurs locaux à assumer leurs rôles et mandats pour la mise en œuvre des stratégies de développement agricole sont améliorées		863 000
A .3.3.1	Renforcement des capacités des services techniques Actions destinées à renforcer les capacités pour améliorer l'exercice des rôles régaliens Actions liées à l'accompagnement dans la mise en œuvre des activités Actions liées à l'achat d'équipement et réhabilitation des locaux	Diagnostics organisationnels, bilan de compétences, Accompagnement plans de formation Contrats de chantiers pour mise en œuvre activités	IMBO : 391.000 MOSO : 231 000

A.3.3.2	Renforcement des capacités des communes Accompagnement des communes dans leurs rôles de MO Organisation de formations	Prestataires de services Accompagnement des antennes régionales	Pour mémoire Budgets prévus dans PAIOSA II
A.3.3.3.	Renforcement des capacités des OPA comme opérateurs clés dans les filières Capacités d'analyse et de conception Capacités d'organisation Capacités techniques et de gestion Capacités d'ouverture et de tissage d'alliance	Formations continues Accompagnement de chantiers pour mise en œuvre d'activités et de services	Pour mémoire, budgets prévus sur PAIOSA II

7.1.1 Cadre logique du programme et valeurs cibles

Cadre logique : Objectifs - résultats -	Indicateurs révisés	Source	Valeur référence (2011 pour VAIM et 2012 pour les autres)	Valeur cible à la fin du programme	Commentaires
Objectif spécifique 1 : Une augmentation et une meilleure valorisation des productions agricoles et d'élevage permet une réduction de la pauvreté dans les régions d'intervention	Taux annuel d'augmentation de la production agricole et animale dans les provinces d'intervention	ENAB	Cibitoke: Maïs=0%, Riz=0%, Banane=0%, Lait=0% Bubanza: Maïs=0%, Riz=0%, Banane=0%, Lait=0% Kirundo: Maïs=0%, Riz=0%, Banane=0%, Lait=0% Rutana: Maïs=0%, Riz=0%, Banane=0%, Lait=0% Ruyigi: Maïs=0%, Riz=0%, Banane=0%, Lait=0%	Cibitoke: Maïs=50%, Riz=50%, Banane=50%, Lait=50% Bubanza: Maïs=50%, Riz=50%, Banane=50%, Lait=50% Kirundo: Maïs=50%, Riz=50%, Banane=50%, Lait=50% Rutana: Maïs=50%, Riz=50%, Banane=50%, Lait=50% Ruyigi: Maïs=50%, Riz=50%, Banane=50%, Lait=50%	Cet indicateur permet de mesurer l'évolution des productions agricoles et animales dans les régions appuyées par le programme. Il permet donc de contribuer au renseignement de l'atteinte de l'objectif
	Taux d'insécurité alimentaire dans les Provinces d'intervention	Enquête	Bubanza=53,1%; Cibitoke=37,6%; Kirundo= 80,1%; Rutana=67,0%; Ruyigi=66,8%	Bubanza=47,1%; Cibitoke=31,6%; Kirundo= 74,1%; Rutana=61,0%; Ruyigi=60,8%	Cet indicateur permet de mesurer la prévalence de l'insécurité alimentaire dans la zone d'action du projet
	Proportion de ménages qui estiment que leurs revenus ont augmenté depuis la mise en œuvre du programme dans les Provinces d'intervention	Enquête	Bubanza=0%; Cibitoke=0%; Kirundo=0%; Rutana=0%; Ruyigi=0%	Bubanza=50%; Cibitoke=50%; Kirundo=50%; Rutana=50%; Ruyigi=50%	Cet indicateur permet de mesurer, de manière qualitative, l'évolution de la proportion de producteurs qui perçoivent une augmentation de leurs revenus.
Objectif spécifique 2 : Un environnement institutionnel favorable au développement d'activités agricoles et para agricoles est promu au niveau central, déconcentré et décentralisé	Degré de satisfaction des membres des OPA pour les services rendus par leurs OPA	Enquête	Bubanza=82,5%; Cibitoke=61,92%; Kirundo=74,1%; Ruyigi=91,94%; Rutana=71,5%	Bubanza=88,5%; Cibitoke=70,56%; Kirundo=80,1%; Ruyigi=97,18%; Rutana=80,68%	Cet indicateur de perception de la satisfaction des membres pour les services rendus par leurs OP permet de contribuer à la mesure de l'atteinte de l'OS
	Proportion d'entrepreneurs ou d'OP agricoles ou para-agricoles dont le chiffre d'affaire augmente	Enquête	Bubanza=80%, Cibitoke=46,2%, Kirundo=45,5%, Rutana=38,5%, Ruyigi=42,9%	Bubanza=95%, Cibitoke=95%, Kirundo=95%, Rutana=95%, Ruyigi=95%	Cet indicateur traduit une augmentation du nombre d'opérateurs agricoles ou para-agricoles dont le CA augmente en raison d'un cadre institutionnel plus favorable

Cadre logique : Objectifs - résultats - activités	Indicateurs révisés	Source	Valeur référence (2011 pour VAIM et 2012 pour les autres)	Valeur cible à la fin du programme	Commentaires
Résultat 1 : Les capacités du MINAGRIE à assurer ses fonctions régaliennes sont améliorées	Degré d'efficacité du Ministère à assurer ses fonctions régaliennes	Fiche notation	1.13	19.5	Cet indicateur, noté au travers de l'ensemble des fiches VAIM, permet de donner une appréciation de l'efficacité du Ministère par rapport à ses différentes missions régaliennes sur la base d'activités à mener par le volet appui institutionnelle.
SR.01.01 : Les capacités de planification, de programmation et de mise en œuvre des politiques agricoles sont améliorées	Degré d'efficacité du Ministère à planifier, programmer et mettre en œuvre les politiques agricoles	Fiche notation	0	19.3	Cet indicateur, noté au travers de l'ensemble des fiches VAIM politiques et stratégies nationales et sous-sectorielles, permet de donner une appréciation de l'efficacité du Ministère par rapport à ses missions régaliennes dans ce domaine en fonction de l'appui du volet VAIM
SR.01.02 : Les capacités de suivi-évaluation et de capitalisation sont améliorées	Degré d'efficacité du Ministère à suivre et capitaliser sur le développement sectoriel	Fiche notation	1.2	20	Cet indicateur, noté au travers de l'ensemble des fiches VAIM suivi-évaluation et statistiques, permet de donner une appréciation de l'efficacité du Ministère par rapport à ses missions régaliennes dans ce domaine en fonction de l'appui du volet VAIM.
SR.01.03 : Les capacités du MINAGRIE à assurer son rôle de coordination des interventions dans le secteur agricole sont améliorées	Degré d'efficacité du Ministère à assurer son rôle de coordination dans le secteur agricole	Fiche notation	2	19.5	Cet indicateur, noté au travers de l'ensemble de la fiche VAIM coordination, permet de donner une appréciation de l'efficacité du Ministère par rapport à ses missions régaliennes dans ce domaine en fonction de l'appui du volet VAIM.

SR.01.04 : Les capacités organisationnelles et humaines sont améliorées	Degré d'efficacité du Ministère à améliorer ses capacités organisationnelles et humaines	Fiche notation	1.5	20	Cet indicateur, noté au travers de l'ensemble des fiches VAIM "cadre et conditions" et "GRH", permet de donner une appréciation de l'efficacité du Ministère par rapport à ses missions régaliennes dans ce domaine en fonction de l'appui du volet VAIM.
SR.01.05 : Les supports de communication et les systèmes d'information sont améliorés	Degré d'efficacité du Ministère à communiquer et améliorer les systèmes d'information	Fiche notation	1.5	18.5	Cet indicateur, noté au travers de l'ensemble des fiches VAIM cellule TIC et système d'archivage et diffusion d'information, permet de donner une appréciation de l'efficacité du Ministère par rapport à ses missions régaliennes dans ce domaine en fonction de l'appui du volet VAIM.
SR.01.06 : Les capacités de planification, de programmation, de suivi et de coordination des DPAE au niveau provincial sont améliorées	Degré d'efficacité des DPAE à assurer leurs activités de planification, programmation, coordination et suivi-évaluation au niveau provincial	Fiche notation	0.3	19	Cet indicateur, noté au travers de l'ensemble des fiches VAIM niveau provincial, permet de donner une appréciation de l'efficacité du Ministère par rapport à ses missions régaliennes dans ce domaine en fonction de l'appui du volet VAIM.

Cadre logique : Objectifs - résultats - activités	Indicateurs révisés	Source	Valeur référence (2011 pour VAIM et 2012 pour les autres)	Valeur cible à la fin du programme	Commentaires
Résultat 2 : La production et l'utilisation des semences et plants de qualité sont augmentées	Taux de satisfaction de la demande en semences et plants certifiés exprimée par des tiers (à préciser dans l'analyse)	contrôleurs Vsem	Riz=0; Pdt=0; Bananes=0; Maïs=0	Riz=100%; Pdt=100%; Bananes=50%; Maïs=100%	L'indicateur permet de contribuer à la mesure du résultat dans la mesure où il permet de vérifier l'adéquation de la production et de la disponibilité en semences et plants certifiées (mais fort risque sur la volonté d'appliquer le cadre légal)
	Taux de conformité aux normes phytosanitaires des semences, plants, rejets produits dans le cadre des fonds IPSTE	Contrôleurs Vsem	Riz=0; Pdt=6%; Bananes=0; Maïs=0	Riz=50%; Pdt=75%; Bananes=?%; Maïs=75%	
	Taux de conformité aux normes phytosanitaires des semences, plants, rejets produits par les producteurs qui se déclarent au contrôle semencier	Contrôleurs Vsem	Riz=0; Pdt=13%; Bananes=0; Maïs=0	Riz=50%; Pdt=75%; Bananes=35%; Maïs=75%	
	Proportion de ménages utilisant des semences et plants améliorées	ENAB	Pour la saison A: Dans Bubanza Maïs=0,8%; Riz=3,0%; Dans Cibitoke-0 pour toutes les cultures; Dans Kirundo Maïs=0,7%; PDT=0,7%; Banane=7,4% Dans Rutana Riz=1,3%; PDT=0,6%; Banane=1,2%; Dans Ruyigi Maïs=3,0%; Banane=0,7%	Proportion Baseline*2	L'indicateur permet de contribuer à la mesure du résultat dans la mesure où il apporte des informations sur le taux d'utilisation des semences certifiées
SR.02.01 : Les institutions étatiques de coordination et de contrôle du secteur semencier sont opérationnelles	Pourcentage de textes d'application promulgués par rapport à ceux prévus dans la loi semencière	MINAGRIE	0	15	Cet indicateur peut être considéré comme un effet des appuis du PAIOSA mais constitue surtout un préalable aux indicateurs suivants. Sans la loi et les textes d'applications qui promeuvent ces structures, elles ne peuvent être opérationnelles

	Les capacités effectives du CNS à assumer ses missions régaliennes sont améliorées	VSEM	1	16	L'indicateur est important pour mesurer l'opérationnalité du CNS et contribue en ce sens à la mesure du résultat (mais fort risque portant sur la création de cette structure)
	Les capacités effectives de la DPSP à assumer ses missions régaliennes sont améliorées	VSEM	0	16	L'indicateur est important pour mesurer l'opérationnalité du DPSP et contribue en ce sens à la mesure du résultat (mais fort risque portant sur la création de cette structure)
	Les capacités effectives de l'ONCCS à assumer ses missions régaliennes sont améliorées	VSEM	0	16.5	L'indicateur est important pour mesurer l'opérationnalité du ONCCS et contribue en ce sens à la mesure du résultat (mais fort risque portant sur la création de cette structure)
	Les capacités effectives du CTNHV à assumer ses missions régaliennes sont améliorées	VSEM	0	16	L'indicateur est important pour mesurer l'opérationnalité du CTNHV et contribue en ce sens à la mesure du résultat (mais fort risque portant sur la création de cette structure)
SR.02.02 : Le secteur privé s'implique davantage dans le secteur semencier	Nombre de privés agréés par la DPSP/DPSP dans les 4 filières riz, maïs, banane et pomme de terre	DPSP/DPSP	62 privés et 17 associations enregistrés à ce stade	Difficile à estimer car dépend de ceux qui vont faire la demande	L'indicateur est important car il permet de montrer l'évolution de l'implication des acteurs privés dans le secteur semencier
	% de la demande en semences et plants exprimée par le CAPAD, VDEVA et autres produits par les privés	DPSP/DPSP	0	60%	L'indicateur permet de montrer l'implication des acteurs privés dans la production en utilisant des semences de qualité
	Volume des investissements en infrastructures par les privés en contrepartie du fonds de subvention	Suivi comptable fonds de subvention	7.000 €	120.000 €	L'indicateur montre le volume des investissements des producteurs semenciers privés dans le secteur semencier et traduit en ce sens leur

SR.02.03 : Des organisations professionnelles émergent dans le secteur semencier	Nombre de producteurs semenciers membres des fédérations professionnelles (COPROSEBU, CAPAD et autres)	VSEM	20	100%	L'indicateur permet de montrer l'évolution des producteurs semenciers comme membres de la fédération faitière ou de la CAPAD
	Volume de semences commercialisées sous le label (marketing) par les organisations professionnelles	CAPAD ou COPROSEBU	Riz = 0 Bananes = 0 PdT = 0 Maïs = 0	Riz = 300 600 Maïs = 600 PdT = Bananes = ?	L'indicateur est important car il permet de déterminer le volume des semences commercialisé sous label, facteur de garantie de qualité

Cadre logique : Objectifs - résultats - activités	Indicateurs révisés	Source	Valeur référence (2011 pour VAIM et 2012 pour les autres)	Valeur cible à la fin du programme	Commentaires
Résultat 3 : La recherche agronomique de l'ISABU est orientée vers la production des résultats et recommandations répondant aux priorités des utilisateurs de la recherche, sur le moyen et le long terme (sous résultat organisé en référence au DTF 2010)	Degré de satisfaction des utilisateurs de la recherche	Echantillon d'utilisateurs de la recherche	Très satisfaits=9,7%; Satisfaits=20,4%; Peu satisfaits=28,0%; Pas du tout satisfaits=41,9%	Très satisfaits=14,7%; Satisfaits=25,4%; Peu satisfaits=23,0%; Pas du tout satisfaits=36,9%	Il permet d'apprécier le niveau de réponse des résultats de la recherche aux besoins des utilisateurs et contribue en ce sens au renseignement du résultat
	Nombre de publications scientifiques et notes techniques issues des résultats de la recherche	Responsable Bibliothèque ISABU	4 publications sur la banane, 1 publication sur le maïs	1 publication/chercheur/an	Il permet de mesurer la capacité des chercheurs à faire des recherches et publier les résultats et contribue en ce sens au renseignement de l'atteinte du résultat
	Nombre d'innovations effectivement adoptées par les utilisateurs finaux	Atelier de R&D?	Données pas encore disponible	Données non encore disponible	Indic. intéressant pour la contribution du résultat mais difficile à renseigner. Il est proposé de le conserver en précisant les termes innovations et adoptions, d'évaluer la possibilité de le renseigner sur 6 mois puis de déterminer si il est conservé ou non.

	Degré d'efficacité de l'ISABU à assurer ses fonctions régaliennes	Fiche notation	3.7	20	Permet de mesurer le progrès de l'ISABU dans la mise en œuvre de ses fonctions régaliennes et de contribuer à la mesure de l'atteinte du résultat en fonction des appuis du VRECH
SR.03.01 : Les programmes de recherches prioritaires du Plan Directeur de la Recherche sont mis en œuvre	Nombre d'affectations et recrutements spécifiques du personnel scientifique et technique pour des programmes de recherches prioritaires du Plan Directeur de la Recherche	Responsable personnel de l'ISABU	0	100%	Permet de montrer comment les compétences en matière de mise en œuvre du Plan Directeur de la Recherche sont recrutées et contribue indirectement au renseignement de l'atteinte du sous-résultat
	Nombre de membre du personnel technique scientifique et technique ayant bénéficié d'une formation pour mettre en œuvre le plan directeur de la recherche	Responsable personnel de l'ISABU	0	100%	Il permet de montrer comment les capacités en matière de mise en œuvre du Plan Directeur de la Recherche sont obtenues par la formation continue et participe au renseignement de l'atteinte du sous-résultat
	Nombre de programmes prioritaires du Plan Directeur de la recherche qui ont démarré	DAF ISABU	0	5	Cet indicateur vise à mesurer la mise en œuvre du plan directeur de la recherche au travers de programmes qui ont effectivement démarrés (protocoles validés, ressources affectées et activités démarrées). Il participe au renseignement de la mesure de l'atteinte du sous-résultat

SR.03.02 : La performance organisationnelle et institutionnelle de l'ISABU est améliorée	Degré d'efficacité et d'efficience de l'ISABU et des stations à améliorer leur gestion administrative et financière	Fiche notation	4.5	20	Permet de mesurer l'évolution de la qualité de la gestion administrative et financière ainsi que le respect des procédures par l'ISABU et contribue à la mesure de l'atteinte du sous-résultat
	Fonctionnalité des comités régionaux de gestion de la recherche	Fiche notation	0	20	Mesure la capacité de l'ISABU à mener une recherche orientée vers la satisfaction des besoins directs de ses utilisateurs et mesure indirectement l'amélioration de sa performance
	Nombre de conventions de recherche contractuelle alignées sur le manuel de procédures de l'ISABU et à sa mission	DAF ISABU	0	100% pour la mission et 80% sur les procédures	Permet de mesurer la capacité de négociation de l'ISABU et l'alignement des PTF sur ces procédures, donc indirectement de montrer une amélioration de la performance organisationnelle et institutionnelle
SR.03.03 : Les semences de pré base des cultures vivrières produites par ISABU satisfont aux normes de qualité	Taux de satisfaction de la demande en semence de pré-base exprimé à temps par le CNS	DPSP	0	100%	Permet de mesurer l'adéquation entre la production de semences de base et les besoins pour la reproduction des semences
	Proportion des lots de semences acceptés à la suite de tests de qualité	Laboratoire ISABU	0	90%	L'indicateur permet de montrer la capacité de l'ISABU à fournir des semences de pré-base de qualité.
SR.03.04 : Les capacités de l'ISABU à offrir des services de qualité sont améliorées	Le laboratoire de chimie agricole est sur la voie de l'homologation	Fiche notation	8	19	Permet de montrer la capacité de l'ISABU à fournir des services de qualité en matière d'analyses chimiques et contribue à la mesure de l'atteinte du sous-résultat. Les notes sont obtenues à travers une évaluation participative.
	Le laboratoire de Phytopathologie est fonctionnel (sur la voie de l'accréditation)	Fiche notation	7	20	Il permet de montrer la capacité de l'ISABU à fournir des services de qualité en matière de phytopathologie.

	L'unité d'entomologie est fonctionnelle (sur la voie de l'accréditation)	Fiche notation	8	17.6	Il permet de montrer la capacité de l'ISABU à fournir des services de qualité en matière d'entomologie.
	Nombre de publications de vulgarisation issues des résultats de la recherche	Responsable Bibliothèque ISABU	0	Au moins 1 par résultat de recherche	L'indic. vise à montrer la capacité de l'ISABU à fournir des services de qualité en matière d'exploitation grand public et de diffusion des résultats issus de la recherche.
	Le centre de documentation est fonctionnel	Responsable Bibliothèque ISABU		70% des utilisateurs satisfaits par les services offerts	Il permet de mesurer la qualité des services offerts par le centre de documentation

Cadre logique : Objectifs - résultats - activités	Indicateurs révisés	Source	Valeur référence (2011 pour VAIM et 2012 pour les autres)	Valeur cible à la fin du programme	Commentaires
Résultat 4 : Les conditions de production et de mise en marché sont améliorées dans les régions de l'Imbo, du Moso et du Bugesera	Taux de satisfaction sur le respect des relations contractuelles orales ou écrites entre les acteurs des chaînes de valeurs appuyées	Enquête	Très satisfaits=9,7%; Satisfaits=20,4%; Peu satisfaits=28,0%; Pas du tout satisfaits=41,9%	Très satisfaits =19,7%; Satisfaits=30,4%; Peu satisfaits=23,0%; Pas du tout satisfaits=26,9%	Cet indicateur vise à renseigner, de manière qualitative, le degré de satisfaction par rapport au respect des relations contractuelles et donc l'amélioration des conditions de mise en marché au sein des filières
	Volume des produits agricoles stocké par les OP	Antennes	Riz=2557,35T; Maïs=85,9	Riz=10.885T; Maïs=3.756	L'indicateur reste approximatif mais devrait permettre d'observer les tendances en termes d'augmentation de produits stockés par rapport à des opportunités de mise en marché qui se développeraient
	Evolution du prix de l'unité de riz, du maïs, de la banane et du lait aux différents maillons des chaînes de valeurs appuyées	SIP/SIM et fiches acteurs et équipements	Riz décortiqué grain moyen=1414,2Fbu/kg; Maïs grain=784,1Fbu/Kg; Maïs farine=887,8Fbu/kg; Banane à cuire=307,9Fbu/Kg, Banane mûre=380,5Fbu/kg	Cible difficile à fixer en raison de la variabilité des prix et complexité des facteurs influençant ces derniers	L'indic. permet de renseigner le résultat à travers l'évolution du prix des filières appuyées
	Taux de satisfaction des consommateurs par rapport à la qualité des produits des filières ciblées	Enquête	Très satisfaits=54,4%; Satisfaits=25,4%, un peu satisfaits=20,1%	Très satisfaits = 64,4%; Satisfaits=20,4%, un peu satisfaits=15,1%	L'indic. permet de contribuer à l'atteinte de la mesure des résultats à travers une amélioration de la qualité des produits

SR.04.01 : Le capital productif et la productivité sont améliorées dans la zone d'intervention	Superficie aménagée / réhabilitée des marais et périmètres hydro-agricole dans un processus concerté avec les bénéficiaires	PV entreprises	0	Périmètre=3095ha; Marais=250ha	L'indic permet de renseigner les superficies aménagées dans des processus concertés et participe à la mesure de l'atteinte du sous-résultat
	Taux d'exploitation des superficies aménagées	Rapports ou entretiens AUM / AUP	0	100%	L'indic. permet de montrer la proportion de surfaces aménagées et de détecter d'éventuels problèmes dans l'utilisation de ces surfaces aménagées. Il contribue en ce sens à mesurer l'atteinte du sous-résultat
	Degré d'efficacité des instances de gestion des aménagements	Fiche notation	0	20	L'indic. permet de déterminer si les aménagements sont gérés par des instances efficaces et qui appliquent les principes de gestion. Il participe indirectement à la mesure de l'atteinte du sous-résultat
	Nombre de mètres linéaires d'aménagements anti-érosif	PV entreprises	0	800.000 m	L'indic. permet d'agréger les aménagements réalisés puis de déterminer approximativement la superficie des terrasses par multiplication d'un coefficient
	Nombre d'ouvrages publics financés par le projet par type de structures (hangars publics, pistes, marché)	Comptable antenne	0	Hangar public=7; Centres vétérinaires=6 à construire et 9 à réhabiliter; Abattoir=1; Centre de collecte=1; Ponts=5; Salle de réunion=1; Bureaux communaux=5 à réhabiliter et 1 à construire, Bureau antenne PAIOSA=2; marché=1; Piste=1; Débarcadères=14	Cet indicateur participe à la mesure de l'atteinte du sous résultat en montrant les ouvrages construits
	Rendements des spéculations produites dans les provinces d'intervention	ENAB	0	Maïs=2,5T/ha; Riz=6T/ha; Banane=9,7T/ha	L'indicateur permet de mesurer l'augmentation de la productivité sur les zones aménagées

SR.04.02 : La compétitivité et l'articulation des chaînes de valeur sont améliorées dans les zones d'intervention	Nombre d'ouvrages privés co-financés par le projet par type de micro-projets (hangars, équipements,...)	Comptable antenne	0	Difficile à prévoir car les micro-projets seront financés à travers le FIF	Cet indicateur participe à la mesure de l'atteinte du sous-résultat en appuyant l'émergence d'opérateurs privés dans les filières
	Taux de réalisation des micro-projets par rapport au nombre de demandes	Antennes	0	40%	Cet indicateur participe en partie au renseignement de l'atteinte du sous-résultat par la réalisation des micro-projets financés par le projet
	Volume des produits agricoles transformés dans les provinces d'intervention au travers des équipements fournis par le projet	Fiches équipements ou prestataires	7	Difficile à prévoir car les équipements seront financés à travers le FIF	Il permet de mesurer le niveau d'atteinte du sous-résultat à travers le volume transformé des produits ciblés par le programme
SR.04.03 : Les capacités des acteurs locaux à assumer leurs rôles et mandats pour la mise en œuvre des stratégies de développement agricole sont améliorées	Degré d'efficacité de la coordination de la mise en œuvre des plans de développement agricole dans les zones d'intervention	Fiche notation	8	20	Cet indic. participe au renseignement du sous-résultat au travers de l'appréciation de la mise en œuvre coordonnée des plans de développement agricole
	Proportion de techniciens / agents DPAE dotés de moyens de déplacement et informatiques pour remplir leurs missions	Comptable antenne	0	100%	Cet indic. permet de renseigner l'atteinte du sous-résultat en montrant le degré d'équipement des agents de la DPAE pour exécuter leurs tâches
	Degré d'efficacité des OPA	Fiche notation	Ruyigi=10,4; Rutana=13,5; Kirundo=11,9; Cibitoke=10,9	Ruyigi=20; Rutana=20; Kirundo=20; Cibitoke=20; Bubanza=20	Cet indic. permet de participer à l'atteinte du sous-résultat en montrant l'évolution de la dynamique des OPA
	Nombre de bénéficiaires d'appuis au renforcement de capacités (formation, alphabétisation, appui-gestion, partenariat d'affaire)	Rapport d'activités ou liste de présence	0	Formation: OP=4.092membres, DPAE=300	Cet indicateur contribue au renseignement du sous-résultat dans la mesure où il montre le nombre de bénéficiaires de formations

7.2 Detail des coûts relatifs aux travaux antenne IMBO PAIOSA 3

7.2.1 SYNTHÈSE DES MONTANTS

Zones à aménager	Travaux en Euros	Francs Burundais	Taux de change Euro	Etudes et contrôle
Nyamagana Zone 1 (305 hectares)	€ 927,180.00	1,761,642,350.00	1,900	€ 85,000.00
Nyamagana Zone 2 (1490 Hectares)	€ 2,113,641.00	4,015,917,500.00	1,900	€ 405,000.00
Nyamagana Zone 3 (1070 hectares)	€ 1,464,100.00	2,781,790,800.00	1,900	€ 290,000.00
Muhira Zone 4 et 5 (830 Hectares)	€ 1,606,281.00	3,051,165,708.00	1,900	€ 225,000.00
Muhira : canal transfert et alimentation	€ 1,163,798.00	2,211,216,850.00	1,900	€ 220,000.00
Total	€ 7,275,000.00			€ 1,225,000.00
			TOTAL GENERAL	€ 8,500,000.00

	Montant (EUR)
Frais d'études et de contrôle des travaux	1.225.000
Frais de travaux pour reseau Nyamagana	4.504.921
Frais de travaux pour prise sur la Muhira et du canal de transfert vers la prise Nyamagana et le réseau Murambi	1.163.798
Frais de travaux pour le réseau Muhira	1.606.281
TOTAL (EUR)	8.500.000

7.2.2 Frais d'études et de contrôle des travaux

Zones et nature des travaux	Montant (EUR)
Zone#1Nyamagana (305 Hectares)	85.000
Zone#2Nyamagana (1490 Hectares)	405.000
Zone#3Nyamagana (1 070 Hectares)	290.000
Zones #4 et #5 Muhira (830 Ha)	225.000
Prise Muhira et canal de transfert + canaux alimentation C4/C5	220.000
TOTAL (EUR)	1.225.000

7.2.3 Frais de travaux pour RESEAU NYAMAGANA

a. Synthèse des coûts des travaux

Poste	Montant BIF Zone #1 (305 ha)	Montant BIF Zone #2 (1490 ha)	Montant BIF Zone #3 (1070 ha)	Montant BIF Total
Installation et divers	5.200.000	29.120.000	17.680.000	
Réseau d'irrigation	106.224.800	300.042.400	335.937.000	
Réseau de drainage	56.292.250	200.400.000	107.100.000	
Ouvrages réseau	1.164.501.550	1.747.971.800	862.899.000	
Réseau de pistes	402.060.000	1.701.280.000	1.234.750.000	
Ouvrages circulation	32.563.750	66.223.300	51.255.000	
TOTAL (BIF)	1.761.642.350	4.015.917.500	2.781.790.800	8.559.350.650
TOTAL (EUR)	927.180	2.113.641	1.464.100	4.504.921

b. Métré récapitulatif général de l'ensemble des travaux proposés

				ZONE 1		ZONE 2		ZONE 3	
Num	Description	Unit é	Prix unitaires	Quantité	Montant [BIF]	Quantit é	Montant [BIF]	Quantit é	Montant [BIF]
100	Généralités								
	Sous-Total Généralités- installation chantiers				1 768 000		29 120 000		17 680 000
200	Terrassements								
204	Dérivation provisoire pour construction d'ouvrage sur émissaire	ff	500 000			2,5	1 250 000		
211	Déblais en terrain meuble y/c débroussaillage	m³	3 500	106 540,0	372 890 070	130 288,9	456 011 150	69 960,1	244 860 350
221	Remblais tout venant	m³	3 500			1 237,5	4 331 250		
222	Remblais en provenance d'emprunts	m³	12 000			1 237,5	14 850 000		
231	Comblement de lits de cours d'eau	m³	4 000			6 000,0	24 000 000		
	Sous-Total Terrassements				372 890 070		500 442 400		244 860 350
300	Ouvrages en pierres, bétons et maçonneries								
301	Fouilles d'ouvrages en terrain meuble	m³	3 500	1 779,1	6 226 878	3 095,0	10 832 500	1 602,8	5 609 800
303	Fouilles d'ouvrages sous eau	m³	6 000			23,6	141 600		
321, 1	Enrochements de protection - moellons de 20 à 30 kg	m³	20 000			9,0	180 000		
322	Fourniture et pose de gabions	m³	150 000	84,4	12 654 000	102,0	15 300 000	76,0	11 400 000

331, 2	Perré sec de protection de 0.30 m sur couche de pose de 0.10 m de gravier tout venant	m²	20 000	229,1	4 582 080	572,9	11 458 000	206,4	4 128 000
343	Béton dosé à 350 kg de ciment par m³	m³	546 000	134,3	73 333 260	119,0	64 974 000	101,1	55 200 600
344	Béton armé dosé à 350 kg de ciment par m³	m³	700 000	6,5	4 584 300	12,0	8 400 000	5,9	4 130 000
351	Maçonnerie de moellons au mortier de ciment y compris sable de propreté	m³	100 000	9 694,7	969 474 000	15 087,3	1508 730 000	4 959,5	495 950 000
361	Armatures	kg	10 000	584,5	5 845 260	985,2	9 852 000	526,6	5 266 000
	Sous-Total Ouvrages en pierres, bétons et maçonneries				1076 699 778		1629 868 100		581 684 400
400	Buses et tuyauteries								
403	Fourniture et pose de buses en béton DN 400	ml	150 000	36,6	5 494 500	79,0	11 850 000	33,0	4 950 000
411	Fourniture et pose de buses en béton armé DN 600	ml	300 000	65,5	19 647 000	84,0	25 200 000	59,0	17 700 000
413	Fourniture et pose de buses en béton armé DN 800	ml	600 000	18,9	11 322 000	17,0	10 200 000	17,0	10 200 000
421	Fourniture et pose de tuyaux en PVC DN 110 mm PN 6	ml	25 000	488,4	12 210 000	854,0	21 350 000	440,0	11 000 000
	Sous-Total Buses et tuyauteries				48 673 500		68 600 000		43 850 000
500	Ouvrages en bois								
510	Fourniture et pose de batardeaux en bois 7 cm x 15 cm	m³	50 000	3,4	172 050	5,9	295 000	3,1	155 000
514	Fourniture de poutre équarrie jointive de 0.35 m de diam. pour tablier de pont et pose par ligature avec fer à béton de 6	ml	50 000			52,8	2 640 000		

521	Fourniture et pose de rondins de bois équarris jointifs de 0.15 m de diam. pour franchissement de canaux	ml	5 000	219,8	1 098 900	306,0	1 530 000	198,0	990 000
522	Fourniture et pose de rondins de bois équarris jointifs de 0.25 m de diam. pour franchissement d'émissaires	ml	10 000	410,0	4 100 000	840,0	8 400 000	616,0	6 160 000
	Sous-Total Ouvrages en bois				5 370 950		12 865 000		7 305 000
600	Accessoires métalliques, vannes								
611	Fourniture et pose de vannette métallique 250 x 250 x 5 mm	pce	150 000	508,0	76 200 000	427,0	64 050 000	220,0	33 000 000
612	Fourniture et pose de vanne métallique à crémaillère (h x l x e): 500 x 500 x 5 mm	pce	250 000	13,3	3 330 000	18,0	4 500 000	12,0	3 000 000
613	Fourniture et pose de vanne métallique à crémaillère (h x l x e): 600 x 600 x 5 mm	pce	250 000	23,3	5 827 500	49,0	12 250 000	21,0	5 250 000
614	Fourniture et pose de vanne métallique à crémaillère (h x l x e): 700 x 700 x 5 mm	pce	350 000	20,0	6 993 000	9,0	3 150 000	18,0	6 300 000
615	Fourniture et pose de vanne métallique à crémaillère (h x l x e): 800 x 800 x 5 mm	pce	500 000	5,6	2 775 000	9,0	4 500 000	5,0	2 500 000
651	Fourniture et assemblage de profilés U 3 mm épaisseur pour guides de batardeaux	kg	15 000	549,5	8 241 750	960,8	14 412 000	495,0	7 425 000
	Sous-Total Accessoires métalliques, vannes				103 367 250		102 862 000		57 475 000
700	Pistes d'accès								
701	Mise en forme de la plateforme	ml	30 000						

	sur 4 m de large - nouvelle piste - y/c fossé longitudinal 0.3 m de prof. / base 0.5 m								
702	Mise en forme de la plateforme - reprofilage piste existante	ml	5 000	28 305,0	141 525 000	42 000,0	210 000 000	25 500,0	127 500 000
703	Déblais pour plateforme de piste	m³	3 500	10 567,2	36 985 200	15 680,0	54 880 000	9 520,0	33 320 000
711	Remblais pour plateforme en provenance d'emprunt	m³	12 000	71 098,8	853 185 960	88 200,0	1058 400 000	53 550,0	642 600 000
721	Couche de roulement de 15 cm en latérite	m³	10 000	41 070,0	410 700 000	37 800,0	378 000 000	22 950,0	229 500 000
	Sous-Total Piste d'accès				1442 396 160		1701 280 000		1032 920 000
	Total Général en Francs Burundais				3 051 165 708		4.015.917.500		1.968.094.750

7.2.4 Frais de travaux pour PRISE sur la MUHIRA ET DU CANAL DE TRANSFERT VERS LA PRISE NYAMAGANA ET LE RESEAU MURAMBI

a. Synthèse des coûts des travaux

Poste	Montant BIF
Installation & divers	52.000.000
Prise Muhira	624.003.600
CTransfert et ouvrages	421.578.257
C4 alimentation Zone #4 et ouvrages	471.718.627
C5 alimentation Zone #5 et ouvrages	641.916.366
TOTAL (BIF)	2.211.216.850
TOTAL (EUR)	1 .163.798

b. Métré récapitulatif général de l'ensemble des travaux proposés

Num	Description	Unité	Quantité	Prix unitaires [BIF]	Montant [BIF]
100	Généralités				
103	Installation de chantier Type 3 - grand aménagement avec digue de retenue	m	1.0	50 000 000	50 000 000
111	Fourniture des plans de recollement	f	1.0	500 000	500 000
112	Repli de chantier	f	1.0	1 500 000	1 500 000
113	Construction d'un abri pour gardien	f	1.0	1 000 000	1 000 000
	Sous-Total Généralités				53 000 000
200	Terrassements				
204	Dérivation provisoire pour construction d'ouvrage sur émissaire	ff	2.0	500 000	1 000 000

Num	Description	Unité	Quantité	Prix unitaires [BIF]	Montant [BIF]
211	Déblais en terrain meuble y/c débroussaillage	m³	62 583.8	3 500	219 043 300
213	Déblais en terrain rocheux	m³	8 291.3	10 000	82 913 000
221	Remblais tout venant	m³	10 186.3	3 500	35 652 050
222	Remblais en provenance d'emprunts	m³	7 336.3	12 000	88 035 600
	Sous-Total Terrassements				426 643 950
300	Ouvrages en pierres, bétons et maçonneries				
301	Fouilles d'ouvrages en terrain meuble	m³	7 706.8	3 500	26 973 800
302.1	Fouilles d'ouvrages en terrain compact	m³	39.6	5 000	198 000
302.2	Fouilles d'ouvrages en terrain rocheux	m³	153.6	10 000	1 536 000
303	Fouilles d'ouvrages sous eau	m³	110.0	6 000	660 000
322	Fourniture et pose de gabions	m³	1 603.0	150 000	240 450 000
331.2	Perré sec de protection de 0.30 m sur couche de pose de 0.10 m de gravier tout venant	m²	233.6	20 000	4 672 000
341	Béton de propreté dosé à 150 kg de ciment par m³	m³	49.4	150 000	7 410 000
343	Béton dosé à 350 kg de ciment par m³	m³	261.2	546 000	142 615 200
344	Béton armé dosé à 350 kg de ciment par m³	m³	740.8	700 000	518 560 000
351	Maçonnerie de moellons au mortier de ciment y compris sable de propreté	m³	7 273 .3	100 000	727 330 000
385	Fourniture et pose de géotextile équivalent bidim® S51 ou Kaytech® U34	m²	3 842.0	9 000	34 578 000
	Sous-Total Ouvrages en pierres, bétons et maçonneries				1 704 788 400
400	Buses et tuyauteries				
403	Fourniture et pose de buses en béton	ml	6.0	150 000	900 000

Num	Description	Unité	Quantité	Prix unitaires [BIF]	Montant [BIF]
	DN 400				
	Sous-Total Buses et tuyauteries				900 000
500	Ouvrages en bois				
521	Fourniture et pose de rondins de bois équarris jointifs de 0.15 m de diam. pour franchissement de canaux	ml	1482.0	5 000	7 410 000
	Sous-Total Ouvrages en bois				7 410 000
600	Accessoires métalliques, vanes				
602	Fourniture et pose de tôle métallique ou élément métallique	kg	150.0	10 000	1 500 000
613	Fourniture et pose de vanne métallique à crémaillère (h x l x e): 600 x 600 x 5 mm	pce	3.0	250 000	750 000
614	Fourniture et pose de vanne métallique à crémaillère (h x l x e): 650 x 1000 x 5 mm	pce	1.0	350 000	350 000
615	Fourniture et pose de vanne métallique à crémaillère (h x l x e): 650 x 500 x 5 mm	pce	1.0	250 000	250 000
625	Fourniture et pose de vanne métallique à crémaillère (h x l x e): 500 x 500 x 8 mm	pce	1.0	750 000	750 000
626	Fourniture et pose de vanne métallique à crémaillère (h x l x e): 650 x 1250 x 8 mm	pce	1.0	1 000 000	1 000 000
627	Fourniture et pose de vanne métallique à crémaillère (h x l x e): 1000 x 1000 x 8 mm	pce	1.0	1 000 000	1 000 000
628	Fourniture et pose de vanne métallique à crémaillère (h x l x e): 1000 x 1200 x 8 mm	pce	1.0	1 250 000	1 250 000
629	Fourniture et pose de vanne métallique à crémaillère (h x l x e): 1500 x 900 x 8	pce	1.0	1 250 000	1 250 000

Num	Description	Unité	Quantité	Prix unitaires [BIF]	Montant [BIF]
	mm				
641	Fourniture et pose d'échelons métalliques ancrés dans le béton	kg	32.3	15 000	484 500
642	Fourniture et pose de grilles métalliques	kg	120.6	15 000	1 809 000
643	Fourniture, assemblage et pose de garde-corps pour passerelle piétonnière	kg	145.4	15 000	2 181 000
644	Fourniture et pose d'échelle limnimétrique	ml	24.5	100 000	2 450 000
645	Fourniture et pose de poutrelle acier IPE 140	kg	130.0	15 000	1 950 000
646	Fourniture et pose de caillebotis métallique en acier inoxydable y compris les accessoires de fixations	m ²	6.0	250 000	1 500 000
	Sous-Total Accessoires métalliques, vannes				18 474 500
	Total Général en Francs Burundais				2 211 216 850

7.2.5 Frais de travaux pour le RESEAU MUHIRA

a. Synthèse des coûts des travaux

Poste	Montant BIF Zones #4 et #5 (830 ha)
Installation et divers	17.680.000
Réseau d'irrigation	103.367.250
Réseau de drainage	372.890.070
Ouvrages réseau	1.266.621.800
Réseau de pistes	1.442.396.160
Ouvrages circulation	148.10.428
TOTAL (BIF)	3.051.165.708
TOTAL (EUR)	1.606.281

b. Métré récapitulatif général de l'ensemble des travaux proposés

Num	Description	Unité	Prix unitaires [BIF]	Quantité	Montant [BIF]
100	Généralités - installation				
	Sous-Total Généralités installation				17 680 000
200	Terrassements				
204	Dérivation provisoire pour construction d'ouvrage sur émissaire	ff	500 000		
211	Déblais en terrain meuble y/c débroussaillage	m³	3 500	106 540	372 890 070
221	Remblais tout venant	m³	3 500		
222	Remblais en provenance d'emprunts	m³	12 000		
231	Comblement de lits de cours d'eau	m³	4 000		
	Sous-Total Terrassements				372 890 070
300	Ouvrages en pierres, bétons et maçonneries				
301	Fouilles d'ouvrages en terrain meuble	m³	3 500	1 779,1	6 226 878
303	Fouilles d'ouvrages sous eau	m³	6 000		
321,1	Enrochements de protection - moellons de 20 à 30 kg	m³	20 000		
322	Fourniture et pose de gabions	m³	150 000	84,4	12 654 000
331,2	Perré sec de protection de 0.30 m sur couche de pose de 0.10 m de gravier tout venant	m²	20 000	229,1	4 582 080
343	Béton dosé à 350 kg de ciment par m³	m³	546 000	134,3	73 333 260
344	Béton armé dosé à 350 kg de ciment par m³	m³	700 000	6,5	4 584 300
351	Maçonnerie de moellons au mortier de ciment y compris sable de propreté	m³	100 000	9 694,7	969 474 000
361	Armatures	kg	10 000	584,5	5 845 260
	Sous-Total Ouvrages en pierres, bétons et maçonneries				1 166 622 800

400	Buses et tuyauteries				
403	Fourniture et pose de buses en béton DN 400	ml	150 000	36,6	5 494 500
411	Fourniture et pose de buses en béton armé DN 600	ml	300 000	65,5	19 647 000
413	Fourniture et pose de buses en béton armé DN 800	ml	600 000	18,9	11 322 000
421	Fourniture et pose de tuyaux en PVC DN 110 mm PN 6	ml	25 000	488,4	12 210 000
	Sous-Total Buses et tuyauteries				48 673 500
500	Ouvrages en bois				
510	Fourniture et pose de batardeaux en bois 7 cm x 15 cm	m³	50 000	3,4	172 050
514	Fourniture de poutre équarrie jointive de 0.35 m de diam. pour tablier de pont et pose par ligature avec fer à béton de 6	ml	50 000		
521	Fourniture et pose de rondins de bois équarris jointifs de 0.15 m de diam. pour franchissement de canaux	ml	5 000	219,8	1 098 900
522	Fourniture et pose de rondins de bois équarris jointifs de 0.25 m de diam. pour franchissement d'émissaires	ml	10 000	410,0	4 100 000
	Sous-Total Ouvrages en bois				5 370 950

600	Accessoires métalliques, vannes				
611	Fourniture et pose de vannette métallique 250 x 250 x 5 mm	pce	150 000	508,0	76 200 000
612	Fourniture et pose de vanne métallique à crémaillère (h x l x e): 500 x 500 x 5 mm	pce	250 000	13,3	3 330 000
613	Fourniture et pose de vanne métallique à crémaillère (h x l x e): 600 x 600 x 5 mm	pce	250 000	23,3	5 827 500
614	Fourniture et pose de vanne métallique à crémaillère (h x l x e): 700 x 700 x 5 mm	pce	350 000	20,0	6 993 000
615	Fourniture et pose de vanne métallique à crémaillère (h x l x e): 800 x 800 x 5 mm	pce	500 000	5,6	2 775 000
651	Fourniture et assemblage de profilés U 3 mm épaisseur pour guides de batardeaux	kg	15 000	549,5	8 241 750
Sous-Total Accessoires métalliques, vannes					103 367 250
700	Pistes d'accès				
701	Mise en forme de la plateforme sur 4 m de large - nouvelle piste - y/c fossé longitudinal 0.3 m de prof. / base 0.5 m	ml	30 000		
702	Mise en forme de la plateforme - reprofilage piste existante	ml	5 000	28 305,0	141 525 000
703	Déblais pour plateforme de piste	m³	3 500	10 567,2	36 985 200
711	Remblais pour plateforme en provenance d'emprunt	m³	12 000	71 098,8	853 185 960
721	Couche de roulement de 15 cm en latérite	m³	10 000	41 070,0	410 700 000
Sous-Total Piste d'accès					1 442 396 160
Total Général					3 051 165 708

7.3 Termes de Référence du personnel long terme

7.3.1 Expert en Génie Rural

Sous l'autorité de la Direction de l'UAC, en appui au service Génie Rural du Ministère de l'Agriculture au Burundi et aux équipes de terrain des volets du programme, le titulaire du poste se chargera de :

- ✓ Coordonner et superviser l'ensemble des activités relatives aux constructions d'infrastructures du PAIOSA. Il assurera le suivi des études de maîtrise d'œuvre et la supervision ainsi que le contrôle de qualité des chantiers, principalement dans le domaine du génie rural avec quelques appuis dans le domaine du génie civil en collaboration avec l'ATI Transversal CTB Infrastructures ;
- ✓ Renforcer les capacités techniques et organisationnelles du service Génie Rural du Ministère de l'Agriculture du Burundi et de ses antennes (DPAE) dans les provinces d'intervention du programme afin que le ministère améliore ses capacités de maîtrise d'ouvrage et de coordination de l'ensemble des projets d'infrastructures relevant de sa compétence. Un volet sur l'entretien et la maintenance des infrastructures devra également être développé pour appuyer le ministère dans ce domaine.

Il travaillera en bonne complémentarité et en équipe avec les ingénieurs et techniciens nationaux GC et GR de l'UAC du PAIOSA, des volets du PAIOSA dans les provinces, de la direction du Génie Rural, des antennes DPAE dans les provinces et avec l'ingénieur Transversale Infrastructures de la CTB.

7.3.1.1 Domaines de résultats

Domaine de résultat 1 : COMME RESPONSABLE TECHNIQUE		Temps en % : 70
Expert technique chargé de la planification et du suivi de l'ensemble des projets d'infrastructures du PAIOSA.		
Tâches principales :	✓ Assurer, avec les ATN ingénieurs, experts en maîtrise d'ouvrage et en étroite collaboration avec la direction du Génie Rural du MINAGRIE, la compétence technique pour la bonne exécution de l'ensemble des activités de construction et de réhabilitation du programme, soit, de manière non exhaustive : ○ Préparation des constructions ○ Appuyer le PAIOSA dans la rédaction de Termes de Références et dans le processus de sélection des collaborateurs en charge des infrastructures au sein de chaque programme ; ○ Appuyer à la rédaction de la partie technique du Dossier d'Appel d'Offres et à la sélection de consultants, des bureaux d'études en charge de la conception des infrastructures/constructions et du suivi des travaux ; ○ Conseiller le gestionnaire Marchés Publics dans les aspects techniques des appels d'offre « construction » ; ○ Participer aux dépouillements des offres reçues ; ○ Encadrer la conception des projets de construction ou de réhabilitation jusqu' à leurs plans définitifs ; ○ Contrôler techniquement les plans et la budgétisation effectués par les bureaux d'études pour les constructions prévues ; ○ Concevoir les cahiers de charge des travaux de construction/réhabilitation identifiés par les volets du programme ; ○ Chiffrer la valeur des travaux à entamer ; ○ Organiser les visites d'acceptation provisoire et définitive des travaux réalisés, y compris des visites de contrôle des corrections réalisées par l'entrepreneur ; ○ Contribuer aux reportages du programme et aux informations	

	nécessaires pour les réunions de la Structure Mixte de Concertation Locale ; ○ Favoriser la prise en compte des thèmes transversaux de la coopération belge dans la conception des ouvrages, notamment les thèmes du genre et de l'environnement (par l'introduction des concepts liés au développement durable et des énergies renouvelables) ; ○ Exécution des constructions et suivi et conseil ○ Appuyer à la rédaction de la partie technique du Dossier d'Appel d'Offres et participation à la sélection (de consultants et) des entrepreneurs en charge des travaux de construction ; ○ Valider les rapports de contrôle des travaux ; ○ Donner des conseils techniques en cas de conflit juridique ; ○ Assurer la qualité et appuyer le programme dans le suivi des travaux ; ○ Participer à des visites de terrain pendant les travaux de façon à auditer et éventuellement recadrer les prestations du contrôleur des travaux ; ○ Appuyer techniquement le programme dans les réceptions provisoires et définitives ; ○ Conseiller le programme par rapport aux paiements et des outils de paiement ; ○ Mettre en place une méthodologie de suivi de chantier ; ○ Donner un appui à la résolution de problèmes spécifiques ; ○ Assurer les réceptions définitives si le programme est clôturé ; ✓ Contribuer à la définition de la stratégie et de la méthodologie générale de l'intervention, en particulier la mise en place de la planification de l'ensemble des travaux à réaliser. Pour cela, et de manière non exhaustive l'expert devra : ○ Elaborer une méthodologie, des outils et guides de suivi de chantier efficaces adaptés aux conditions de travail au Burundi et veiller à leur bonne utilisation sur les chantiers du projet ; ○ Contribuer à la documentation et au rapportage du programme suivant les besoins exprimés par les différents acteurs ; ○ Veiller à une culture d'apprentissage organisationnelle en initiant un processus de formation continue auprès de son équipe ; ○ Développer avec les services étatiques et civils bénéficiaires une bonne coopération afin d'échanger les informations nécessaires à la bonne conduite des activités du programme et assurer leur coordination ; ○ Assurer au sein de l'équipe une complémentarité et une harmonisation des discours et pratiques ; ○ Assurer, en concertation avec le Responsable du programme, la documentation et la capitalisation des expériences, y compris l'application des normes d'infrastructures au MINAGRIE ; ○ Participer activement aux diverses réunions nécessaires à l'exécution du programme ; ○ Veiller à la production dans les délais, avec l'équipe du PAIOSA, des rapports financiers et techniques conformément au canevas et aux périodicités d'application au niveau national et à celui du projet.
--	---

Domaine de résultat 2 : COMME EXPERT TECHNIQUE		Temps en % : 30
Expert technique chargé du renforcement des capacités de la direction du Génie Rural du MINAGRIE et de ses antennes provinciales dans les 3 zones d'intervention du programme		
Tâches principales :	Contribuer à la formation continue et au renforcement des capacités des acteurs nationaux impliqués dans la réalisation des activités du programme, en particulier la direction du	

	Génie Rural et ses antennes provinciales. Pour cela, et de manière non exhaustive l'expert devra : Veiller à une culture d'apprentissage organisationnelle en initiant un processus de formation continue auprès l'équipe technique du MINAGRIE ; Mise en place d'une stratégie de renforcement des capacités et proposer des formations et des candidats au programme 'bourses' de la coopération belge, le cas échéant ; Renforcer les capacités du personnel technique du programme PAIOSA et du MINAGRIE à travers une collaboration/concertation étroite ; Contribuer au développement des normes d'infrastructures du MINAGRIE, en veillant notamment à la mise en place d'un programme de maintenance ; Formation et encadrement du personnel du programme ; Elaboration éventuelle d'instruments et de procédures spécifiquement liées au programme ; Appuyer, avec les responsables du PAIOSA et en étroite collaboration avec le MINAGRIE, la mise en place d'une politique générale d'entretien et de maintenance des infrastructures de Génie Rural du pays, soit : Contribuer à la réalisation d'un diagnostic global et exhaustif de l'ensemble des infrastructures existante, en particulier la conceptualisation et la mise en œuvre d'une série de contrat de prestations de services pour la collecte et la saisie des données des différents sites ; Contribuer à la mise en place d'une base de données informatique de l'ensemble des informations techniques collectées sur base du diagnostic, en particulier la formation d'un pool de technicien du MINAGRIE sur l'utilisation de cette base de données afin de préparer l'actualisation annuelle des données collectées ; Contribuer à la conception et l'élaboration d'une politique générale d'entretien et d'une stratégie de maintenance des infrastructures. Sur la base des résultats de la synthèse des visite des sites et de l'état global de l'ensemble des infrastructures, appuyer le MINAGRIE à la conception d'une programmation pluriannuel d'entretien, de maintenance et d'investissement à l'échelle nationale, en particulier une cartographie des sites, la conception d'un plan pluriannuel d'investissements faisant ressortir une priorisation des investissements, un budget prévisionnel d'entretien et de maintenance ainsi qu'un budget pluriannuel d'investissement ; Appuyer l'acceptation et l'effectivité du plan pluriannuel d'entretien et de maintenance, en particulier, l'appui à l'insertion au budget du MINAGRIE des coûts évalués d'entretien et maintenance, l'appui à la mise en place d'une équipe chargé de l'entretien et de la maintenance (au niveau central et décentralisé dans chaque province) ; Concevoir et mettre en place un plan de formation pour l'ensemble des agents de la direction du Génie Rural du MINAGRIE afin de rendre l'équipe existante autonome sur ce sujet et en capacité de poursuivre les activités de collecte de données, de planification et de mise en œuvre de l'entretien et de la maintenance des infrastructures de Génie Rural du pays ;
--	--

7.3.1.2 Expérience et Connaissances techniques requises pour la fonction

Formation – Qualification

Etre titulaire d'un diplôme d'Ingénieur en Génie Rural.

Expérience professionnelle générale

- ✓ Il aura au moins dix (10) années d'expérience dans le domaine du génie rural et plus particulièrement dans le domaine des travaux d'aménagements hydro-agricoles dans les pays en voie de développement.
- ✓ Il aura une bonne connaissance des normes et des techniques des ouvrages hydrauliques. Il devra posséder des connaissances géotechniques sérieuses. Il aura une expérience en matière de dimensionnement des ouvrages hydrauliques, en conception d'aménagement de bassins versants et en réalisation de pistes rurales non revêtues.
- ✓ Expérience professionnelle spécifique
- ✓ Il disposera d'une expérience professionnelle de cinq (5) années dans le domaine des infrastructures de Génie Rural (aménagements de périmètres irrigués, de bassins versants, etc.) au sein de programmes ou projets de développement dans la sous-région (Burundi, Rwanda, RDC, Ouganda, Kenya, etc.).
- ✓ Il justifiera d'expériences professionnelles de pilotage et de supervision d'équipes techniques de terrain pour le suivi de travaux d'infrastructures de génie rural.
- ✓ Il justifiera d'une expérience professionnelle de renforcement de capacité de services techniques auprès d'institutions publiques dans les pays en voie de développement.
- ✓ Une expérience au Burundi sera considérée comme un atout.
- ✓ Une expérience avec la CTB sera également considérée comme un atout.

7.3.1.3 Autres compétences

- ✓ Aptitudes à travailler en équipe
- ✓ Excellente capacité de communication orale et écrite en Français essentiel.
- ✓ Maîtrise de l'outil informatique de base (Word, Excel,) ;
- ✓ Bonne connaissance d'outils informatique techniques de type SIG et BDD ;
- ✓ Etre capable de travailler en équipe et de promouvoir des relations harmonieuses de travail avec des personnes d'origines et de formations diverses ;
- ✓ Avoir des bonnes capacités d'analyse et être rigoureux;
- ✓ Etre orienté sur l'atteinte des résultats;
- ✓ Disposer d'une certaine flexibilité dans l'organisation du travail et être prêt à effectuer de nombreuses missions en province étant donné le contexte particulier du programme.

7.3.2 Facilitateurs « champs Ecoles Paysans

Deux assistants CEP seront recrutés dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche CEP. Ils travailleront en étroite collaboration avec les agents de vulgarisation des DPAE.

7.3.2.1 Tâches

D'une façon générale, chaque assistant CEP contribue à l'atteinte de l'objectif spécifique et des

résultats attendus du projet en contribuant à une mise en œuvre efficiente des diverses activités qui s'imposent dans le cadre de l'approche CEP. Il/elle apporte toute sa contribution au bon fonctionnement et à l'accomplissement des tâches mises en œuvre par le projet tout en se focalisant sur la dynamisation permanente de la mise en œuvre du CEP dans les zones d'action où il/elle est demandé de se déployer. Il/elle contribue à l'élaboration des plans d'opération de formation et de mise en œuvre sur terrain ainsi que la rédaction des rapports d'activités relatives aux réalisations de l'approche CEP. D'une façon spécifique, il/elle va participer de manière très active à la mise en pratique des différentes activités en vue d'assurer l'utilisation des méthodes de production plus durables (pratiques ICM : Integrated Crop Management) afin d'améliorer le transfert des connaissances et des bonnes pratiques vers le monde paysan, la réalisation efficiente des diverses étapes de formation des facilitateurs et celle des agriculteurs dans les zones d'intervention du projet. Dans ce contexte, chaque assistant CEP est chargé des tâches suivantes:

- ✓ Participer activement dans des séances de sensibilisation des agriculteurs afin qu'ils adhèrent à l'approche CEP,
- ✓ Superviser la sélection participative des futurs formateurs-facilitateurs paysans,
- ✓ Coordonner les séances d'identification participative des contraintes majeures à adresser lors des formations ToT et CEP,
- ✓ Assister les Master Trainers dans l'élaboration de curricula de formation adapté aux contraintes rencontrées sur terrain,
- ✓ Préparer l'organisation des différentes missions de consultation des Master Trainers ainsi que toute autre mission en rapport avec la mise en œuvre du CEP;
- ✓ Assurer un accompagnement sur terrain des différents experts qui seront appelés à réaliser des missions de consultation en vue de créer des conditions favorables au succès de l'approche CEP au Burundi ;
- ✓ Jouer pleinement le rôle de traducteurs entre les Master Trainers et les participants aux formations au niveau des sessions ToT et CEP,
- ✓ Fournir toute assistance matérielle, technique et/ou humaine lors des sessions de formation des formateurs (ToT) et des agriculteurs (CEP);
- ✓ Suivre toutes les sessions de formation des formateurs et participer activement lors de l'installation des essais envisagés dans le cadre de la formation des formateurs ;
- ✓ Coordonner le travail des facilitateurs une fois qu'ils mettent en place des groupes CEP,
- ✓ Vérifier le bon déroulement du travail de facilitation des groupes CEP et identifier les besoins nécessitant une assistance du projet aux divers groupes CEP,
- ✓ Récolter toutes les données de terrain relatives aux essais mettant en œuvre les méthodes de production ICM en vue de l'élaboration des rapports d'activités;

7.3.2.2 Profil des assistants CEP

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- ✓ Etre de nationalité burundaise,
- ✓ Avoir un diplôme universitaire d'Ingénieur Agronome, un niveau de Master serait un atout supplémentaire,
- ✓ Avoir des compétences en production et/ou protection végétale ; à la limite, le domaine du sujet de travail de fin d'études et/ou le domaine d'expérience professionnelle permettra de

juger des compétences dans le domaine ciblé,

- ✓ Être sensible aux problèmes de développement rural,
- ✓ Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques,
- ✓ L'assistant CEP doit avoir une bonne maîtrise du Kirundi, du Français et de l'Anglais
- ✓ Faire preuve d'une capacité à travailler en équipes
- ✓ Etre sensible aux thématiques du genre et de l'environnement